

Soyons Sage pour que l'eau vive



Rapport d'activité de la CLE 2017

Validé lors de la CLE du 14 décembre 2017



Maillage bocager à La Bruffière (85) © EPTB Sèvre Nantaise

Sommaire

1	Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son bureau	4
1.1	Réunions de la Commission Locale de l'Eau	4
1.2	Réunions du bureau de la CLE	6
2	Contrats de mise en œuvre du SAGE	9
2.1	Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Sèvre Nantaise	9
2.2	Bilan des Contrats Territoriaux	9
3	Actions de mise en œuvre du SAGE	11
3.1	Amélioration de la qualité de l'eau.....	12
3.2	Réduction du risque d'inondation	28
3.3	L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques	30
3.4	Les diagnostics environnementaux communaux	44
3.5	La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques	46
3.6	Le tableau de bord du SAGE.....	47
4	La communication sur le SAGE	48
4.1	Le site internet www.sevre-nantaise.com	48
4.2	Répercussions dans la presse	50
4.3	Fiches retours d'expérience et fiches thématiques	50
5	Le suivi des projets et des actions en cours (non exhaustif)	51
6	Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau	54
6.1	Bilan 2017	54
6.2	Méthode pour analyse des dossiers loi sur l'eau	55
7	Annexes	57

1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son bureau

1.1 Réunions de la Commission Locale de l'Eau

Au cours de l'année 2017, la commission locale de l'eau a été amenée à se réunir à quatre reprises.

- **le 12 janvier 2017, au Pallet (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du projet de compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 12 juillet 2016
2. Mise en œuvre du SAGE Sèvre Nantaise, bilan 2016 et perspectives 2017 :
 - Amélioration de la qualité des eaux : réseaux de mesure, réduction des pesticides (charte de l'Eco'Jardinier, charte jardinerie, enquête collectivités...), actions agricoles (MAEC...)
 - Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Réduction du risque d'inondation : avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Sèvre Nantaise
 - Amélioration de la qualité des milieux aquatiques : actions de restauration du lit et des berges, études et travaux de restauration de la continuité écologique, zones humides et haies
 - Valorisation de la ressource et des milieux : communication, pédagogie
3. Bilan des dossiers loi sur l'eau 2016
4. Présentation du contrat de filière maraîchère et de la charte des maraichers nantais (sous réserve)
5. Questions diverses

- **le 23 mars 2017, à Montaigu (85)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du projet de compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 12 janvier 2017
2. Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC) de Nantes Métropole - pour avis
3. État d'avancement des avenants aux Contrats Territoriaux Aval sèvre, Moine-Sanguèze et Maines - pour information
4. Projet du Contrat Territorial du Vignoble de Nantes - pour avis
5. Inventaire des cours d'eau
6. Divers

- **le 7 septembre 2017, à Cerizay (79)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du projet de compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 23 mars 2017
2. Tableau de bord du SAGE : volet qualité des eaux (bilan 2016)
3. Avenants aux contrats territoriaux des Maines, Sèvre aval et Moine-Sanguèze - pour validation
4. Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC) : La Bernardière - pour validation
5. Charte de l'Eco'jardinier de la Sèvre Nantaise : Cerizay - pour validation
6. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :
 - Etat d'avancement de la démarche sur le bassin de la Sèvre Nantaise
 - Consultation sur le projet de SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) du bassin Loire-Bretagne (http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/consultation-sur-le-projet-de-socle-loire-bretagne-a2943.html?id_rubrique=449) - pour avis
7. Plan d'adaptation aux changements climatiques (<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/cms/accueil/le-bon-etat-des-eaux/votre-avis-sur-leau/donnez-votre.html>) - pour avis
8. Questions diverses

- **le 14 décembre 2017, à Montfaucon-Montigné (49)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du projet de compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 7 septembre 2017
2. Bilan de la mise en œuvre du SAGE 2017 (rapport d'activité de la CLE 2017) :
 - Bilan de la qualité des eaux
 - Contrats de mise en œuvre du SAGE
 - Actions de mise en œuvre du SAGE
 - Dossiers loi sur l'eau
3. Perspectives d'actions 2018
4. Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
5. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :
 - Point sur le déploiement de la GEMAPI
 - Modification du collège des élus de la CLE
6. Questions diverses

1.2 Réunions du bureau de la CLE

Au cours de l'année 2017, le bureau de la commission locale de l'eau s'est réuni à trois reprises.

- **le 9 février 2017, à Clisson (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 8 décembre 2016 - pour avis
2. Inventaire des cours d'eau :
 - Etat d'avancement des démarches sur le bassin versant
Présentation de la cartographie des cours d'eau et de la démarche d'inventaire à venir sur le bassin de la Sèvre Nantaise en Vendée (M. Christophe DELAUNAY, DDTM de Vendée)
 - Avis sur la première version de cartographie des cours d'eau en Vendée
 - Avis sur le cahier des charges relatif à la poursuite de l'inventaire des cours d'eau en Vendée
3. Information sur la campagne des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2017
4. Questions diverses

- **le 22 juin 2017, à Clisson (44)**

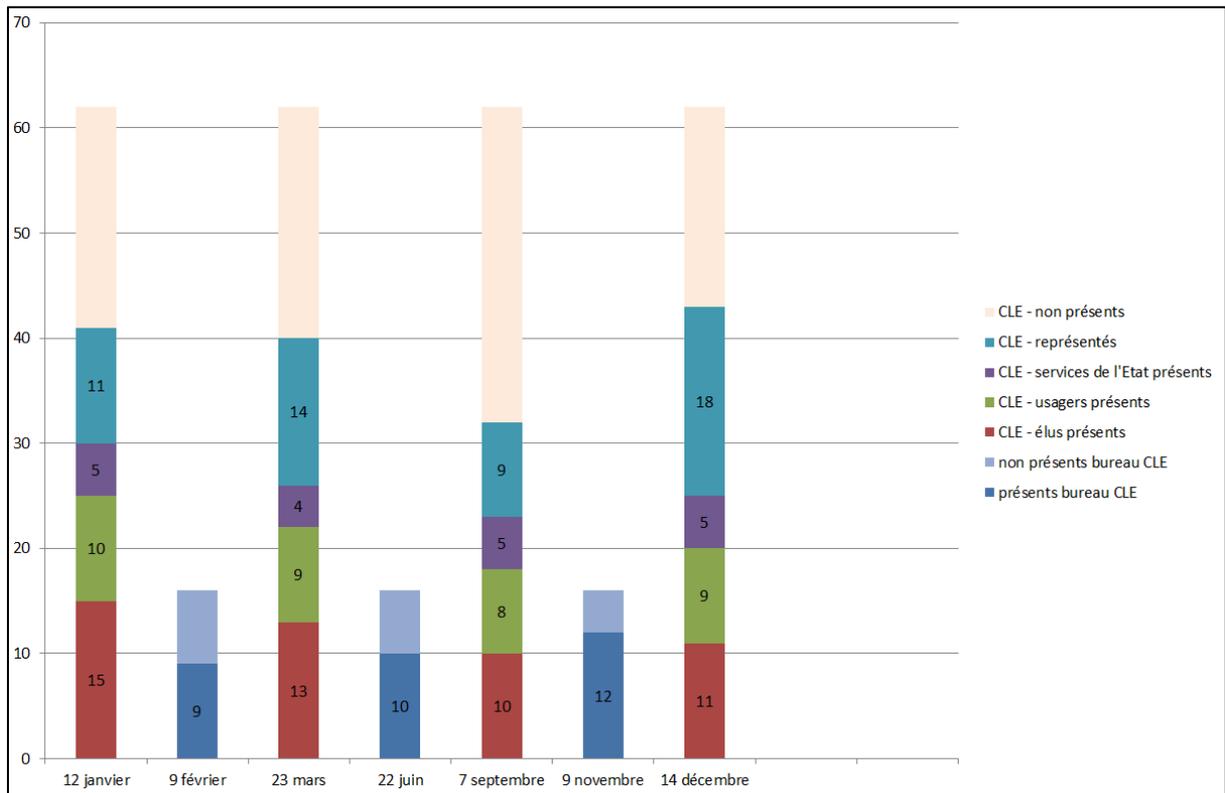
Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 9 février 2017 - pour avis
2. Charte de l'écojardinier de la Sèvre Nantaise : adhésion des communes de Boussay et de Sèvremont - pour avis
3. Dossier d'autorisation concernant les travaux de reméandrage de l'Ouin entre les lieux dits « La Bodinière » et « La Lussière » sur la commune de La Petite-Boissière - pour avis
4. Point sur la cartographie des cours d'eau : proposition d'un calendrier de mise en œuvre sur le bassin versant
5. Avancement des avenants aux Contrats Territoriaux (CT) volets pollutions diffuses et milieux aquatiques
6. Questions diverses

- **le 9 novembre 2017, à Clisson (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 22 juin 2017
2. Cartographie des cours d'eau : état d'avancement et calendriers
3. Pollution des eaux par les pesticides :
 - Résultat de l'étude AMPA (acide aminométhylphosphonique) sur le bassin de la Sanguèze et perspective de prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE
 - Arrêtés Zones de Non-Traitement (ZNT)
4. Révision des arrêtés cadre sécheresse
5. Charte de l'éco-jardinier : commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre - pour validation
6. Ouverture des vannes hiver 2017-2018
7. Inondations : méthode d'élaboration du PAPI 3
8. Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : état d'avancement
9. Questions diverses



Fréquentation de la CLE et du bureau de la CLE en 2017

2 Contrats de mise en œuvre du SAGE

2.1 Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Sèvre Nantaise

L'année 2017 correspond à la troisième et dernière année de mise en œuvre du Contrat Régional de Bassin versant (CRBV) 2015-2017.

Outil de contractualisation pour la mise en œuvre d'actions visant les objectifs du SAGE Sèvre Nantaise, il lie les maîtres d'ouvrage locaux et la Région Pays de la Loire. L'EPTB de la Sèvre Nantaise assure le rôle de chef de file.

2.2 Bilan des Contrats Territoriaux

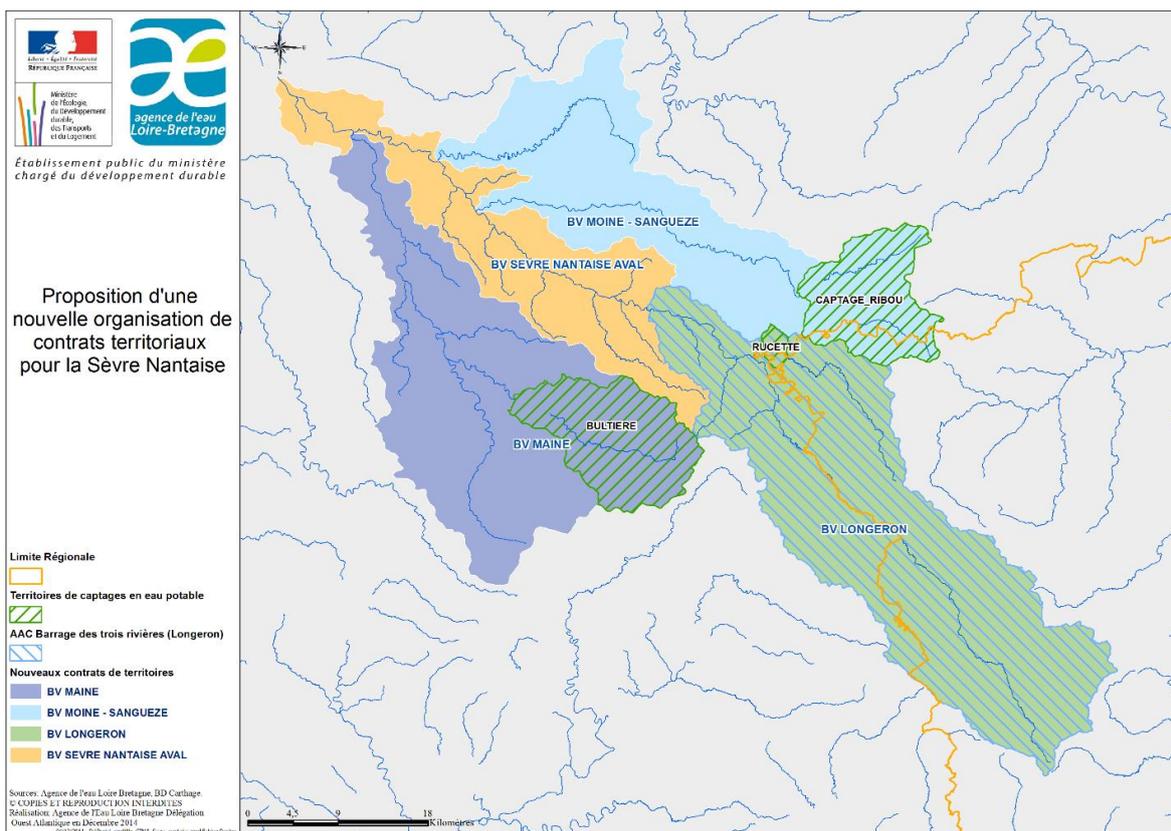
Les contrats territoriaux sont le cadre privilégié d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Selon les enjeux des territoires, ils concernent un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou encore la gestion quantitative.

Les actions conduites depuis le début des années 80, sur la Sèvre Nantaise, la Maine, la Moine, la Sanguèze et l'Ouin ont été renforcées par le Contrat Restauration Entretien 2001-2005. Des travaux de gestion de la végétation de bord de cours d'eau (débroussaillage et élagage, abattage d'arbres morts ou très penchés, d'enlèvement d'embâcles dans le lit), de plantations d'espèces locales et d'opérations d'arrachage de plantes envahissantes ont principalement été menés.

Un second Contrat Restauration Entretien 2008-2013 a permis d'élargir le panel d'actions sur les milieux aquatiques prenant en compte la continuité écologique, la diversification des habitats et des écoulements, la renaturation des cours d'eau et la restauration ou la création de zones humides ... Ces actions cherchaient à rendre les cours d'eau plus fonctionnels et ainsi participer à l'atteinte du bon état des eaux.

Afin d'optimiser les outils de l'intervention publique, l'Agence de l'eau a proposé une nouvelle organisation des contrats territoriaux (CT) du bassin versant de la Sèvre Nantaise basée sur trois niveaux complémentaires :

- un contrat « cadre » de partenariat avec l'EPTB
- 4 contrats territoriaux (Maines, Moine-Sanguèze, Longeron, aval Sèvre)
- des contrats sur les bassins de production d'eau potable (Ribou/Verdon, Bultière).



Ainsi, pour la période 2015-2019, quatre contrats territoriaux portés par l'EPTB Sèvre Nantaise, et comportant au minimum un volet milieux aquatiques, sont mis en place, à l'échelle de quatre sous-bassins hydrographiques cohérents :

- contrat territorial Maines (volet milieux aquatiques)
- contrat territorial Moine-Sanguèze (volet milieux aquatiques)
- contrat territorial Longeron (volet milieux aquatiques et pollutions diffuses)
- contrat territorial aval Sèvre (volet milieux aquatiques)

Un contrat de partenariat entre l'Agence de l'eau et l'EPTB Sèvre Nantaise complète le dispositif. Il rassemble les actions portées par l'EPTB sur les quatre territoires, à l'échelle du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise (pesticides non agricoles, suivis des milieux, information et sensibilisation du public, animation et coordination...), ainsi que les actions liées à sa mission d'appui à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le contrat territorial « Longeron » comporte un volet milieux aquatiques et un volet pollutions diffuses. Les trois autres contrats territoriaux portent, dans un premier temps, uniquement sur les milieux aquatiques. Ils seront complétés dans un second temps par des programmes d'actions sur les pollutions diffuses.

Ces contrats ont fait l'objet d'une signature le 4 juillet 2016, dans les locaux de l'EPTB, en présence du Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'ensemble des maîtres d'ouvrages des contrats.

Les objectifs principaux du volet milieux aquatiques de ces contrats sont :

- améliorer le fonctionnement général des cours d'eau pour leur redonner leur capacité d'auto-épuration ;
- rétablir le fonctionnement des ruisseaux et, plus particulièrement, les petits cours d'eau situés en tête de bassin ;
- restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour permettre le transfert des sédiments et la migration des espèces ;
- intervenir en amont des obstacles à l'écoulement par des actions de diversification des habitats et des écoulements, des actions de gestion des berges et de la végétation sur les rives (mise en défend des berges par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, restauration de la végétation sur les rives, plantations, ...) ;
- créer des zones humides « tampons » visant à limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau ;
- mettre en place des actions sur le territoire afin de réduire les pollutions diffuses notamment d'origines agricoles.

Des actions d'accompagnement sont systématiquement prévues :

- coordination, suivi des travaux et animation auprès des différents partenaires ;
- panneaux d'information ;
- communication/concertation ;
- suivi et évaluation.

2.2.1 Avenants aux contrats aval Sèvre, Maines et Moine-Sanguèze

Des avenants aux Contrats Territoriaux Moine-Sanguèze, Maines et aval Sèvre ont été préparés en 2017 afin :

- d'ajuster les actions se rapportant au volet milieux aquatiques ;
- de relever le niveau d'ambition des volets milieux aquatiques des contrats Maines et aval Sèvre, en intégrant plus de montants d'actions et de projets de renaturation et de restauration de continuité écologique ;
- de définir **un programme d'actions se rapportant au volet pollutions diffuses d'origine agricole** sur les sous-bassins versants de la Sanguèze, aval Sèvre et des Maines, secteurs prioritaires au regard du SAGE de la Sèvre Nantaise.

3 Actions de mise en œuvre du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du SAGE. Il n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE. Il assure un rôle de coordination et de mise à disposition d'outils pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE par les acteurs du territoire.

Pour une meilleure compréhension et lisibilité, les actions de l'EPTB en 2016 sont présentées selon les six enjeux du SAGE :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle,
- la réduction du risque inondation,
- l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques,
- la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- l'organisation et la mise en œuvre.

3.1 Amélioration de la qualité de l'eau

3.1.1 Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau

- **Suivi complémentaire de la qualité de l'eau :**

Le dispositif complémentaire de suivi de la qualité de l'eau mis en place par l'EPTB à compter de mi 2016 a été reconduit en 2017.

Ces suivis viennent compléter les mesures réalisées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la CREPEP et les Conseils départementaux. Ils permettent de maintenir une fréquence d'analyse mensuelle sur les 10 points nodaux identifiés et de mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du SAGE.

- **Suivi complémentaire AMPA sur le bassin versant de la Sanguèze en 2015 - restitution des résultats en octobre 2017 aux acteurs du territoire :**

Afin de mieux comprendre les origines de l'AMPA (acide aminométhylphosphonique) sur le bassin de la Sanguèze, le Syndicat mixte EPTB de la Sèvre Nantaise avait réalisé sur la période janvier-décembre 2015 des analyses mensuelles en différents points sur la Sanguèze (5 points), la Logne (3 points) et le ruisseau de la Braudière (2 points).

En 2016, ces données ont été analysées et présentées au groupe régional de contamination des eaux par les pesticides organisé par la DREAL Pays de la Loire ainsi qu'au comité syndical du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze en novembre.

En octobre 2017, une réunion locale au Pallet a rassemblé l'ensemble des acteurs du bassin versant (collectivités, Etat, Agence de l'eau, représentants des usagers, professionnels agricoles/viticoles, etc.) afin de présenter les résultats de ce suivi et les premiers éléments du projet TrEauDo (cf. ci-dessous).

- **Projet TrEauDo :**

Le projet TrEauDo (Traçage des rejets d'Eaux usées Domestiques dans les eaux de surface et les eaux souterraines) porté par le BRGM et GéoHyd a pour objectif de définir une méthodologie pour tracer la présence d'eaux usées domestiques dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Ce projet se déroule sur 2015-2018.

L'EPTB Sèvre Nantaise est partenaire sur ce projet car le bassin versant de la Sanguèze est un cas d'application retenu dans le projet concernant les sources de contamination de l'AMPA et du glyphosate. Il fait le lien avec les acteurs locaux et apporte des éléments de connaissance technique nécessaires à l'interprétation des résultats des chercheurs.

La dernière campagne d'analyses (eaux souterraines, rivières, rejets de stations d'épuration collectives et industrielles) a été réalisée en septembre 2017. Les partenaires vont désormais assurer l'exploitation de l'ensemble des informations/données recueillies afin d'assurer une publication scientifique courant 2018. Les premiers résultats montrent un impact non négligeable du rejet de stations d'épuration collectives en AMPA et/ou glyphosate.

- **Bilan du parc de STEP :**

L'analyse globale du parc de stations d'épuration du bassin initiée en 2016 s'est poursuivie en 2017.

Les données en provenance des services assainissement des départements et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont ainsi été intégrées dans le logiciel NORRMAN qui permet de croiser les débits des cours d'eau, les flux rejetés par les STEP et les industries isolés.

Différents contacts ont été engagés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour disposer des données plus précises concernant les industries soumises à redevance (débits rejetés).

Ce travail a fait l'objet d'une présentation lors des journées ARSATESE de juin 2017. Le logiciel a également été mobilisé pour l'étude de l'extension de la station d'épuration de Gorges.

3.1.2. Mise en œuvre du plan d'actions « pesticides »

La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides est un enjeu important sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été défini par la CLE. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.

- **Charte de l'éco'jardinier de la Sèvre Nantaise :**



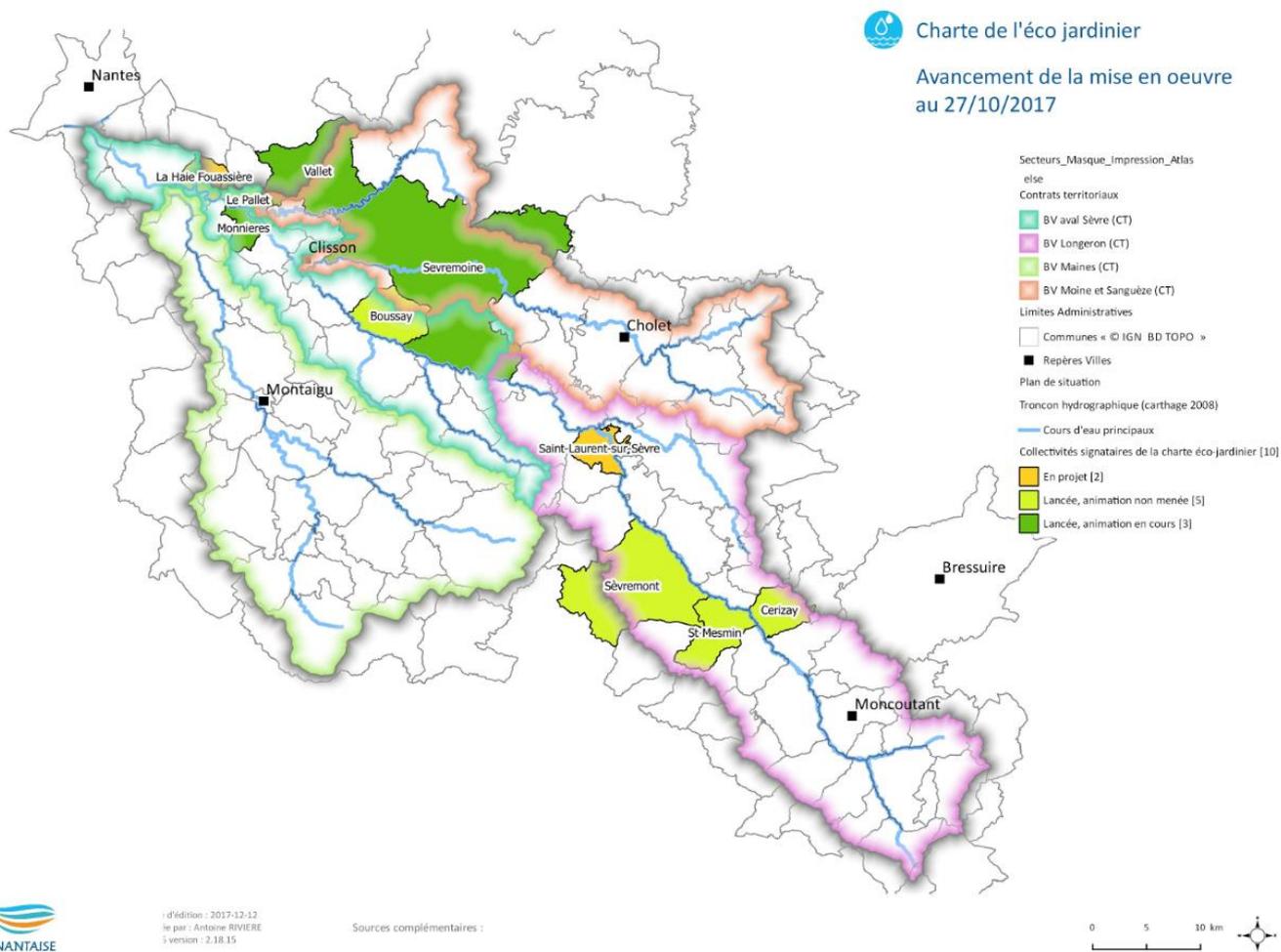
En 2017, l'EPTB Sèvre Nantaise a poursuivi son accompagnement des collectivités dans le portage et lancement de la charte (recherche de subventions, méthodologie de lancement et d'animation, points presse, etc.). Deux outils de signalisation ont été créés à savoir une flamme et un kakemono permettant de mieux voir les stands et d'expliquer le dispositif lors d'animations (cf. photos).

Comme convenu dans la méthodologie établie, la CLE a validé le lancement de la charte pour plusieurs collectivités à savoir :

- Sèvremont (85),
- Boussay (44),
- Cerizay (79),
- Saint-Laurent-sur-Sèvre (85).

Fin 2017, la commune de la Haie-Fouassière a contacté l'EPTB Sèvre Nantaise pour un projet de lancement début 2018.

Fin octobre 2017 on comptabilise 10 communes ayant lancé la charte avec différents niveaux d'avancement.



d'édition : 2017-12-12
 le par : Antoine RIVIERE
 s version : 2.18.15

Sources complémentaires :



- **Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » :**

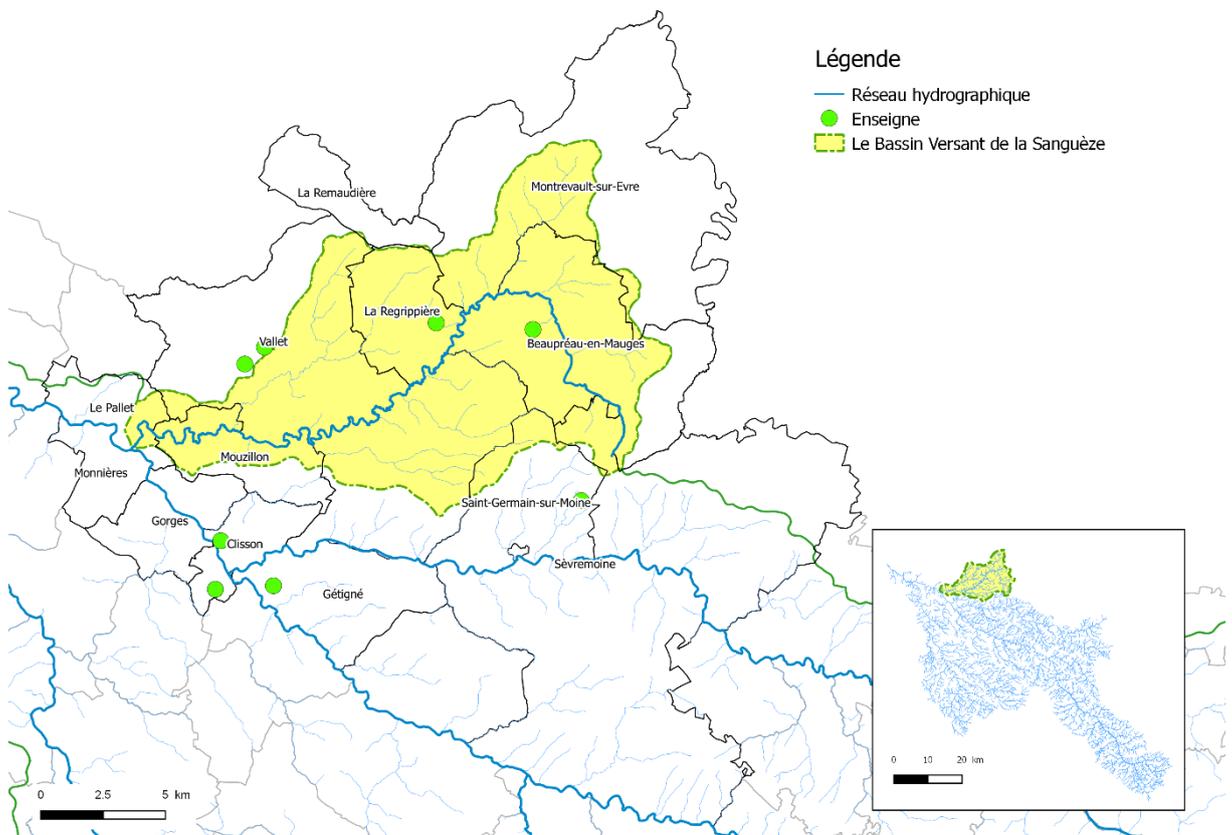
La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » consiste à engager les enseignes de vente de produits phytosanitaires (jardineries, grandes surfaces de bricolage ayant un rayon jardin et les libres-services agricoles) dans une démarche de conseils, de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage de pesticides et sur les alternatives possibles. Au travers de la charte, les enseignes signataires s'engagent à encourager les alternatives aux traitements chimiques répondant au respect de l'environnement et de la santé publique.

→ Bassin de la Sanguèze

Conformément au SAGE Sèvre Nantaise, l'EPTB a poursuivi en 2017 l'animation de cette charte sur le bassin versant de la Sanguèze.

Les 8 magasins ont poursuivi leur engagement dans la charte en 2017 :

- Espace Emeraude - Clisson
- Gamm Vert - Clisson
- Bricomarché - Vallet
- Gamm Vert - Vallet
- Jardin Décor - Gétigné
- Espace Terrena - Beaupréau-en-Mauges
- Jean Jacques Macé - La Regrippière
- Ets Pohu - Saint-Germain-sur-Moine



Un partenariat avec le CPIE Loire-Anjou et UFC Que Choisir (Nantes) a été poursuivi en 2017 pour accompagner l'EPTB dans la réalisation des formations de vendeurs et de l'enquête client-mystère.

Un plan de communication a été mis en place tout au long de l'année pour informer le grand public de l'existence du dispositif et des enseignes signataires.

Janvier 2017	Tour des magasins pour contrôle du respect d'interdiction du libre-service des produits phytosanitaires hors produits de biocontrôle
Février 2017	Formation Niveau 2 sur thématique « désherbage »
Mars-avril 2017	Communication sur le dispositif (flyers, encadré presse, bulletins municipaux, etc.) Temps forts réalisés par les magasins Préparation de l'enquête client-mystère Collecte des données « chiffres d'affaire »
Juin 2017	Enquête client-mystère par UFC Que Choisir Temps forts réalisés par les magasins
Eté 2017	Préparation de la formation des vendeurs
Septembre 2017	Formation Niveau 3 sur thématique « Maladies et Ravageurs » Relance collecte des données « chiffres d'affaire »
Novembre-décembre 2017	Analyse des données bilan 2017

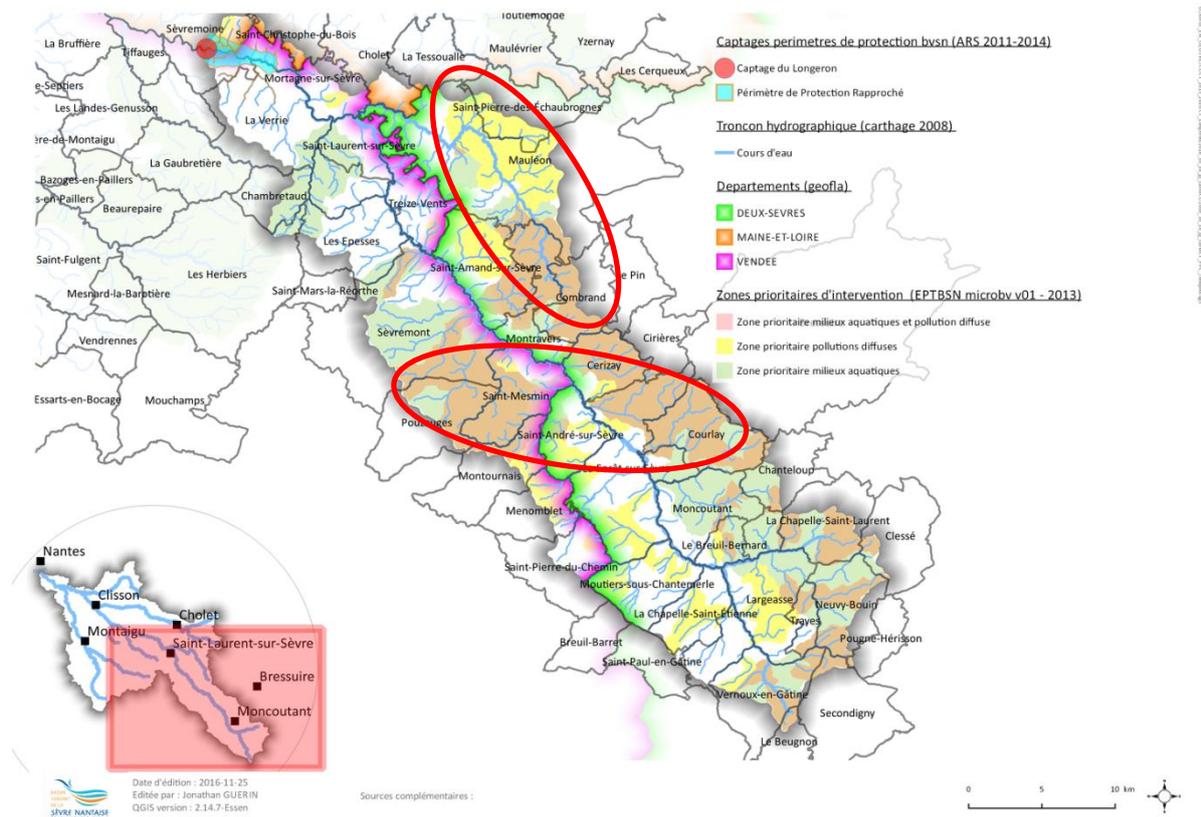
- Sur la période septembre 2015-septembre 2017, cette action a permis de former 16 vendeurs en niveau 1, 7 vendeurs en niveaux 1 et 2.

➔ Bassin du Longeron

Dans la continuité du déploiement de la charte sur le bassin de la Sanguèze, une démarche d'animation a été réalisée auprès des jardinerie du bassin du Longeron.

Le choix des jardinerie à démarcher sur le bassin versant a été guidé par la localisation des zones d'actions prioritaires pollutions diffuses définies dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Ces zones d'actions prioritaires se concentrent essentiellement sur le bassin de l'Ouin (de Combrand à Mauléon) et sur la zone « centrale » du bassin versant, de part et d'autre de la Sèvre Nantaise, à savoir le secteur de Pouzauges à Cerizay/Courlay.



Sept jardinerie ont ainsi fait l'objet de prospection :

- Brico Pro Gatard à Cerizay
- CAVAC à Cerizay
- Espace Terrena à Mauléon
- Brico Pro Gatard à Mauléon
- Jardinerie de l'Etoile à Pouzauges
- Brico Pro Gatard à Pouzauges
- CAVAC à Pouzauges

L'ensemble des enseignes a été contacté pour présenter la charte et leur proposer d'adhérer. Les résultats sont les suivants :

- Les enseignes Brico Pro Gatard (Cerizay, Mauléon, Pouzauges) sont en train de changer d'enseigne (Gitem ou Bricorama). Le personnel ne connaissait pas les gammes qui seront vendues et ni si l'activité de jardinage sera maintenue.
- Compte tenu de cette information, la CAVAC devient l'acteur majoritaire pour les jardinerie, des échanges ont donc eu lieu avec le siège de l'entreprise pour échanger sur le déploiement de la charte pour les magasins de Cerizay et Pouzauges en ajoutant Les Epesses et Moncoutant (élargissement de la zone géographique par rapport à la stratégie initialement proposée) pour que notre proposition ait plus de poids. Après un temps de réflexion et d'échange avec leur service qualité, l'enseigne n'a pas souhaité donner de suite favorable. La CAVAC souhaite en effet déployer une stratégie identique sur l'ensemble de ses magasins et le bassin du Longeron n'en concerne qu'une partie. Par ailleurs, des temps forts et animations sont déjà organisés autour des abeilles (personnel

passionné) et la CAVAC ne souhaite pas multiplier les messages au risque de perdre en cohérence.

- Face à l'absence d'engagement des groupements de jardinerie, seules deux jardinerie sur le bassin du Longeron étaient susceptibles d'adhérer :
 - o EspaceTerrena à Mauléon
 - o Jardinerie de l'Etoile à Pouzauges

Compte tenu de ces éléments, l'EPTB Sèvre Nantaise a décidé de ne pas poursuivre l'animation de la charte jardinerie sur ce territoire qui est avant tout agricole.

- **Enquête Collectivités et Pesticides :**

Au regard de l'évolution de la réglementation en 2017, l'EPTB Sèvre Nantaise n'a pas réalisé d'enquête auprès des collectivités du territoire concernant leurs pratiques phytosanitaires.

RAPPEL :

La loi Labbé* modifiée par l'article 68 de la LTE** et la loi Pothier*** interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque et autorisés en agriculture biologique restent cependant utilisables, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes macro-organismes, substances de base).

Ne sont pas concernés par cette loi, les espaces gérés par des structures privées, les espaces appartenant à des structures publiques dont l'accès est fermé au public ou encore les espaces publics qui ne sont pas considérés comme des espaces verts.

3.1.3 Programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Actions transversales

Trois plaquettes de présentation ont été réalisées en interne à l'EPTB à destination des agriculteurs du bassin du Longeron :

- Programme d'actions agricoles sur le bassin ;
- Les MAEC ouvertes sur la partie Pays de la Loire ;
- Les MAEC ouvertes sur la partie Nouvelle-Aquitaine.

Etude des potentialités de développement de l'agriculture biologique

L'objectif du diagnostic d'opportunité de développement du bio est d'identifier les freins et atouts du territoire au développement de l'agriculture biologique.

La méthodologie prévue est:

- Etape 1 : mettre en place le comité technique, présenter la démarche au comité de pilotage, faire un premier travail d'identification des personnes ressources à enquêter (agriculteurs conventionnels + acteurs du territoire) ;
- Etape 2 : réaliser une réunion collective avec les producteurs bio du territoire pour obtenir leur analyse de ces axes et définir les personnes ressources à enquêter ;
- Etape 3 : réaliser les enquêtes individuelles de personnes ressources ;

- Etape 4 : discussion en comité de pilotage des résultats obtenus et des suites à apporter ;
- Etape 5 : réunion de bilan avec tous les acteurs concernés pour partager et valider l'analyse et les préconisations.

Les rencontres avec les intercommunalités du bassin ayant été difficiles à caler, elles viennent de s'achever. La restitution de l'étude est prévue pour début 2018.

Diagnostics individuels exploitation

Le diagnostic individuel d'exploitation (DIE) permet d'évaluer la situation initiale de l'exploitation d'un point de vue technique et économique. Des données sont collectées et une analyse fine des pratiques de conduite des prairies (description des modalités de pâturage, fauche, rendements globaux, fertilisation, ...) et des objectifs de production de l'éleveur est faite. Ce diagnostic vise à informer sur les possibilités d'évolution et permet d'identifier des pistes de travail autour de l'autonomie fourragère, de la valorisation des prairies, de la réduction de l'utilisation des pesticides et de la gestion des effluents d'élevage. Ces pistes sont formalisées dans un projet de l'exploitation et pourront être approfondies dans le cadre de l'accompagnement individuel.

En 2017, **23 diagnostics individuels et 1 diagnostic individuel de conversion à la bio** ont été réalisés par six maîtres d'ouvrage.

Accompagnement individuel

Il doit permettre à l'agriculteur de trouver auprès de son technicien conseil les ressources pour mettre en place les modifications de pratiques identifiées comme nécessaires dans le projet d'exploitation. Le champ de l'accompagnement individuel doit entrer dans la recherche d'une meilleure valorisation des prairies, de l'autonomie fourragère, de la réduction de l'usage des pesticides ou de la maîtrise de la fertilisation.

Le tableau, ci-dessous, récapitule les besoins en accompagnement individuel issus des programmes d'actions individuels d'exploitation sur la période 2016-2017 et qui ont fait l'objet d'un accord des exploitants :

Thématique de l'AI	Nombre d'exploitations	Nombre de jours par an
Autonomie fourragère	18	20.5
Autonomie fourragère et réduction des phytos	3	8
Autonomie fourragère. Gestion des effluents	4	4
Autonomie alimentaire gestion des effluents réduction des phytos	23	57
Autonomie alimentaire réduction des phytos	13	32
Gestion des effluents. Réduction des phytos	4	8
Réduction des phytos	6	14.5
Total général	71	144

Bien que de nombreux besoins aient été émis par les exploitants agricoles ayant disposé d'un DIE en 2016-2017, seule la Chambre d'agriculture de Vendée a initié cette action auprès de 14 agriculteurs.

La prise d'initiative de cette action semble difficile par les partenaires qui soulignent la problématique du taux d'intervention de l'Agence de l'eau (60%) comme un frein à leur implication.

Animation, démonstration, conseil collectif

Les animations et démonstrations collectives permettent de travailler avec un groupe d'agriculteurs afin que l'expérience de chacun enrichisse la réflexion et qu'une dynamique de groupe puisse émerger. Selon la volonté du groupe, des intervenants extérieurs peuvent intervenir afin d'apporter des éléments particuliers. Le champ d'intervention est le même que pour l'accompagnement individuel.

L'agriculteur n'a pas l'obligation de bénéficier d'un diagnostic individuel d'exploitation ni d'un accompagnement individuel pour pouvoir participer à un groupe d'échange.

L'accompagnement collectif est financé par l'Agence de l'eau sous la rubrique « animation, démonstration, conseil collectif » qui fait l'objet d'un plafonnement.

En 2017, 13 actions collectives ont été réalisées :

➔ Accompagnement des exploitants vers plus d'autonomie fourragère :

- (1) La mise en place d'une plateforme fourragère et multi-espèces et Plateforme d'essai sur la fertilisation des fourrages par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres (467) ;
- (2) Une journée technique sur les méteils par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres (487) ;
- (3) Une visite de démonstration de dérobées fourragères par la Chambre d'agriculture de Vendée ;
- (4) Une formation sur la culture des protéines (427) par le GAB 85.

➔ Accompagnement des exploitants vers la réduction des pesticides :

- (5) Une journée « évolution de systèmes » par le CIVAM du Haut Bocage (349) ;
- (6) Une formation à l'amélioration de l'efficacité du système d'exploitation (356) par le CIVAM du Haut Bocage ;
- (7) Un tour de parcelles « cultures économes par le CIVAM du Haut Bocage (410) ;
- (8) Déploiement de l'outil « mission écophyt'eau » (411) par le CIVAM du haut Bocage ;
- (9) Démonstrations de matériels de désherbage mécanique par le CIVAM du Haut Bocage, l'Union des CUMA 85 et la CUMA79 ;
- (10) L'animation d'un réseau de fermes de démonstrations bio (382) par le GAB 85 ;
- (11) L'accompagnement à la mise en place d'une dynamique collective au sein des agriculteurs bio (437) par le GAB 85.

➔ Accompagnement des exploitants pour la gestion des effluents :

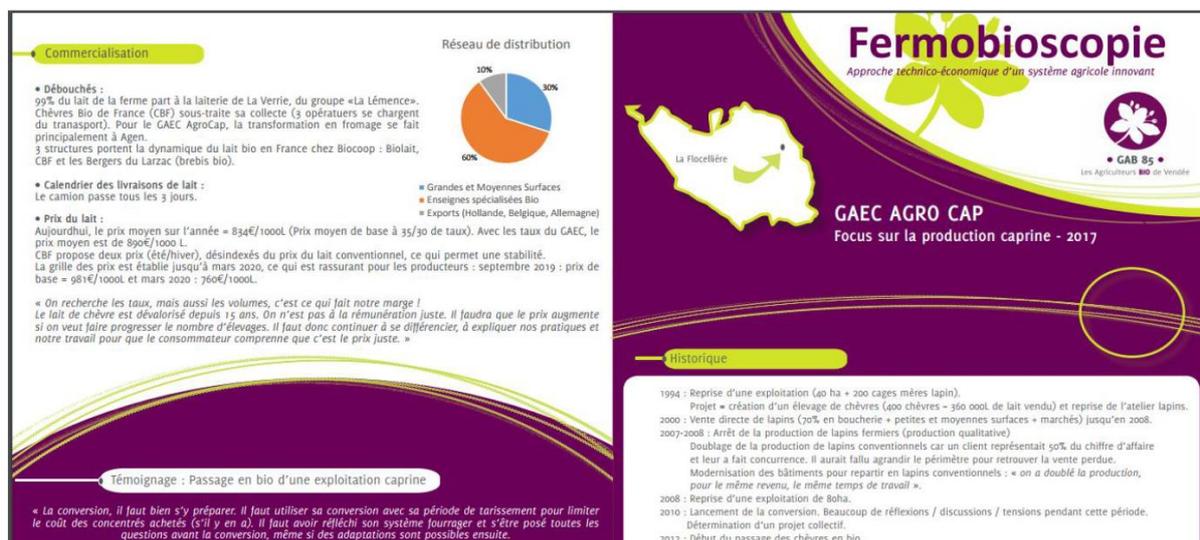
- (12) Une action « Expérimenter de nouvelles pistes de gestion de la fumure et de réduction de risques de lessivage des éléments issus des effluents » par le CIVAM du Haut Bocage ;
- (13) Premières réflexions pour l'élaboration d'une plate-forme d'échanges paille-fumier par la Chambre d'agriculture de Vendée.

Autonomie fourragère

- (1) Plate-forme fourragère et multi-espèces et plate-forme d'essai sur la fertilisation des fourrages (467) par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres (466) ;
- (2) Journées techniques méteils et prairies multi-espèces par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
- (3) Une visite de démonstration de dérobées fourragères par la Chambre d'agriculture de Vendée ;
- (4) Une formation sur la culture des protéines (427) par le GAB 85.

Réduction des pesticides

- (5) Une journée « évolution de systèmes » par le CIVAM du Haut Bocage (349)
- (6) Une formation à l'amélioration de l'efficacité du système d'exploitation (356) par le CIVAM du Haut Bocage ;
- (7) Un tour de parcelles « cultures économes par le CIVAM du Haut Bocage (410) ;
- (8) Déploiement de l'outil « mission écophyt'eau » (411) par le CIVAM du Haut Bocage ;
- (9) Démonstrations de matériel de désherbage mécanique ;
- (10) L'animation d'un réseau de fermes de démonstrations bio (382) par le GAB85 ;



- (11) L'accompagnement à la mise en place d'une dynamique collective au sein des agriculteurs bio (437) par le GAB 85.

Gestion des effluents d'élevage

- (12) Une action « Expérimenter de nouvelles pistes de gestion de la fumure et de réduction de risques de lessivage des éléments issus des effluents » par le CIVAM du Haut Bocage ;
- (13) Premières réflexions pour l'élaboration d'une plate-forme d'échanges paille-fumier par la Chambre d'agriculture de Vendée.

Information sensibilisation

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) de Vendée et Agrobio79 ont rédigé conjointement les textes d'une plaquette d'information sur l'agriculture biologique à destination de l'ensemble des acteurs du bassin versant. Cette plaquette est en cours de mise en page par l'EPTB qui l'imprimera et la mettra en ligne sur son site internet.

3.1.4 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un des outils de mise en œuvre du SAGE, et plus particulièrement, de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron.

- **Animation**

L'animation de la campagne MAEC 2017 a mobilisé, en interne à l'EPTB Sèvre Nantaise, une chargée de mission agricole, l'animatrice du bassin versant du Longeron, l'animateur du SAGE Sèvre Nantaise et deux personnes au sein du Pôle SIG. Des partenariats ont également été mobilisés :

Expertise	Organismes partenaires	Animation
agriculture	CAVEB, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, Chambre d'agriculture de Vendée, Civam Haut Bocage, Groupement de recherche pour une agriculture paysanne, économe et autonome (GRAPEA), Groupement des agriculteurs biologiques 85 (GAB 85),	Réunions d'information, Diagnostics individuels d'exploitation (DIE), Accompagnement, Formations
biodiversité	Sèvre Environnement, Bocage Pays Branché, CPIE Sèvre et Bocage.	Réunions d'information, Diagnostics zones humides, Formations

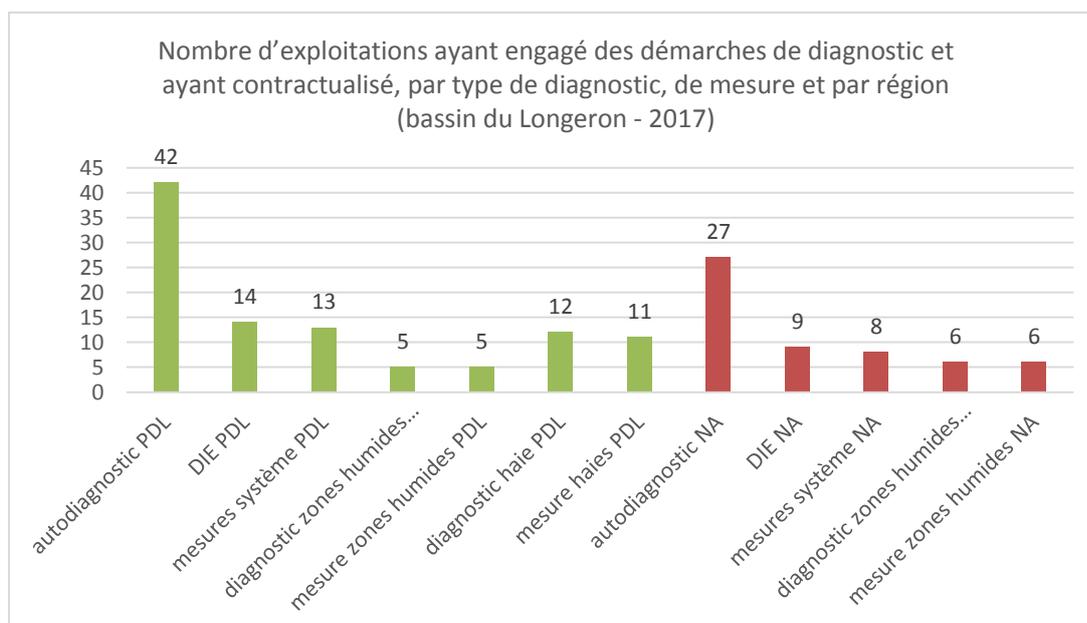
Le COPIL MAEC Longeron s'est réuni en janvier 2017 (ouverture de la campagne...) puis en avril (lancement des DIE, mesure haie...).

Début février 2016, cinq réunions d'information sur le dispositif ont été organisées sur le terrain (3 en Nouvelle-Aquitaine, 2 en Pays de la Loire) à destination des agriculteurs et en présence des structures agricoles et environnementales partenaires.

- **Démarches des exploitants agricoles**

Pour les exploitants agricoles intéressés par le dispositif, la 2^{ème} étape a été la réalisation de leur autodiagnostic. Cet outil permet aux agriculteurs de connaître les MAEC auxquelles ils peuvent prétendre. C'est une plate-forme informatique disponible en ligne de février à avril, élaborée par l'EPTB et améliorée avec les contributions des partenaires.

Le graphique suivant détaille les démarches réalisées par les exploitants agricoles sur le Longeron : autodiagnostic, DIE, contractualisations...



Légende	Code	Description
	PDL	Pays de la Loire
	NA	Nouvelle Aquitaine
	DIE	diagnostic individuel d'exploitation

43% des exploitations ayant réalisé leur autodiagnostic ont souscrit une mesure MAEC système ou unitaire.

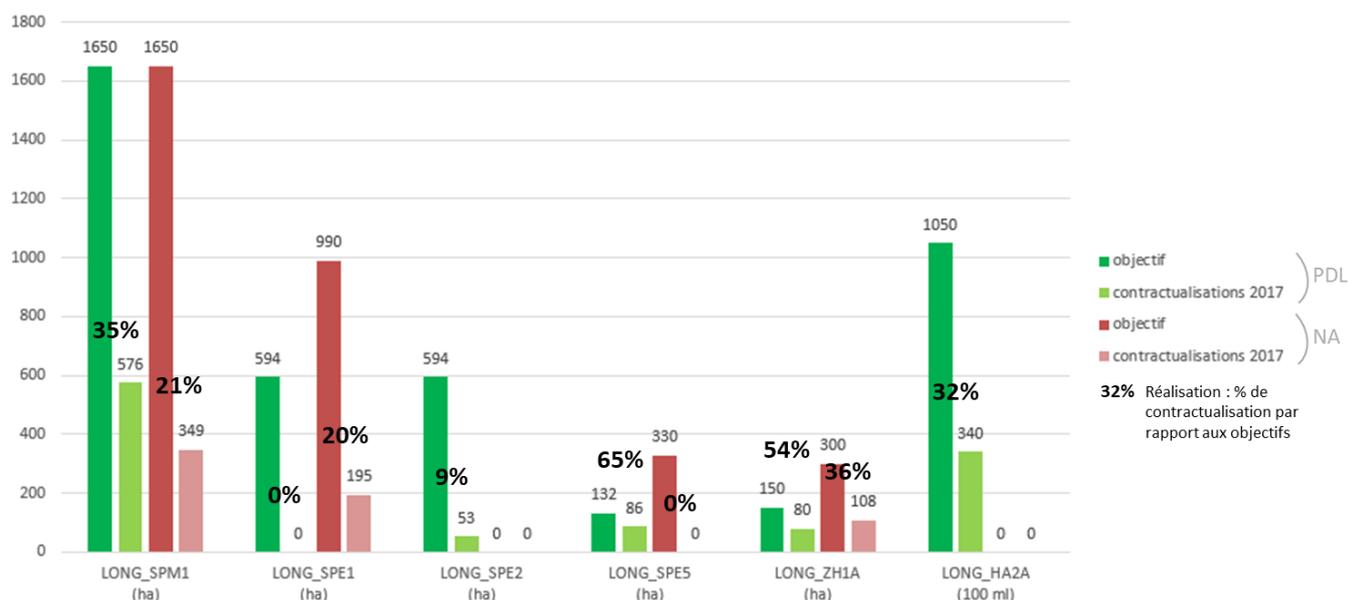
Pour rappel, la mesure haies est obligatoirement souscrite en couplage avec une MAEC système, parcellaire ou bio. Ainsi :

- parmi les signataires des mesures système et zones humides, 8 ont également choisi la mesure haies (5 en mesure système, 3 en mesure zones humides) ;
- les exploitations n'ayant souscrit qu'une mesure haies dans le cadre du PAEC Longeron en 2017 l'ont couplé avec une mesure bio (CAB ou MAB).

• Contractualisation

Le graphique suivant nous informe sur le taux de réalisation des MAEC.

Surfaces contractualisées en MAEC : comparaison entre les objectifs et les contractualisations par mesure et par région (bassin du Longeron - 2017)



Légende	PDL	Pays de la Loire
	NA	Nouvelle Aquitaine
	LONG_SPM1	mesure système polyculture-élevage dominante élevage maintien
	LONG_SPE1	mesure système polyculture-élevage dominante élevage évolution 1
	LONG_SPE2	mesure système polyculture-élevage dominante élevage évolution 2
	LONG_SPE5	mesure système polyculture-élevage dominante céréale évolution
	LONG_ZH1A	mesure localisée gestion des zones humides
	LONG_HA2A	mesure localisée entretien des haies
	ha	hectare
	ml	mètre linéaire

- Mesures système

Pour la 3^{ème} année de contractualisation en Nouvelle-Aquitaine et la 2^{ème} année en Pays de la Loire, les contractualisations en mesures système sont bien en deçà des objectifs fixés dans le PAEC. Les éleveurs concernés par le maintien ont certainement majoritairement contractualisé en 2016. Il reste les exploitants concernés par l'évolution mais dont l'engagement est issu d'une réflexion importante sur l'évolution du système, impliquant une prise de décision moins rapide et qui nécessite d'être accompagnée.

La mesure élevage évolution 1 (ouverte uniquement en Pays de la Loire) n'a pas été choisie : les exploitants semblent ainsi préférer orienter leur choix de mesure vers la SPE2, plus rémunératrice bien que la marche à atteindre soit plus conséquente.

- Mesures localisées

Les engagements en mesures localisées sont, dans leur globalité, légèrement meilleurs que pour les mesures systèmes mais restent inférieurs aux objectifs.

Ouverte en 2016 en Pays de la Loire, la mesure haies n'a été mise en place qu'en 2017. Nous sommes donc sur la 1^{re} année de contractualisation, avec seulement 22% des objectifs atteints en nombre d'exploitations agricoles engagées et 32% des objectifs en linéaire engagé. Bien que nous prévoyions une mobilisation en masse sur cette mesure du fait de la densité du bocage sur le territoire, les critères de sélection des haies éligibles ainsi que l'obligation de couplage avec une autre mesure (système, zones humides ou agriculture biologique) expliquent probablement ce résultat.

- Budget

Le total prévisionnel des aides versées au titre de chaque mesure s'élève à 23% de la somme des budgets prévisionnels.

• Perspectives 2018

Le COPIL MAEC Longeron, réuni en octobre 2017, a validé la campagne 2017 et ses résultats et validé également la candidature 2018 et son prévisionnel.

Dans l'objectif de répondre aux finalités du PAEC initial, l'EPTB souhaite, pour une meilleure visibilité de l'échelle du bassin versant et une meilleure cohérence territoriale :

- se concentrer sur les secteurs répertoriés zones prioritaires milieux aquatiques ET zones prioritaires pollutions diffuses du bassin du Longeron ;
- combiner sur un même secteur les démarches et actions des techniciens de rivière (répondant aux enjeux milieux aquatiques du CT Longeron) et les démarches et actions agricoles (répondant aux enjeux pollutions diffuses) ;
- développer une forte présence sur le terrain de la chargée de mission agricole pendant la phase de déploiement.

Ces modalités permettront de :

- se focaliser sur des territoires de prospection plus petits, pour être au plus proche (proximité géographique), tout en maintenant l'ouverture de l'ensemble du territoire du PAEC à la contractualisation,
- se mobiliser au plus près des exploitants pour les aider dans leur prise de décision (proximité humaine, technique). Nous pourrions ainsi viser les exploitations, concernées notamment par l'évolution, dont l'engagement est issu d'une importante réflexion sur l'évolution de leur système, réflexion engagée depuis l'ouverture du territoire aux MAEC.

Ainsi, le déploiement au plus près du terrain est prévu :

- en territoire Nouvelle-Aquitaine : sur le bassin versant du ruisseau du Marchais, sur la commune de Courlay ;
- en territoire Pays de la Loire : sur le secteur des ruisseaux à potentiel salmonicole, en particulier Fontaine de Montbail et Tréquinière.

Cette stratégie, et parce que le fait que nous soyons en dernière année de contractualisation peut décider les exploitations indécises, nous a incité à faire un prévisionnel 2018 supérieur aux contractualisations 2017 (et globalement inférieur aux objectifs du PAEC initial).

3.1.5 Préparation d'un programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur les bassins des Maines, aval Sèvre et Moine-Sanguèze

Ces territoires n'ont **pas connu de démarche de mobilisation des acteurs agricoles autour d'enjeux « eau »** en dehors des actions de restauration des milieux aquatiques.

Par ailleurs, sur le secteur aval Sèvre et Sangèze, la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique travaille actuellement au montage d'un Contrat Territorial sur le Vignoble Nantais visant à améliorer la qualité de l'eau en pesticides. Le territoire concerné couvre le vignoble présent sur les territoires des

Maines, Aval Sèvre et Sanguèze. La viticulture ne fera donc pas l'objet du présent programme d'actions.

Les **objectifs de qualité d'eau visés** sont ceux définis dans le **SAGE Sèvre Nantaise à savoir** :

PARAMÈTRES PAR ÉLÉMENTS DE QUALITÉ	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE COURS D'EAU	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE PLANS D'EAU
Oxygène dissous	6 à 8 mg/L	
DBO ₅	3 à 6 mg/L	
Carbone organique dissous	5 à 7 mg/L	
PO ₄ ³⁻	0,1 à 0,5 mg PO ₄ ³⁻ /L	0,01 à 0,02 mg P /L
Phosphore total	0,05 à 0,2 mg/L	0,015 à 0,03 mg/L
NO ₂ ⁻	0,1 à 0,3 mg/L	
NH ₄ ⁺	0,1 à 0,5 mg NH ₄ ⁺ /L	0,4 mg N /L (NH ₄ ⁺ + NO ₃ ⁻)
NO ₃ ⁻	50 mg NO ₃ ⁻ /L 100% du temps en 2015 / 25 mg NO ₃ ⁻ /L 90% du temps en 2021	
Pesticides	0,5 µg/L pour le cumul des pesticides analysés et 0,1 µg/L par molécule analysée en 2021	

Les **enjeux identifiés** sont les suivants :

- Sanguèze : paramètres pesticides, phosphore et matières organiques
- Maines : phosphore, matières organiques, nitrates, pesticides
- Aval Sèvre : phosphore, matières organiques, pesticides

La stratégie pour les deux années est la suivante :

- ⇒ **Créer du lien entre les exploitants et l'ensemble des partenaires impliqués** sur ces territoires (connaître et se faire connaître) ;
- ⇒ **Développer les connaissances et prises de conscience des enjeux « eau »** sur ces territoires ;
- ⇒ **Lancer une dynamique de mobilisation des exploitants agricoles** (hors viticulture) et **mieux appréhender les activités agricoles des territoires et leurs itinéraires cultureux afin de définir un programme pluriannuel sur 5 ans** pertinent et efficace sur la période 2020-2024 ;
- ⇒ **Définir des programmes d'actions dans ces avenants qui soient** :
 - **cohérents** avec les **enjeux et objectifs du SAGE**,
 - **pertinents et adaptés** au contexte (territoires vierges de démarches liées à des contrats territoriaux / avenants pour 2 ans d'actions uniquement / absence de moyens type MAE),
 - **utiles aux agriculteurs et permettant de créer une dynamique d'évolution des pratiques en faveur de la qualité de l'eau**,
 - **co-construits** avec le plus grand nombre de partenaires agricoles.

Sur la base du volontariat les agriculteurs bénéficieront d'**actions individuelles** (diagnostic individuel, accompagnement(s) individuel(s)) **et collectives** (journées de démonstration, formations, etc.). Ces actions s'articulent autour de **huit thématiques** :

- ⇒ **Développement et accompagnement Agriculture Biologique** ;
- ⇒ **Evolution vers / Soutien des systèmes herbagers** ;
- ⇒ **Gain en autonomie** ;
- ⇒ **Limitation/réduction de l'usage des produits phytosanitaires** ;

- ⇒ **Amélioration de la gestion des effluents ;**
- ⇒ **Gestion durable des terres agricoles ;**
- ⇒ **Meilleure gestion du parcellaire et des bordures de parcelles.**

Les **maîtres d'ouvrage** proposant ces actions sont précisés dans le tableau ci-dessous :

	Diagnostics individuels	Accompagnements individuels	Actions collectives
Maîtres d'ouvrage Sanguèze	CER 49 - GAB 49 - CIVAM 49 - CRA (microbassin)	CER 49 - GAB 49 - CIVAM 49 - CRA (microbassin) - Mission Bocage	GAB 49 - CIVAM 49 - CRA - Mission Bocage - EPTB Sèvre Nantaise

	Diagnostics indiv.	Acc. individuels	Act. collectives
Maîtres d'ouvrage Aval Sèvre	CER 85 - CAVAC - CRA - GAB 44 - CIVAM 44	CER 85 - CAVAC - CRA - GAB 44 - CIVAM 44 - Mission Bocage	CAVAC - CRA - GAB 44 - CIVAM 44 - Mission Bocage - EPTB

	Diagnostics indiv.	Acc. individuels	Act. collectives
Maîtres d'ouvrage Maines	CER 85 - CAVAC - CRA - GAB 85 - CIVAM 44 - GRAPEA	CER 85 - CAVAC - CRA - GAB 85 - CIVAM 44 - GRAPEA - Mission Bocage	CAVAC - CRA - GAB 85 - CIVAM 44 - GRAPEA - Mission Bocage - Union des CUMA 85 - EPTB

L'EPTB assurera :

- **l'animation et la coordination du programme d'actions agricoles ;**
- le pilotage de la **communication** et de **l'information** en **collaboration étroite avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage précités ;**
- le financement d'analyses agricoles (sols, effluents, etc.).

3.1.6 Contrat Territorial du Vignoble Nantais

Le Contrat Territorial du Vignoble Nantais est porté par la Chambre d'agriculture et couvre un territoire dépassant les limites du bassin de la Sèvre Nantaise car implique une grande partie du vignoble nantais. Il concerne ainsi plusieurs bassins : Sèvre Nantaise, Lac de GrandLieu-Boulogne-Ognon-Logne, Estuaire de la Loire. Il porte sur les années 2017 à 2021 et sera cofinancé par la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les partenaires techniques identifiés sont des prescripteurs viticoles. Les structures de bassin versant sont associées à la démarche à travers leur représentation au sein du comité de pilotage assurant la coordination et l'évaluation du contrat.

En 2017, l'EPTB Sèvre Nantaise a été associé à l'élaboration de ce contrat visant à reconquérir la qualité de l'eau en pesticides. La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Nantaise a rendu un avis favorable sur ce projet en émettant un certain nombre de remarques listées dans l'encadré ci-dessous :

Globalement, le projet de contrat territorial répond aux objectifs et orientations du SAGE relatives à la reconquête de la qualité de l'eau en pesticides et, plus particulièrement, sur les actions attendues en viticulture sur le bassin versant.

Cependant il semble nécessaire de :

- mieux préciser les enjeux de qualité de l'eau sur les territoires concernés,
- rappeler les objectifs de qualité dans lesquels s'inscrivent le contrat territorial et l'ensemble des actions qui le constitue,
- préciser en quoi le projet répond à l'enjeu « phosphore »,
- apporter quelques objectifs chiffrés et territorialisés vers lesquels veut tendre le projet en termes d'évolution de système notamment.

Le choix des micro bassins n'est pas pleinement défini dans le projet de contrat. Cependant au regard des sites pré localisés, le bassin versant Sèvre Nantaise pourrait bénéficier de plusieurs micro bassins. Au regard de l'importance du vignoble nantais sur ce territoire, la Commission Locale de l'Eau pourrait manifester sa volonté de concrétisation de cette pré localisation afin d'assurer une dynamique collective de la profession viticole sur les trois sous-bassins à enjeu (*aval Sèvre, Maines, Sanguèze*). L'objectif serait de garantir l'opérationnalité et la bonne complémentarité des actions pollutions diffuses et aménagement de l'espace (pour les actions en bordures de cours d'eau), avec une localisation des micro bassins pertinente au regard des actions déjà définies dans les contrats territoriaux milieux aquatiques.

Au-delà de la lecture « SAGE », il peut être également attendu que soient précisées les modalités de partenariats envisagés tant sur les aspects conseils, accompagnements individuels et collectifs que sur les actions d'aménagements de l'espace et de suivi de la qualité de l'eau.

La signature officielle du contrat a eu lieu le 10 octobre 2017. En automne 2017, la préparation de la mise en œuvre du contrat pour début 2018 a nécessité une collaboration de l'EPTB Sèvre Nantaise à plusieurs réunions organisées par la Chambre d'agriculture afin de définir les micro bassins qui feront l'objet d'actions pilotes dès début 2018 (comité de pilotage technique, rencontres avec les viticulteurs par zones pré fléchées par les prescripteurs).

Lors du comité de pilotage technique du 19 octobre, l'EPTB a fait la demande d'une présentation annuelle à la Commission Locale de l'Eau et au sein des comités de pilotage des contrats territoriaux d'un bilan annuel de mise en œuvre de ce contrat. Il a été rappelé la nécessité de travail de concertation sur les territoires concernés pour faire du lien entre les différents contrats existants notamment concernant la communication auprès du monde agricole/viticole.

3.2 Réduction du risque d'inondation

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et réalise une partie des actions de ce programme.

La durée initiale du PAPI était de trois ans (2013-2015), elle a été prolongée pour trois années supplémentaires par avenant et sa mise en œuvre porte désormais jusqu'en 2018. L'avenant a été signé le 17 février 2017.

3.2.1 Mise en place de nouveaux repères de crues

73 macarons officiels de repères de crues ont été posés en 2008 par l'EPTB, ce réseau initial a été complété par la pose de 25 nouveaux macarons en 2015.

En 2016, un travail de recensement de sites privilégiés pour la pose de nouveaux repères a été réalisé. Au total, ce sont 10 sites, sur 6 communes qui ont été choisis grâce aux critères suivants :

- fréquentation du site,
- présence d'enjeux soumis au risque d'inondation,
- regroupement de plusieurs repères de crue sur un même site.

Suite au passage d'un géomètre expert en novembre 2017 pour permettre de connaître la hauteur exacte à laquelle l'eau est montée et les emplacements exacts sur lesquels doivent être posés les nouveaux repères ; la campagne de pose des repères aura lieu en janvier 2018.

3.2.2 Accompagnement pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Cette action réalisée en interne par l'EPTB permet actuellement d'accompagner de façon régulière quatre communes volontaires du bassin versant pour le volet inondation de leur PCS :

- Saint-Laurent-sur-Sèvre,
- Gorges,
- Le Pallet,
- Monnières.

En parallèle tout au long de l'année 2017, l'EPTB a participé à l'élaboration d'un exercice de simulation d'une inondation organisé par la Préfecture de Loire Atlantique le 13 décembre 2017. Celui-ci a permis de tester les PCS des communes de Loire-Atlantique traversées par la Sèvre Nantaise.

La diffusion des Zones Inondées Potentielles (ZIP) par les services de l'État vient d'être effectuée auprès des communes concernées par la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique. Il s'agit des ZIP pour les crues inférieures à la crue centennale dont l'ampleur correspond aux niveaux de vigilance émis en cas de crue (vert, jaune, orange, rouge). Ces données vont permettre aux communes d'affiner les états d'inondations pour les secteurs soumis au risque et, ainsi de pouvoir mieux hiérarchiser les actions de leur PCS. L'EPTB prendra en compte ces nouvelles données pour son accompagnement.

3.2.3 Les diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable

L'action débutée en 2014 par une prestation des étudiants de l'Université de Montpellier se poursuit en interne en ciblant le bassin versant de la Moine qui comporte un PPRi datant de 2008 et prescrivant des mesures de réduction de la vulnérabilité. Ces prescriptions sont obligatoires pour que les particuliers puissent solliciter une aide au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

L'EPTB a consolidé le protocole de diagnostic et réalisé des enquêtes chez des particuliers sur la commune de Cholet. Chaque diagnostic a donné lieu à un rapport de visite qui recommande les mesures adaptées aux caractéristiques de chaque habitat et du risque inondation auquel il est soumis. Pour cela, l'altitude du bâtiment est relevée à l'aide d'un GPS différentiel puis comparée aux cotes de la crue de référence indiquées dans le PPRi.

La démarche va se poursuivre en 2018 notamment sur la commune déléguée de Torfou et, ponctuellement, sur les habitats diffus et les entreprises présentes en zone inondable sur le bassin versant de la Moine.

Une action spécifique de diagnostic sera également entreprise pour les stations d'épuration du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Il sera alors nécessaire de choisir si ces diagnostics spécifiques doivent être menés en interne ou bien par un prestataire.

3.2.4 Outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau en cas de crue à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise

En 2016, l'EPTB a développé un outil web collaboratif pour le suivi des niveaux d'eau en cas de crue sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Cet outil est destiné aux collectivités, il doit leur permettre d'anticiper la gestion de crise en cas de crue puisqu'il complète l'information délivrée par les services de l'état *via* le site national Vigicrues.

Dix-neuf communes du bassin versant ont été sollicitées au cours de l'hiver 2017-2018. Quatre d'entre elles ont inscrits des utilisateurs à l'outil. Cependant, aucune crue n'a été observée cet hiver. En cette fin d'année 2017, les précipitations sont très faibles et les crues pour le moment inexistantes. Aussi, il n'a pas été possible de réellement expérimenter l'outil.

Afin de poursuivre le déploiement de l'outil, il est envisagé d'élargir son utilisation à des contributeurs experts usagers du cours d'eau (riverains, entreprises, etc.). Des échelles limnimétriques pourront être installées localement afin de permettre la lecture de niveaux d'eau en cas de crue et la diffusion par les utilisateurs sur l'outil web.

3.2.5 Vers un PAPI 3

Le PAPI prend fin en 2018. Dès le mois de novembre 2017, un travail de bilan des actions du programme actuel a été engagé. La réalisation du bilan se continuera sur l'année 2018, en parallèle de la mise en place d'un futur PAPI de troisième génération au regard du nouveau cahier des charges PAPI 3. La consultation du public et la concertation des parties prenantes seront deux axes importants tout au long de ce travail.

Il sera également nécessaire de prendre en compte la SGLRI de Nantes et le PAPI qui vont être mis en place. Cela concerne les secteurs de trois communes du bassin versant : Vertou, Rezé et Nantes.

3.3 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

3.3.1 L'amélioration de la connaissance sur l'évolution du tracé des cours d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition 45-1 du SAGE, l'EPTB a poursuivi la collecte et l'analyse de l'ensemble des fonds cartographiques disponibles pour en faire ressortir l'évolution du tracé des cours d'eau.

Les traitements mis en œuvre par l'EPTB ont ainsi permis d'isoler les tracés des cours d'eau visibles sur les cartes suivantes :

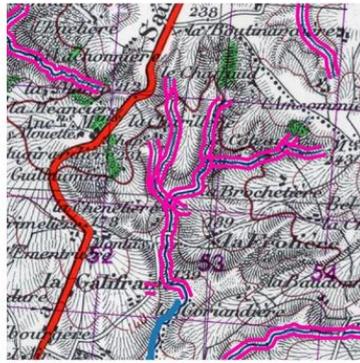
- cadastre napoléonien (datant de 1810 à 1830)
- cartes IGN des années 1950
- cartes IGN des années 1970
- cartes IGN de 2004

Ces tracés peuvent être comparés aux données plus récentes (cours d'eau issus de la BD Topo de l'IGN ou base de données Carthage - Ministère de l'environnement et Agences de l'eau).

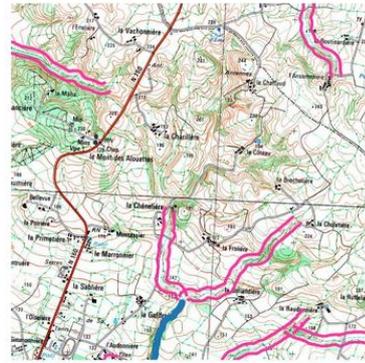
Ces éléments ont été mis à disposition des services de l'Etat, des communes et des intercommunalités sous forme de couches SIG et d'atlas communaux dans le cadre des démarches d'inventaire des cours d'eau.



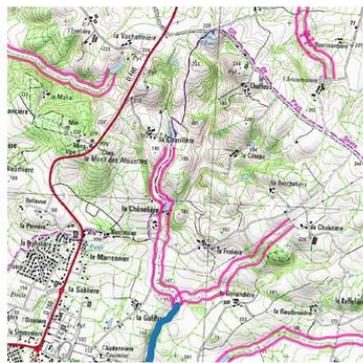
Cours d'eau présents sur le cadastre napoléonien (1810-1830)
Agrandir



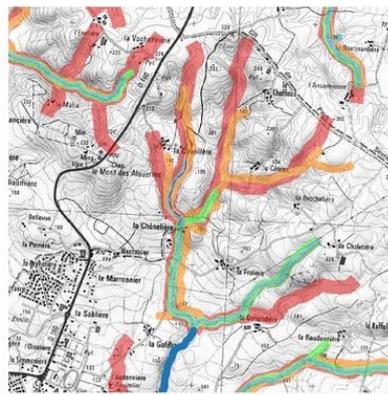
Cours d'eau présents sur les cartes des années 1950
Agrandir



Cours d'eau présents sur les cartes des années 1970
Agrandir



Cours d'eau présents sur les cartes de 2004
Agrandir



- Cadastre Napoléonien (DDTM 85)
- Cadastre Napoléonien (EPTBSN)
- Cadastre actuel - PCI - tronçons fluviaux (DGFIP)
- BCAA (DDTM 85,49,79)
- BD Carthage
- Scan50 1950 (IGN)
- Scan25 1970 (IGN)
- Scan25 2004 (IGN)
- AFB Cours d'eau (Source DDT 85)
- AFB Inventaires locaux à statut cours d'eau (Source AFB 85)
- BD TOPO (cours d'eau intermittents)

L'ensemble des tracés représentés sur une même carte
Agrandir

3.3.2 Travaux des gestionnaires de cours d'eau

Restauration et entretien des berges et de la ripisylve

La mise en défend des cours d'eau vise à empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans le cours d'eau par la pose de clôtures parfois accompagnée de l'aménagement d'abreuvoirs adaptés. Les principaux secteurs d'intervention en 2017 sont :

- La Crême amont ;
- Le Blanc ;
- la Papinière, la Bouvanière et l'Ouin en aval de Mauléon ;
- le cours principal de la Sèvre Nantaise selon les opportunités qui se présentent ;

- les secteurs en lien avec des projets de restauration de la continuité écologique (Maine) ;
- la Grande Maine (en amont de la retenue de la Bultière) ;
- la Moine ;
- les ruisseaux à potentiel salmonicole affluents rive droite de la Sèvre Nantaise en Vendée.



Pose de clôture afin de protéger la ripisylve et le cours d'eau



Aménagement d'une zone d'abreuvement

Des opérations de restauration de la ripisylve ont été réalisées sur plusieurs cours d'eau principaux (Moine, Maine, Sèvre Nantaise, Ouin...) et affluents (Haie de Rezé...) du bassin versant.



La Maine aval avant et après



Des plantes envahissantes terrestres (renouées) sont présentes sur la Sèvre Nantaise et leurs affluents. Des opérations de gestion par arrachage sont réalisées sur :

- La Sèvre Nantaise en aval du Longeron (jussie) ;
- l'Ouin (jussie) ;
- La Sèvre Nantaise amont à Pescalis (crassule) ;
- La Maine amont (myriophylle et jussie) ;
- La Maine aval (jussie et renouée du Japon).



L'ensemble des travaux liés à la restauration des berges et de la ripisylve réalisés en 2017 sur le bassin de la Sèvre Nantaise sont localisés sur la carte ci-après.

Restauration du lit mineur

Des travaux de renaturation ont eu lieu sur la Petite Maine en 2016 sur le secteur du Sacré Cœur (commune de Chavagnes-en Paillers) en lien avec les travaux relatifs à la continuité écologique réalisés précédemment sur ce même secteur. En 2017, différents réajustements (recharges) et aménagements complémentaires (atterrissement...) ont pu être réalisés sur ce même secteur et sur celui du Moulin Rambaud (commune de La Rabatelière).

La suppression d'anciens abreuvoirs sauvages a généré l'opportunité de la création de frayères de bordure sur le secteur du Moulin (bief de la Petite Maine sur la commune de La Rabatelière).



*Ancienne zone
d'abreuvement direct dans
la Petite Maine transformée
en zone de frayère avec
mise en place d'hélophytes.*

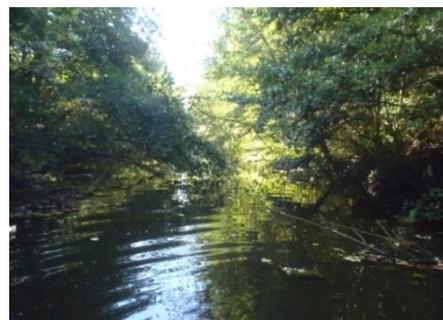
Sur la Moine, le secteur de "Bikini" situé à Saint-Crespin-sur-Moine (commune nouvelle de Sèvremoine), entre le moulin de Fromont à l'aval et la chaussée de Gaudu à l'amont a fait l'objet de travaux de restauration du lit. Ce tronçon de la rivière a été anciennement déplacé vers le nord pour permettre l'exploitation d'une mine d'uranium par la COGEMA. Il mesure environ 800 mètres de long. Le lit, très enfoncé, présente un faciès homogène avec une largeur moyenne de 18 mètres et une hauteur de berges variant de 2 à 5 mètres.



Berges érodées



Lit obstrué - Eaux stagnantes- comblement du lit par éléments fins



En 2017, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a lancé un projet de restauration morphologique et mise en place d'habitats sur la Moine au droit du site de « bikini ». La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Maine-et-Loire y a participé en menant des actions spécifiques de diversification des écoulements et des habitats aquatiques.

Au-delà d'améliorer le fonctionnement biologique, physique et chimique de la rivière, le projet a visé à assurer une ouverture de la rivière aux usagers du site (pêches, promenade, etc.).

Les travaux ont été réalisés en automne 2017.

Des études sont par ailleurs engagées en 2017 afin de restaurer le lit de certains cours d'eau.

Du fait de la présence certaine d'au moins une station d'écrevisses à pieds blancs et sur la base générale des altérations constatées qui menacent significativement la pérennité de la présence de l'espèce patrimoniale sur ce ruisseau, cette étude vise à réaliser le diagnostic précis du bassin des Sorlières pour répondre à la problématique d'amélioration de la qualité du cours d'eau et de la préservation de sa biodiversité et, ainsi, proposer des solutions d'actions détaillées pour améliorer le fonctionnement du cours d'eau et permettre la préservation des écrevisses à pieds blancs sur ce sous-bassin. Il s'agit de proposer un programme d'aménagement détaillé contribuant à restaurer la qualité physique du cours d'eau dans un souci de préservation de l'écrevisse à pieds blancs.

La **Communauté d'agglomération Bocage Bressuirais (CA2B)** a préparé les dossiers réglementaires préalables aux travaux de reméandrage de l'Ouin à La Petite-Boissière. L'enquête publique est en cours.

Restauration de la continuité écologique

Sur le secteur des Maines, le site de la Berthe Landière (commune de Chauché) sur la Petite Maine a fait l'objet d'une étude dont les scénarii d'évolution du site ont été définis. Les travaux ont partiellement débuté, l'essentiel sera réalisé en 2018.



Ouvrage sur le site de la Berthe Landière à Chauché (85)

Une importante étude concernant six ouvrages situés de part et d'autre de la confluence de la Petite Maine et de la Grande Maine (communes de Saint-Georges-de-Montaigu et de Montaigu) a été lancée en 2016. Les scénarii sont en cours d'écriture. Les travaux retenus seront définis à la suite.

L'étude portant sur l'ouvrage situé sur le site de la Limouzinière a débuté en 2016. Elle est en cours de finalisation. Les premiers travaux pourraient intervenir en 2018.



Ouvrage sur le site de la Limouzinière à Saint-Georges-de-Montaigu (85)

Sur le secteur de la Moine, en 2015-2016, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze avait mené une étude pour la restauration de la continuité écologique pour trois ouvrages de la Moine : la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné, le Moulin Cassé à Gétigné et Saint-Crespin-sur-Moine et le Pont de Moine à Montfaucon-Montigné.



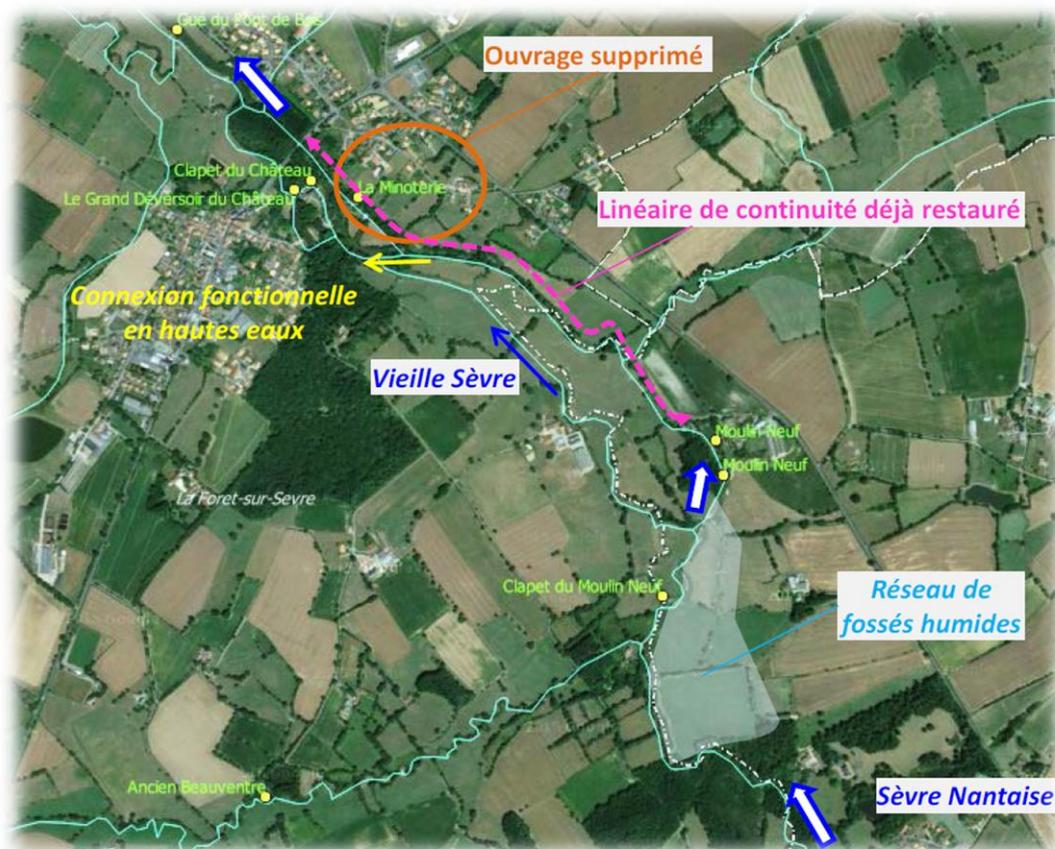
A l'issue du choix de scénario pour chaque ouvrage, par les propriétaires après échange avec les représentants du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze, la maîtrise d'œuvre (SEGI) a pu être lancée en 2017 avec pour objectifs l'arasement de la chaussée de la Garenne Valentin sur environ 80 cm (communes de Clisson et Gétigné) avec l'édification de 4 seuils intermédiaires, et l'arasement d'une partie du déversoir de la chaussée du Moulin Cassé sur environ 80 cm (commune de Saint-Crespin-sur-Moine) avec la restauration des vannes et la renaturation du bief.

En 2017, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a également lancé la maîtrise d'œuvre (EGIS) pour la restauration de la continuité écologique pour l'ouvrage de Bois Chaudeau situé sur la Sanguèze à Mouzillon (classé en liste 2) : le scénario retenu est un arasement de 90 cm avec transformation en un radier franchissable.

En 2017, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a lancé une étude pour la **réduction de l'impact de 9 ouvrages hydrauliques situés sur la Moine à Maulévrier**, incluant en majorité les ouvrages situés dans le Parc Oriental (Bureau d'étude retenu : SEGI). En octobre 2017, la phase 1 « état des lieux » a été validé par le comité de pilotage. Cette étude se poursuivra en 2018 afin d'aboutir à des choix techniques visant la restauration de la continuité écologique sur ce tronçon de la Moine s'étendant du hameau de l'Humeau jusqu'à l'aval à hauteur du seuil de l'Houmois amont (linéaire de 3.2 km).

Sur la Sèvre Nantaise le **Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents** prévoyait par ailleurs le commencement des travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de **Buchet**. Ces travaux n'ont pas pu être concrétisés à ce jour.

L'étude de l'ouvrage de Moulin Neuf sur la Sèvre Nantaise à Saint-Jouin-de-Milly a démarré en 2016 et s'est finalisée en 2017. Les conclusions présentées et validées en COPIL fin septembre appuient le scénario de l'abaissement partiel du niveau avec création d'une rivière de contournement, maintien d'une fonctionnalité de meunerie et alimentation parallèle des douves du château de La Forêt-sur-sèvre. Le tout sera accompagné de l'acquisition des zones humides afférentes au site, la création d'une frayère à brochet, un travail sur la continuité écologique sur le gué aval du moulin, le remplacement du clapet par un radier franchissable et la refonte complète du droit d'eau du système hydraulique.



Le Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise porte une étude sur le plan d'eau du Grand Moulin à Vernoux-en-Gatine. Démarrée en 2016, cette étude sera finalisée pour fin 2017.

Après validation par le COPIL en septembre 2017, 2 options restent possibles avec dans les 2 cas la disparition du plan d'eau pour retrouver la continuité écologique sous la voirie communale et une renaturation de la partie amont du cours de la Sèvre dans l'ancien plan d'eau. Le projet plus ambitieux prévoit en plus la diversification des habitats dans le plan d'eau en préservant la tourbière, aménageant un réseau de mares et un petit plan d'eau dans le fond sédimentaire du plan d'eau originel plus la mise en pâturage de toute la partie sud. Le tout sera géré et rendu accessible au public au travers d'un bail avec le CREN. Ce projet plus ambitieux nécessite néanmoins la maîtrise foncière des 14 ha de ZH ce qui fait l'objet d'une négociation actuelle avec les propriétaires.

L'EPTB Sèvre Nantaise vient de lancer fin 2017, l'appel d'offre à candidature pour l'étude du site de **Terrier** avec l'ambition affichée de procéder à l'effacement du clapet pour lui substituer des mesures compensatoires permettant le maintien de la biodiversité et la continuité écologique.

Dans le cadre de la disposition M3 du SAGE « Restaurer la continuité écologique au travers du plan d'actions sur les ouvrages hydrauliques », la disposition 58-1 prévoit d'intervenir sur certains ouvrages en ruine ou sans propriétaire faisant l'objet d'un consensus local, dans le but d'une intervention visant la suppression de l'ouvrage. L'ouvrage de Terrier est ciblé par cette disposition avec une réalisation des travaux **d'effacement ou d'arasement partiel ou total qui devra intervenir avant fin 2020.**

A l'aval de la Sèvre, les ouvrages de Pont Rousseau, de la chaussée des Moines, et d'Angreviers, propriétés du Conseil départemental de la Loire-Atlantique, font l'objet d'une étude de restauration de la continuité écologique. Ces ouvrages sont situés sur la portion de la Sèvre Nantaise classée en liste 2 visant la restauration de la continuité écologique.

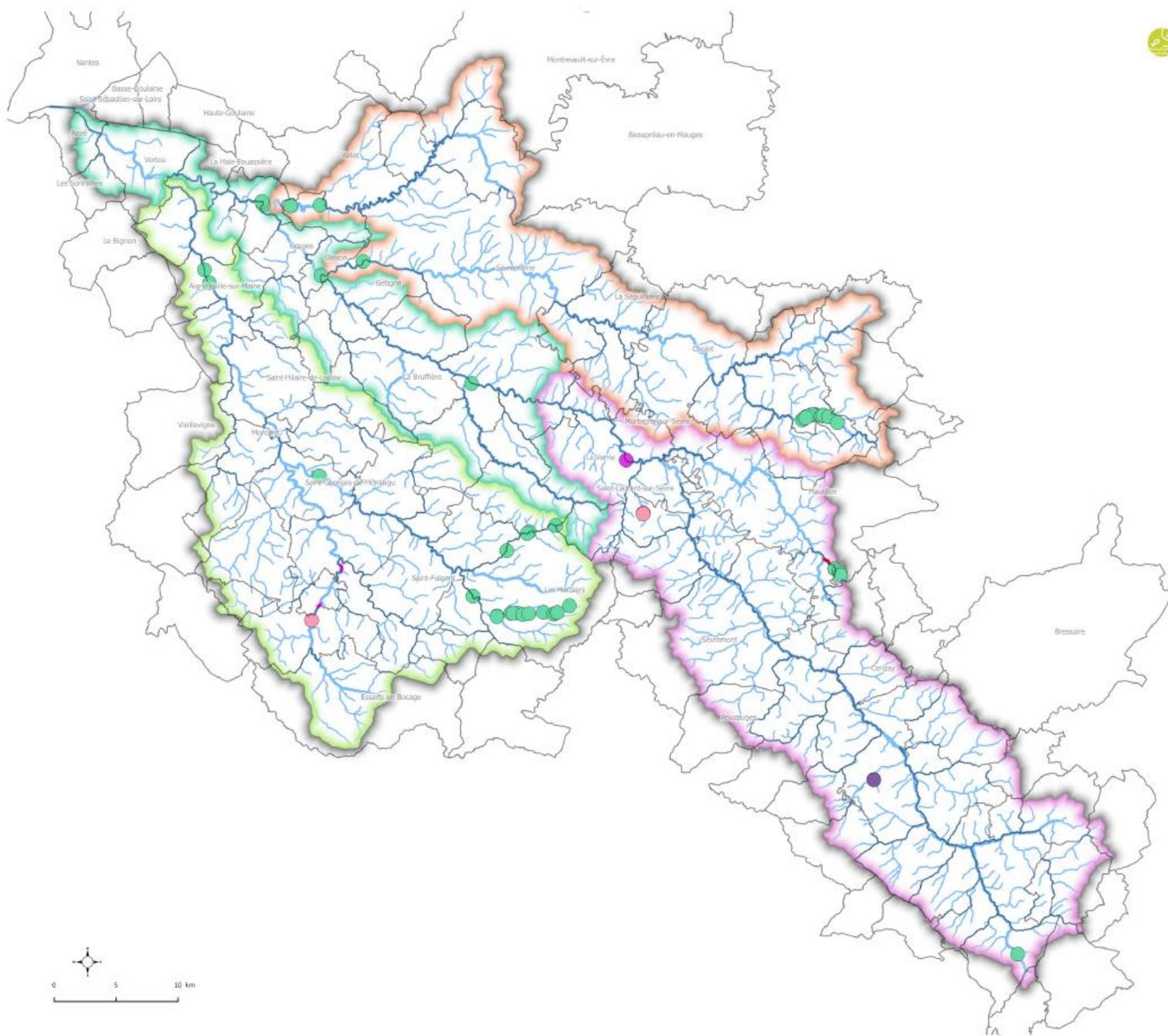
Sur les petits cours d'eau, des opérations de restauration de la continuité sont aussi engagées. En 2017, les actions sur le bassin du Blanc ont principalement concerné le **secteur de Champ Totet.**

Les digues des deux plans d'eau ont été ouvertes fin 2016, afin de permettre la remise en place du lit du cours d'eau, la minéralisation des vases et leur végétalisation par une reprise spontanée.

La **finition du chantier sur les plans d'eau de Champ Totet a été réalisée fin juin 2017.** La **mise en place de franchissement** pour faciliter la continuité écologique sur deux passages de cours d'eau a aussi été réalisée sur ce secteur.

Des opérations de reprises de passages busés sont aussi réalisées sur les ruisseaux à potentiel salmonicole de la Sèvre Nantaise sous maîtrise d'ouvrage du CPIE Sèvre et Bocage en 2017.

La carte ci-après présente les sites ayant fait l'objet d'étude ou de travaux en matière de restauration du lit mineur et de restauration de continuité écologique en 2017.



 **Actions continuité et restauration du lit mineur - Année 2017**

Secteur : la sévre nantaise & ses affluents



-  Communes « © IGN BD TOPO »
- Continuité (2016 et 2017)
-  Obstacle à l'écoulement - arasement
-  Obstacle à l'écoulement - effacement
-  Obstacle à l'écoulement - installation rampe
-  Obstacle à l'écoulement - ouverture permanente
-  Obstacle à l'écoulement - étude
- Restauration lit mineur
-  Renaturation - étude
-  Lit faisant l'objet de recharge de granulats - recharge de granulats
- Contrats territoriaux
-  BV aval Sèvre (CT)
-  BV Longeron (CT)
-  BV Maînes (CT)
-  BV Moine et Sanguisze (CT)
- Plan de situation
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
-  Cours d'eau principal
-  Cours d'eau

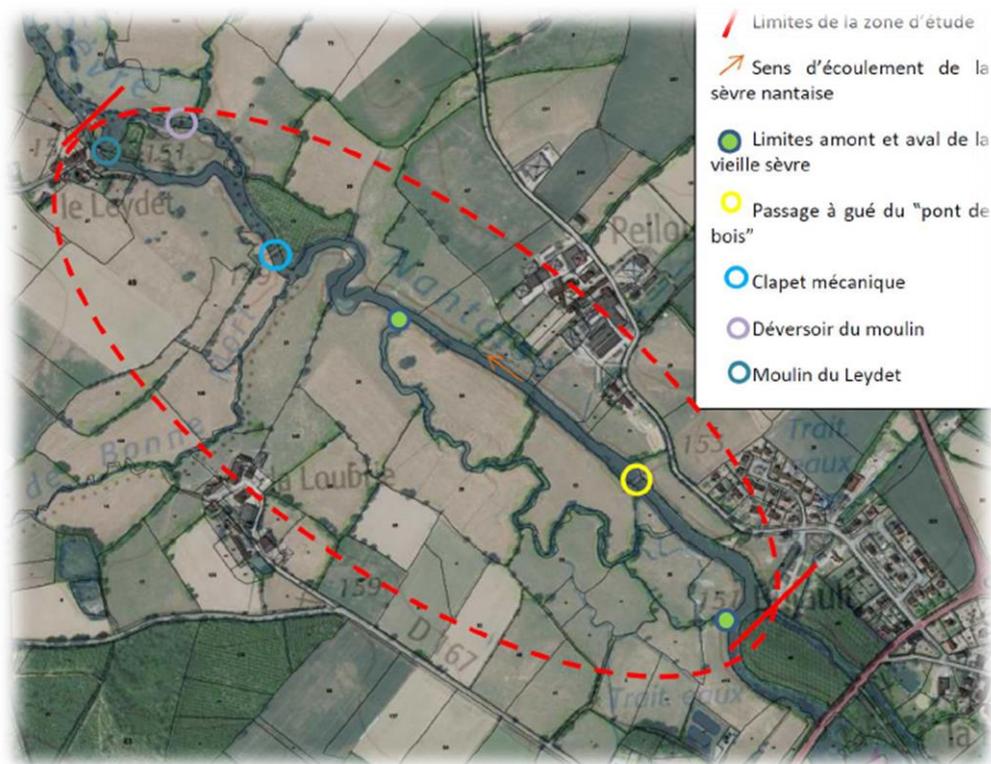
Sources complémentaires :



Restauration de zones humides

Des études se sont déroulées en 2017 afin de définir des actions de restauration de certaines zones humides :

La zone d'étude de la Loubrie sur la Sèvre amont s'étale sur un linéaire de 1 600 m.



L'objectif de cette étude démarrée en 2016 est de retrouver le lit original de la partie amont de la vieille Sèvre ainsi que de quelques autres parties plus en aval pour avoir un cours d'eau fonctionnel en permettant une meilleure dynamique d'écoulement.

L'étude de la restauration de la zone humide des Forgeaux a été lancée en novembre 2017. Ce secteur d'étude présente un enjeu biodiversité important, de même qu'un enjeu continuité sur un petit ruisseau. Il nécessite aussi une réflexion globale permettant d'envisager le débordement de l'Ouin et/ou des petits ruisseaux, afin d'alimenter les zones humides adjacentes dans l'objectif d'accroître la biodiversité animale et végétale des prairies humides, d'assurer l'expansion et/ou l'écrêtage des crues, de permettre une épuration des eaux et d'assurer un piégeage efficace des sédiments. L'objectif est la mise en valeur de l'environnement naturel des milieux humides, bocager et paysan.

Certaines zones humides font l'objet d'entretiens annuels /

- Saint-Jouin-de-Milly et la Mignauderie, suite à l'arasement de trois ouvrages et à la Corbelière suite à la restauration d'une grande zone humide ;
- les zones humides acquises par le Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise



Entretien de la zone humide de la Minoterie

La Fédération départementale pêche et protection de milieux aquatiques de Vendée a réalisé des travaux de restauration de zones favorables à la reproduction de brochet. L'annexe hydraulique située en rive gauche, au lieu-dit "La Roche Bordron" sur la commune de Sèvremont est une zone basse d'environ 1 800m² connectée à la Sèvre Nantaise et qui présente des périodes d'inondation et d'exondation. Les travaux ont consisté à :

- un descriptif détaillé (topographie, connexion, niveaux d'eau ...);
- garantir la connexion entre l'annexe hydraulique et la Sèvre Nantaise lors des hautes eaux et l'exondation du site lors de la période estivale, par des travaux de terrassement ;
- favoriser le développement d'espèces végétales typiques des zones humides.

La Fédération de pêche de Loire-Atlantique a réalisé la première tranche de travaux de restauration de l'annexe hydraulique du Château du Coing sur la Maine aval.

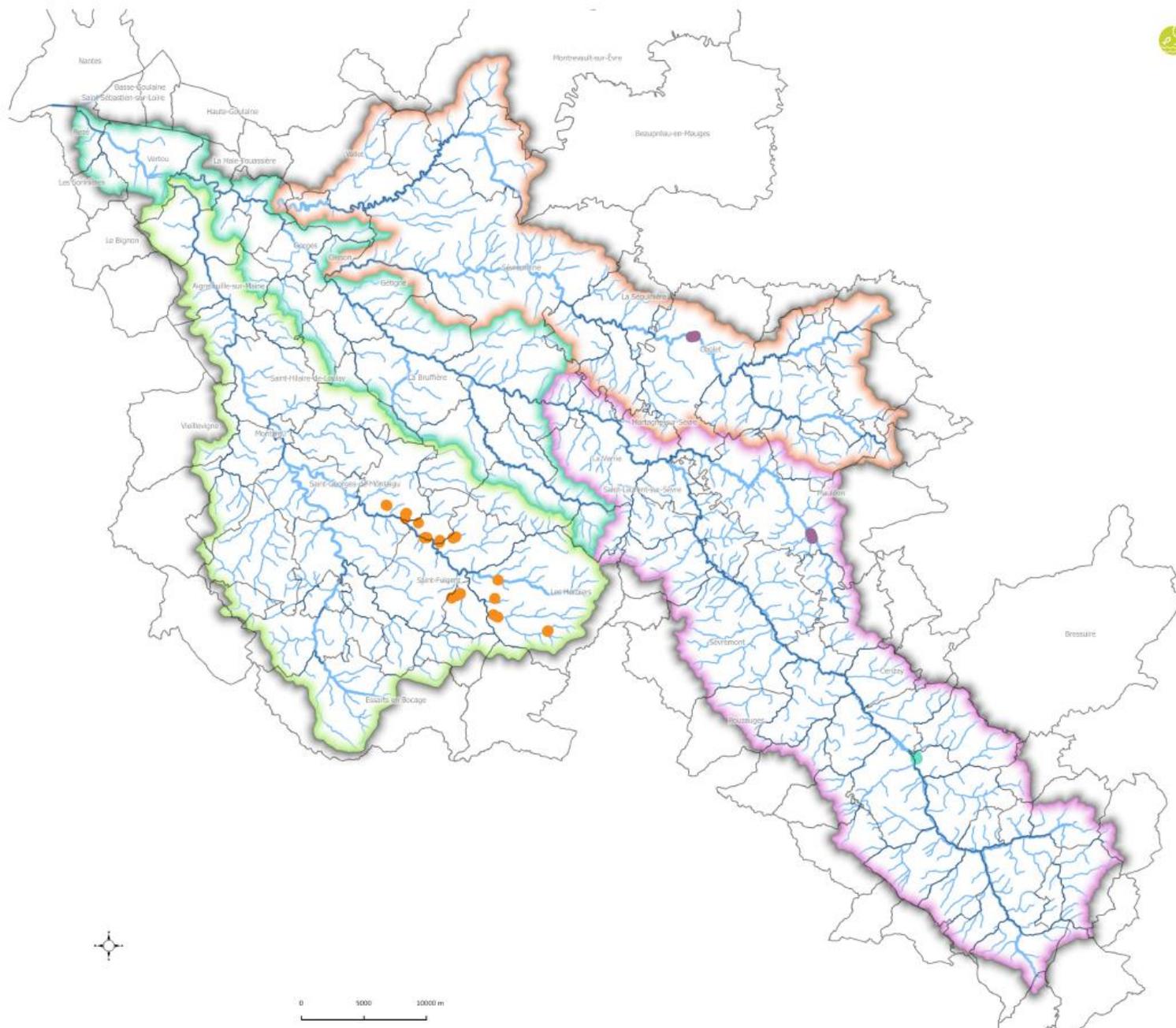
Des zones humides tampons ont été aménagées sur le bassin de la Grande Maine. L'objectif de ces travaux est de limiter les apports de matières en suspension, de nitrates et de phosphore vers les cours d'eau, en favorisant notamment l'autoépuration des eaux de ruissellement. La démarche consiste en l'interception des drains agricoles et des fossés sur des zones adaptées en veillant à ne pas dégrader les zones humides existantes. Les sites d'aménagement sont choisis dans le cadre d'une concertation préalable avec les acteurs locaux.

Une vingtaine de créations a pu être réalisée en 2017. Elles sont toutes localisées sur le bassin versant de la Grande Maine, plus précisément, sur le territoire en amont du captage de la Bultière.



*Illustration d'une zone tampon lors de l'année de sa création (2015)
avec deux ans plus tard la reconquête de la végétation (2017)*

La carte ci-après présente les sites ayant fait l'objet d'étude ou de travaux en matière de restauration du lit mineur et de restauration de continuité écologique en 2017.



Actions zones humides et zones tampon - Année 2017

Secteur : la sevre nantaise & ses affluents



- Communes « IGN BD TOPO »
- Restoration de zones humides
- Zone humide - acquisition
- Zone humide - étude zone humide invest. Agri-env. Coll.
- Zone tampon - création
- Contrats territoriaux
- BV aval Sèvre (CT)
- BV Longeron (CT)
- BV Maine (CT)
- BV Maine et Sanguet (CT)
- Plan de situation
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau

Sources complémentaires :



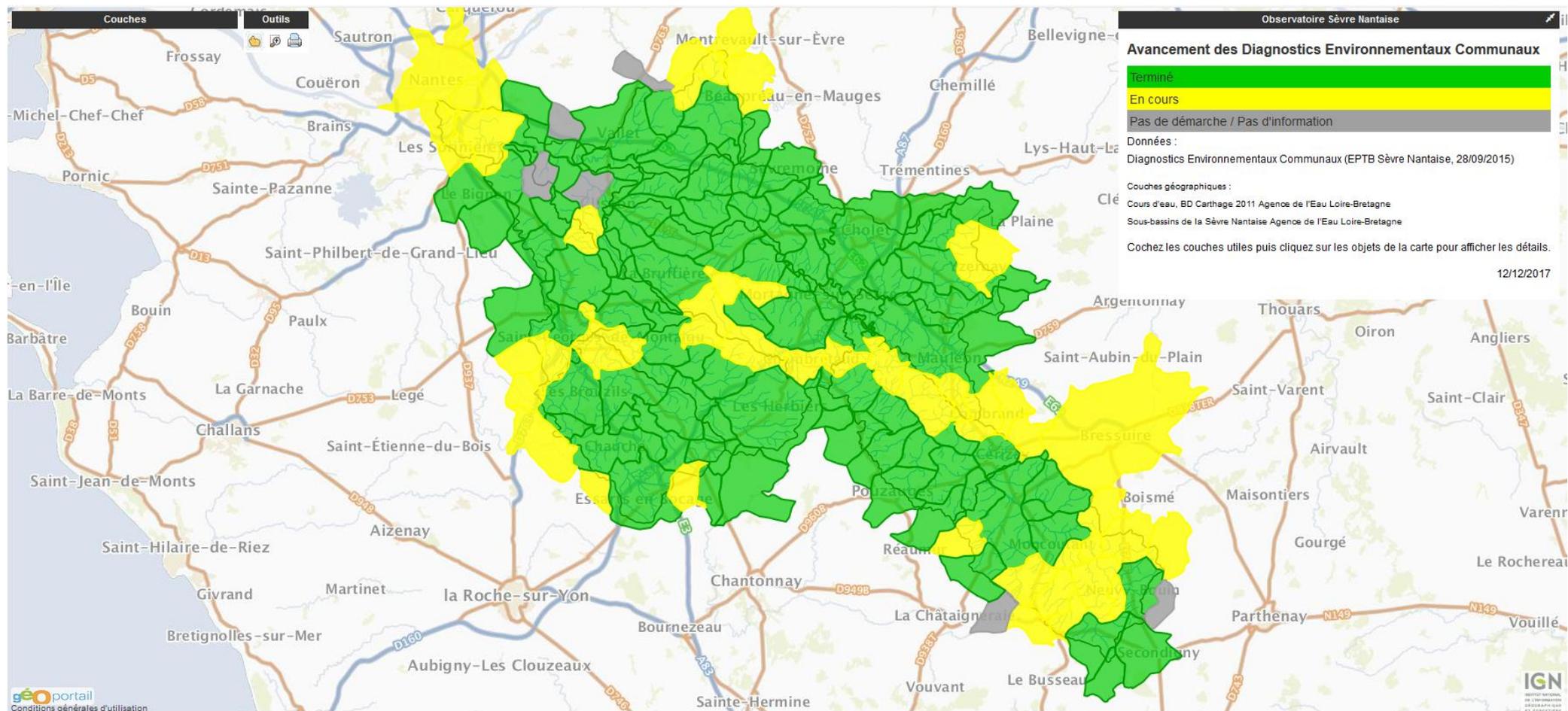
Date d'adoption : 2017-11-24
 Rédigé par : Sébastien RENOU
 OGIS version : 2.18.12

3.4 Les diagnostics environnementaux communaux

En 2017, le Diagnostic Environnemental Communal (DEC) de La Bernardière a été présenté et validé par la CLE.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration des PLUI, la Communauté de communes de Mortagne-sur-Sèvre ainsi que la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) ont lancé les diagnostics environnementaux communaux pour les communes de leur territoire qui ne l'avait pas encore réalisé. Leur validation est prévue courant 2018.

Carte présentant l'avancement des Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC)



3.5 La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3.5.1 Mise en place du programme pédagogique « Sèvre Nantaise »

Durant de l'année scolaire 2016-2017, 21 établissements scolaires (écoles et collèges) **soit 50 classes et 1 303 élèves** se sont inscrits au programme pédagogique du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Ces établissements scolaires sont répartis sur l'ensemble du territoire hydrographique :

- Aigrefeuille-sur-Maine, Clisson, Monnières, Nantes, Rezé, Les Sorinières, Vallet, Vertou en Loire-Atlantique,
- Cholet, Maulévrier, Le Longeron*, Torfou*, Montfaucon-Montigné* (*Sèvremoine), La Séguinière en Maine-et-Loire,
- Cerizay, Courlay*, Montigny* (*La-Forêt-sur-Sèvre), Mauléon en Deux-Sèvres,
- Mortagne-sur-Sèvre en Vendée.



Pour la septième année consécutive, les établissements scolaires ont pu bénéficier des documents et outils pédagogiques qui ont pour but de faire découvrir le bassin versant de la Sèvre Nantaise, ainsi que les enjeux de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'année scolaire a été marquée par la réalisation de sorties pédagogiques et/ou d'animations en classe par les structures d'éducation à l'environnement pour 32 classes inscrites. L'EPTB Sèvre Nantaise a apporté une aide financière à hauteur de 4 177 € pour la bonne réalisation de ces activités

Des élèves ont pu découvrir, sur le terrain, les projets ou travaux de restauration des milieux aquatiques et les problèmes liés aux cours d'eau et à la biodiversité :

- Animation autour du ruisseau de la Logne à Vallet avec trois classes de CE2 de l'école Paul Eluard de Vallet (bassin versant de la Sanguèze, impact des ouvrages sur la continuité écologique, circulation des poissons...);
- Présentation de la renaturation de l'Ouin dans le parc de la Mignauderie à Mauléon avec les 5 classes de 5^e du collège Sainte-Anne de Mauléon ;

- Découverte de la Moine à Montfaucon et des impacts des ouvrages hydrauliques sur la vie piscicole (respiration et reproduction du brochet notamment) avec les 2 classes de 5° du collège Pont de Moine de Montfaucon-Montigné (Sèvremoine).

Les CM1/CM2 des écoles Ernest Pérochon de Cerizay et Trois Moulins de Monnières ont réalisé un échange amont/aval pour découvrir la Sèvre amont à Ceriay et la Sèvre aval à Rezé, Vertou et Monnières.



Les supports pédagogiques à destination des enseignants ont été complétés par 7 affiches de rivières « Je découvre les rivières vivantes du bassin versant de la Sèvre Nantaise ».



3.6 Le tableau de bord du SAGE

Les principales données mises à jour en 2017 sont :

- la qualité de l'eau des cours d'eau (base OSUR, AELB) ;
- les données de pluviométrie et d'hydrologie ;
- la qualité de l'eau brute et traitée mesurée au niveau des captages d'eau potable (base SISE, ARS) ;
- les données de rejets et de description des stations d'épuration et des industries (Conseils départementaux et Agence de l'eau Loire-Bretagne).

Ces données sont restituées sous la forme d'indicateurs sur le site internet.

The screenshot displays the website interface for 'La Sèvre Nantaise et ses affluents'. It features a navigation menu at the top and a main content area with several sections:

- La qualité de l'eau en phosphore**: A section explaining phosphorus levels and their impact on water quality.
- L'objectif**: A section detailing the goal of reducing phosphorus levels to 0.2 mg/l.
- Respect de l'objectif en 2016**: A section reporting that 37% of samples exceeded the 0.2 mg/l limit in 2016.
- 1 station sur 3**: A section indicating that only one out of three sampling stations met the objective.
- Le suivi par station**: A line graph showing phosphorus levels at the 'SEVRE NANTAISE à VERTOU' station from 1980 to 2017. The y-axis represents phosphorus concentration in mg/l, ranging from 0 to 150. The x-axis shows years from 1980 to 2017. The graph shows significant fluctuations, with several peaks exceeding 100 mg/l.
- Origine du phosphore**: A section discussing the sources of phosphorus, such as agriculture and industry.
- Effets**: A section describing the environmental impacts of phosphorus, including eutrophication and oxygen depletion.
- Actions pour la reconquête de la qualité de l'eau**: A section listing various measures being taken to improve water quality.
- Pour en savoir plus...**: A section with links to related information, including 'Eau d'aujourd'hui', 'Eau de demain', and 'Eau de la Seine-Normandie'.
- L'évolution depuis 20 ans**: A bar chart showing the evolution of phosphorus levels from 1997 to 2017. The y-axis represents the number of samples exceeding the 0.2 mg/l limit, ranging from 0 to 100. The x-axis shows years from 1997 to 2017. The chart shows a general upward trend in the number of exceedances over the 20-year period.

4 La communication sur le SAGE

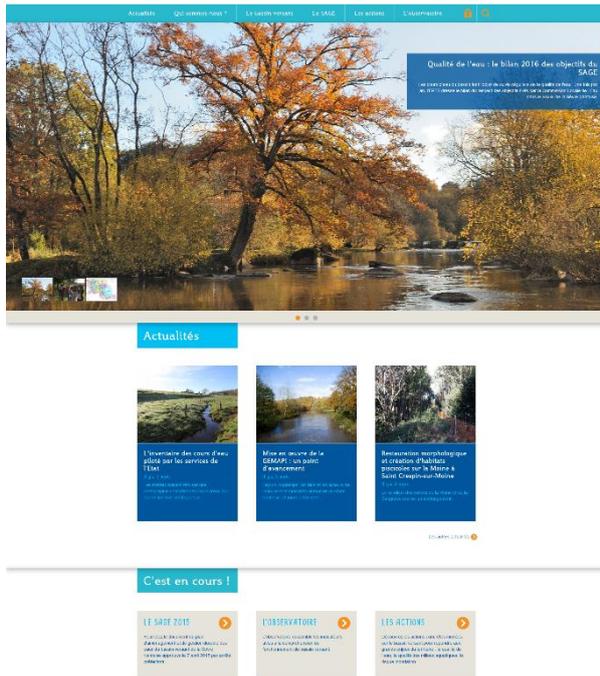
L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin sont valorisées.

4.1 Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet www.sevre-nantaise.com a comme objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre Nantaise et les syndicats de rivière.

Chiffres clés 2017 (1^{er} janvier au 21 novembre) :

- 25 000 visites
- 81 000 pages vues



Sites Internet dédiés



Dossiers



Tous les dossiers du site :

- Redonner vie aux cours d'eau pour atteindre le bon état des rivières
- S'engager pour la qualité de l'eau pour préserver tous les usages de l'eau et les milieux naturels
- La Petite Maine a retrouvé la ligne suite à la suppression du clapet de la Daunière
- Redonner un cours plus naturel à l'Ouin pour favoriser la biodiversité et améliorer la qualité de l'eau
- La Sèvre Nantaise coule librement à Barbin pour retrouver une eau de qualité et une variété de poissons
- Assurer la continuité écologique pour retrouver des rivières vivantes et améliorer la qualité de l'eau
- Pesticides : collectivités, comment agir ?
- Pesticides : particuliers, comment agir ?
- La Prévision des crues sur le bassin de la Sèvre Nantaise
- Réduire les usages de pesticides
- Informer et sensibiliser pour améliorer la prévention des inondations
- Les pesticides, l'eau, l'environnement et la santé publique !
- Bilan de l'enquête 2015 Réduction des Pesticides en Zones Non Agricoles
- Le point sur la réglementation relative à l'usage des pesticides sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise
- La réhabilitation du moulin de Nid d'Oie, siège et site-vitrine de l'EPTB Sèvre Nantaise
- Les diagnostics environnementaux communaux
- Sauvegarder la mémoire vivante de la Sèvre Nantaise
- Evaluer la vulnérabilité des habitations pour mieux se protéger
- Etudier des moulins et usines caractéristiques de la Sèvre : pour quelle mise en valeur ?
- Le programme pédagogique
- L'inventaire de l'ensemble des moulins et usines de la Sèvre Nantaise
- L'étude-diagnostic et définition d'un scénario d'aménagement du site de Fleuriais à Mortagne-sur-Sèvre
- Moulin de Nid d'oeie : un lieu de travail et de sensibilisation autour du bassin versant de la Sèvre Nantaise
- Sysma : l'outil web de suivi des milieux aquatiques créé par l'EPTB Sèvre Nantaise
- Charte Jardiner au Naturel ça coule de source ! les jardineries s'engagent...

- Installer des repères de crue
- Se mobiliser en amont du captage du Longeron
- Les sentiers de randonnées sur le bassin de la Sèvre Nantaise
- Les crues historiques sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise
- Le programme d'actions Aval Sèvre
- Le programme d'actions Longeron
- Le programme d'actions Maines
- Le programme d'actions Moine Sanguèze
- Le programme d'actions de prévention des inondations

La nouvelle version du site, mise en cohérence avec les thèmes du SAGE et rendue plus accessible, a été mise en ligne en début d'année.

33 actualités ont été mises en ligne au cours de l'année (1^{er} janvier au 25 novembre) et **5 newsletters** ont été envoyées aux membres et partenaires de l'EPTB Sèvre Nantaise.

4.2 Répercussions dans la presse

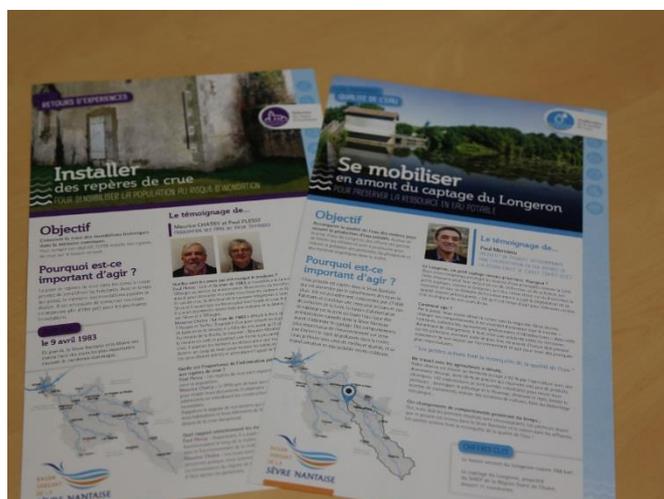
Au cours de l'année 2017, 45 articles de presse peuvent notamment être cités en lien avec (cf. annexes) :

- SAGE Sèvre Nantaise et la CLE : 1 article
- **la qualité de l'eau : 23 articles**
- les milieux aquatiques : 13 articles
- les inondations : 1 article
- la valorisation : 7 articles

4.3 Fiches retours d'expérience et fiches thématiques

L'EPTB Sèvre Nantaise travaille sur des thèmes particuliers dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Ces sujets sont parfois techniques et suscitent des interrogations de la part des agents et élus des collectivités locales. C'est pourquoi, l'EPTB réalise des fiches thématiques et retours d'expérience pédagogiques et qui servent de support d'informations. Ces fiches apportent une information complémentaire sur les fondamentaux de la gestion de la ressource en eau dans le but non seulement d'informer mais aussi de sensibiliser et d'inciter les acteurs du bassin versant à agir. Ces fiches peuvent porter également sur des actions.

En 2017, les fiches « Se mobiliser en amont du captage du Longeron » et « Installer des repères de crue » ont été éditées et diffusées.



Les fiches intitulées « Le SAGE de la Sèvre Nantaise », « Préserver les écrevisses à pieds blancs », « L'agriculture biologique favorable à la qualité de l'eau » et « Le rôle des grands barrages sur le bassin versant » sont en cours d'édition.

5 Le suivi des projets et des actions en cours (non exhaustif)

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est d'**assurer le suivi des projets** en cours sur le bassin afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte du SAGE le plus en amont possible de leurs décisions et faciliter ainsi leur mise en œuvre.

Le Président de la CLE, la cellule d'animation du SAGE, et les animateurs de bassin versant, participent ainsi à de nombreuses réunions dont :

- **Commission Locale de l'Eau (CLE) et son Bureau :**
 - Réunions de la CLE (12/01, 23/03, 07/09 et 14/12)
 - Réunions du Bureau de la CLE (09/02, 22/06 et 09/11)
 - Conférence des présidents de syndicats de rivière (28/04)

- **EPTB Sèvre Nantaise :**
 - Conseils syndicaux (26/01, 16/03, 18/05, 31/05, 11/07, 14/09, 20/09 et 30/11)

- **Syndicats de rivière et gestionnaires de cours d'eau:**
 - Comités syndicaux du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze (02/03, 07/03 et 23/05)
 - Comités syndicaux du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (16/02, 06/07 et 28/11)
 - Réunion du Bureau du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (27/06)
 - Comités syndicaux du Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents (27/02, 10/04, 12/06 et 23/10)
 - Comités syndicaux du Syndicat Sèvre Aval, Maine et affluents (06/02, 20/03, 12/06, 25/09, 04/12)
 - Comités syndicaux du Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise (16/03, 14/04 et 22/09)
 - Comité syndical du SIAEP Région Ouest de Cholet (16/11)

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne :**
 - Commission Inondations, plan Loire du comité de bassin Loire-Bretagne à Orléans (21/02 et 25/10)
 - Réunion des présidents des commissions locales de l'eau à Nantes (11/05)

- **Zones humides et haies :**
 - **16/01 : lancement des DEC sur la CC de Mortagne**
 - **20/02 : lancement local du DEC de Chambreud**
 - **21/02 : lancement local des DEC de Saint-Aubin-les-Ormeaux et Tiffauges**
 - **27/02 : lancement local du DEC de Treize-Vents**
 - **28/02 : lancement local du DEC de Saint-Malo-du-Bois**

- **Pesticides :**
 - Formation de niveau 2 relative à la mise en œuvre de la Charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source ! » à Vallet (02/02)
 - Formation de niveau 3 relative à la mise en œuvre de la Charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source ! » sur le thème « Ravageurs et Maladies » à Monnières (21/09)
 - Réunion d'information sur la qualité de l'eau en AMPA - Bassin de la Sanguèze au Pallet (02/10)
 - Participation au troc-plantes de Boussay (08/10)
 - Contrat Territorial du Vignoble Nantais :
 - Comités techniques : 17/02, 19/10
 - Signature officielle : 10/10
 - Réunions locales avec viticulteurs : 21/11, 22/11

- **Etudes sur les devenir d'anciens sites :**
 - Comité de pilotage de l'étude d'Hucheloup à Cugand (31/01, 13/03, 27/06)
 - Comité de pilotage Moulin Neuf à St Jouin de Milly (02/02, 22/06)
 - Comité de pilotage Grand Moulin à Vernoux-en-Gâtine (19/02)

- **Elaboration et suivi du programme pédagogique (CB) :**
 - Comité de pilotage pédagogie (14/11)
 - Point presse sur l'Ouin à Mauléon (31/03)
 - Echange amont/aval écoles publiques de Monnières et Cerizay (12/05 et 13/06)
 - Groupe de travail « offres scolaires » CC Terres de Montaigu (19/10)

- **Captages eau potable :**
 - Réunions relatives au captage **Ribou et Rucette** :
 - Comité de pilotage : 22/06
 - Réunions microbassins :
 - Lancements : 10/10
 - Groupes techniques : 19/09, 10/10

- **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :**
 - 26/01 : COPIL MAEC pour le lancement de la campagne 2017
 - 03/03 : CRAEC Pays de la Loire
 - 18/04 : COPIL MAEC : bilan à mi-campagne
 - 07/07 : CRAEC Pays-de-la-Loire
 - 19/10 : COPIL MAEC : bilan campagne 2017 et construction PAEC 2018

- **SCOT et PLU :**
 - Réunion PLUi Mortagne-sur-Sèvre (27/02)
 - Réunion PLUi Agglomération du Bocage Bressuirais (10/05)

- **Inondations :**
 - Réunion de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Nantes Métropole (03/05)
 - Comité technique PAPI (29/06)
 - Réunion DDTM de Vendée PAPI à Clisson (25/09)
 - Réunion Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à Gorges (10/10)
 - Comité technique phase 5 de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI du secteur de Nantes à Nantes (18/10)

- **Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) :**
 - Réunion GEMAPI à La Roche-sur-Yon (02/03)
 - Intervention GEMAPI - Commission développement durable et milieux aquatiques à Saint-Porchaire (15/03)
 - Réunion GEMAPI à la Préfecture de Maine-et-Loire à Angers (29/06)
 - Mission d'appui technique GEMAPI à Orléans (05/07)
 - Réunion GEMAPI à la Préfecture de Loire-Atlantique à Nantes (04/08)
 - Rencontres des intercommunalités du bassin de la Sèvre Nantaise :
 - Communauté de communes Terres de Montaigu (30/01)
 - Communauté de communes du Pays de Mortagne (28/03)
 - Agglomération du Choletais (28/03)
 - Clisson, Sèvre et Maine agglo (29/03)
 - Communauté d'agglomération Mauges Communauté (21/06)

- **Contrats Territoriaux « Maines, Aval sèvre et Moine-Sanguèze, Longeron »**
 - Comité de pilotage « Maines, Aval sèvre et Moine-Sanguèze » (06/01)
 - Comité de pilotage du Contrat Territorial « Moine-Sanguèze » (04/12)
 - Comité de pilotage du Contrat Territorial « Aval sèvre » et « Maines » (08/12)
 - Commission Pollutions Diffuses Agricoles Contrats Territoriaux « Maines, Aval Sèvre et Moine-Sanguèze » (28/04)
 - Comités de pilotage de validation des avenants aux Contrats Territoriaux « Maines, Aval Sèvre et Moine-Sanguèze » (30/06)

- Réunion des Présidents de COPIL des contrats territoriaux de la Sèvre Nantaise (27/10)
- Comité de pilotage du Contrat Territorial « Longeron » (04/01, 30/11)
- **Colloques, séminaires, formations et expositions :**
 - Signature du contrat territorial du Vignoble de Nantes pour la reconquête de la qualité de l'eau en favorisant les pratiques viticoles durables à Clisson (10/10)
- **Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques :**
 - Interventions : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins à Clisson (17 et 18/06) et Journées Européennes du Patrimoine à Clisson (16 et 17/09), RandissimO à Clisson (09 et 10/09)
 - Réunions de préparation de l'exposition sur la Sèvre industrielle de l'association E+PI (09/06, 06/09, 07/11, 15/12)
 - Réunions Pays d'art et d'histoire Vignoble nantais : (22/03, 04/06, 20/10, 01/12)
 - Réunions du comité de pilotage Schéma de développement touristique de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (10/02, 07/06)
 - Réunions Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée du Département Loire-Atlantique (10/02, 19/10)
- **Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) :**
 - Assemblée générale et conseils d'administration AFEPTB (07/03)
 - Réunion des directeurs d'EPTB (08/02)

6 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Depuis l'approbation du SAGE, les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sont transmis à la commission locale de l'eau pour information ou avis comme prévu par l'article 6 du Décret du 29 mars 1993.

6.1 Bilan 2017

57 dossiers ont été reçus :

- 1 dossier d'autorisation
- 53 dossiers de déclaration
- 3 dossiers ICPE

Ces dossiers concernent :

	Dossiers d'autorisation	Dossiers de déclaration	ICPE
Loire-Atlantique		11	
Maine-et-Loire		3	3
Deux-Sèvres	1	9	
Vendée		30	

6.2 Méthode pour analyse des dossiers loi sur l'eau

Les dossiers loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour avis dans le cas des dossiers d'autorisation et pour information dans le cas des dossiers de déclaration. La CLE doit donner un avis sur la compatibilité du dossier avec le SAGE. Dans le cadre de la révision du SAGE, elle a souhaité que des grilles d'analyse des dossiers loi sur l'eau soient élaborées pour l'aider à émettre ses avis.

Les modalités d'étude et de détermination des avis de la CLE, qui se font dans un délai de 45 jours à compter de la réception des dossiers loi sur l'eau, sont les suivantes :

- réunion du bureau de la CLE fixée tous les 2^{ème} jeudi du mois et pouvant être annulée 5 jours avant si aucun dossier d'autorisation n'a été reçu et si aucun autre point n'est à l'ordre du jour.
- examen des dossiers d'autorisation sur la base des grilles d'analyse élaborées en 2014.
- mise en ligne sur l'extranet des dossiers numériques.
- analyse des dossiers de déclaration à la fin de chaque année sur la base de la notion d'impacts cumulés.

A Clisson, le

Dominique MAUDET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. MAUDET', is written over a horizontal line.

Président de la CLE
du SAGE de la Sèvre Nantaise

7 Annexes

SAGE Sèvre Nantaise

Libre propos

SAGE : Qui est Concerné ? Qui est concerté ?

Le SAGE Sèvre Nantaise initié par la CLE (Commission Locale de l'Eau) est un document de 208 pages avec beaucoup de préconisations pour améliorer la qualité de l'eau. Neuf pages concernent les ouvrages hydrauliques... avec notamment la « Continuité Ecologique » et un objectif de Taux d'Etagement de « 40 % à terme sur tout le bassin »...

Qui est concerné ?

- **Les propriétaires-riverains** : Compte tenu que nous sommes, presque en totalité, sur des rivières non domaniales, les **propriétaires de moulins et propriétaires riverains** sont propriétaires de la rivière jusqu'à son milieu (Code Civil Napoléonien de 1804). Ils sont les premiers concernés. Ils ont un devoir d'entretien des rives.
- Il faut bien l'avouer, cette charge est rarement totalement assumée. Dommage...
- **Les propriétaires de moulins et chaussées**. Les moulins étant à de rares exceptions près, à l'arrêt depuis des décennies, les vannages sont trop souvent figés et leur ouverture régulière n'est plus assurée. Ce qui nous met en tort par rapport à nos devoirs historiques.
- **Les Associations** de Pêche, de Canoë, de marcheurs, de patrimoine de pays...
- **Les Collectivités territoriales** : municipalités, communautés de communes, départements, régions...



- **L'Etat**, avec la DDTM, l'EPTB, les Agences de l'Eau, les Syndicats de Rivière, les Ministères de la Transition écologique et du Patrimoine.
- **Les distributeurs d'eau** potable et les organismes de gestion des retenues d'eau.
- **Les Industriels** qui ne maîtrisent pas toujours la qualité de leurs rejets...
- **Les agriculteurs et les Chambres d'Agriculture** ...

Qui est concerté ?

Tout le monde est concerté à l'exception des propriétaires de moulins !!! qui désormais ont une voix sur 64 à la CLE du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Il en est de même pour tous les SAGE !

D'où, la nécessaire obligation de communiquer pour sensibiliser les opinions et les élus sur les actions envisagées...

Nécessité pour **l'AVAM de dialoguer avec tous les autres concernés** pour faire entendre notre voix...

Chacun peut aussi relayer nos messages auprès de tous les élus lorsque vous les rencontrez ... Merci pour votre aide !



5

Le Babillard
N°15 - Septembre 2017

Article paru dans la revue de l'AVAM « Le Babillard » n°15 (Septembre 2017)

ENVIRONNEMENT. **Jardiner au naturel, l'alternative aux pesticides**

Dans un bassin de la Sanguèze pollué par les pesticides, le bassin de la Sèvre nantaise poursuit sa formation « Jardiner au naturel » auprès des vendeurs de jardineries.

Vignoble nantais/Vallet. Ils ne représentent que 5 % des pesticides utilisés. Mais dans un bassin de la Sanguèze où la concentration en cumul de pesticides affiche plus de 80 % de dépassement, toutes les actions qui visent à réduire leur présence dans le milieu naturel sont utiles. Même les petites. Le programme lancé par l'établissement public de la Sèvre nantaise vise les jardiniers. Des amateurs parmi lesquels certains ont parfois la main lourde quand il s'agit de désherber ou de traiter les légumes attaqués par les parasites. Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source », l'établissement public a signé un programme d'actions avec huit jardineries, situées dans le bassin de la Sanguèze. La démarche se traduit par des programmes de formation. Après un premier niveau sur le contexte réglementaire et les enjeux autour de la qualité, huit vendeurs ont suivi

une journée ciblée sur la thématique du désherbage.

Nouvelles pratiques

La formation a pour but d'accompagner les vendeurs dans leur rôle de conseil. L'objectif est de convaincre les particuliers d'utiliser une gamme de produits naturels plutôt que des insecticides et des fongicides. L'accompagnement a commencé. « La prise de conscience est là. On peut même agir à 100 % », rappellent les vendeurs des jardineries. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les produits phytosanitaires, rassemblés dans une armoire fermée, ne sont en effet plus en accès libre. « Et aujourd'hui, c'est illégal de faire de la publicité sur les produits chimiques de synthèse », ajoute Vincent Mahé, formateur au Centre permanent initiative environnement Loire-Anjou.

Dans un contexte réglementaire qui évolue - à compter du 1^{er} janvier 2019, la vente des pesticides sera interdite aux particuliers - la formation guide les vendeurs à préconiser les pratiques alternatives. D'autant que certains jardiniers amateurs ont encore la main lourde. Les plus réfractaires au changement restent les an-



Pendant la formation, les vendeurs sont allés sur le terrain voir un jardin naturel.

ciennes générations, habituées à sortir la sulfateuse à produits. Paillage organique qui améliore la vie du sol, utilisation de la binette pour désherber, de variétés de graines de gazon qui supportent le piétinement, d'auxiliaires (coccinelles...), de produits naturels..., la palette est pourtant large. « Un jardin qui fonctionne bien, c'est un jardin dans lequel il y a une bonne diversité et où l'on accepte d'avoir de l'herbe », illustre Line Fillonneau.

Mesures et contrôles

Le programme engagé avec les jardineries est mesuré. Les entreprises vont transmettre à l'établissement public leurs volumes de vente de pesticides. Et une enquête clients mys-

tère organisée avec l'UFC. Que Choisir va sonder les pratiques des vendeurs. En parallèle de la formation, l'EPTB de la Sèvre nantaise réfléchit à lancer début 2018 un programme d'actions en direction des agriculteurs et des viticulteurs. Environ 20 % du tonnage des pesticides sont utilisés sur les vignes. L'enjeu est la reconquête de la qualité de l'eau. En 2015, année des derniers chiffres publiés par l'observatoire de la Sèvre nantaise, 77 molécules de pesticides ont été détectées, sur les 475 recherches. En la matière, les analyses sont de plus en plus pointues. A titre de comparaison, la liste était de 300 substances actives en 2003.

Hervé Pavageau

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 09/02/2017

Qualité de l'eau

Gétigné

■ Animations jardinage au naturel
au Jardin Décor

Les animations répondent à la Charte
Jardiner au naturel, ça coule de source
! dans laquelle le magasin s'est engagé
auprès de l'EPTB Sèvre Nantaise.

Samedi 29 avril, 9 h 30 à 12 h 30 et
14 h à 18 h, Jardin Décor, 3, route de
Poitiers. Gratuit.

Article paru dans « Ouest-France » du 26/04/2017

Qualité de l'eau



La Charte « Jardiner au naturel ça coule de source! » a été initiée en 2005 sur le bassin versant rennais par la M.C.E. (Maison de la Consommation et de l'Environnement), Rennes Métropole, le S.M.P.B.R. (Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Bassin Rennais) et Jardiniers de France. Elle s'est depuis étendue à d'autres bassins versants en Bretagne et aujourd'hui en Pays de la Loire sous l'impulsion de la CREPEPP (Conférence Régionale Eco-phyto En Pluri Partenariat), groupe régional phytosanitaire animé par les services de l'Etat et chargé de mettre en œuvre en Pays de la Loire le plan national Eco-phyto 2 dont l'objectif est la réduction d'au moins 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2025.
Pour en savoir plus :
www.jardineraunaturel.org
www.jardiner-autrement.fr

JARDINER AU NATUREL

La qualité de l'eau de la Sanguèze et de ses affluents est dégradée par les pesticides, en particulier par des désherbants et des fongicides.

Tous les utilisateurs de ces produits (agriculteurs, viticulteurs, collectivités, particuliers, etc.) sont concernés et de nombreuses actions sont aujourd'hui menées pour réduire durablement leurs usages.

Le Syndicat mixte Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise a lancé en 2016 la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source. » sur le sous-bassin de la Sanguèze. Cette charte engage les jardinerie signataires à former leurs vendeurs pour conseiller les jardiniers amateurs sur les alternatives aux pesticides. L'EPTB porte cette démarche, accompagnée par un réseau de partenaires techniques et moraux (CPIE Loire Anjou, UFC Que Choisir Nantes, la Cicadelle, Clisson Passion, Jardiner Nature, les intercommunalités, etc.).

8 enseignes se sont ainsi engagées localement :

- ✿ Jardinerie Bricomarché - Vallet,
- ✿ Espace Emeraude - Clisson,
- ✿ Espace Terrena - Gesté,
- ✿ Ets Pohu - Sèvremoine (St Germain sur Moine),
- ✿ Gamm Vert - Clisson,
- ✿ Gamm Vert - Vallet,
- ✿ Jardin Décor - Gétigné,
- ✿ Jean-Jacques Macé - La Regrippière.



Vous pourrez bénéficier de leurs conseils mais aussi d'animations organisées sur la thématique du jardinage au naturel durant toute la saison du jardin. Et ne partez pas les mains vides : les « jardifiches » abordant une dizaine de thèmes sont à votre disposition gratuitement pour vous apporter des astuces.



L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise, installé au moulin de Nid d'Oie à Clisson, porte des actions qui visent aussi bien la reconquête de la qualité de l'eau, la restauration des milieux aquatiques, la prévention des inondations ou encore la valorisation des cours d'eau.
eptb@sevre-nantaise.com - www.sevre-nantaise.com - Tél. : 02 51 80 09 51.

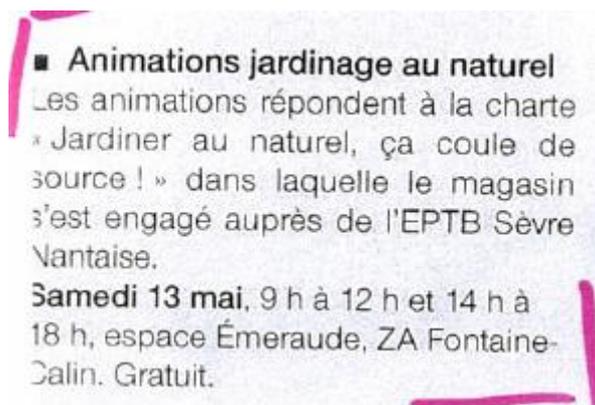
Article paru dans le bulletin municipal de La Regrippière (Mai - Juin 2017)

Qualité de l'eau



Article paru dans « Ouest-France » du 10/05/2017

Boussay



Article paru dans « Ouest-France » du 10/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL. **Ecologie : la commune s'engage**

Lors du conseil municipal jeudi dernier, il a beaucoup été question de développement durable. Eco-quartier, suppression des pesticides ou encore transports électriques, la commune s'engage dans la voie verte. En attendant les éoliennes pour la fin de l'année.

Yann Binault, animateur de bassin de l'EPTB (établissement public territorial du bassin de la Sèvre) a présenté, jeudi dernier, au conseil municipal la charte de l'éco-jardinier qui doit être appliquée par tous les citoyens de ce bassin, dont Boussay.

Cette charte de la Sèvre nantaise concourt à plusieurs objectifs : atteindre les objectifs de qualité d'eau du Sage (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), sensibiliser les particuliers sur les risques environnementaux et sanitaires liés à l'usage des pesticides, engager et faire tendre les particuliers vers le Zéro pesticide, en leur apportant des conseils et astuces pour entretenir/jardiner au naturel. « Il n'y a pas que les professionnels qui utilisent les produits phytosanitaires. Les usages de pesticides par les particuliers ne sont pas négligeables et peuvent s'avérer très impactants pour la qualité de l'eau



Les jardiniers sont invités à ne plus utiliser de produits phytosanitaires (photo d'illustration).

du fait d'une méconnaissance de leur utilisation (dosage, conditions d'application, protection de l'applicateur, zones de traitement interdites, etc.). Il s'agit également de protéger la santé publique », indiquait le technicien. Un seul gramme de substance active pure suffit à rendre 10 000 m³ d'eau non potable. La sensibilisation et l'information des particuliers concernant les risques liés à l'usage de pesticides et les techniques alternatives au chimique sont cependant nécessaires. La norme qui définit qu'une eau est potable est très stricte : la concentration de chaque molécule phytosanitaire ne doit pas dépasser 0,1 microgramme/litre et la concentration totale

en molécules phytosanitaires ne doit pas dépasser 0,5 microgramme/litre.

Cette opération menée par les communes a pour but de faire adhérer les jardiniers amateurs à cette charte. La charte est disponible en mairie. La municipalité informera la population à travers son bulletin et sensibilisera les habitants lors des manifestations liées à l'environnement. « L'éco-jardinier doit agir respectueusement avec son environnement car son jardin est un mini-écosystème avec ses propres régulations qu'il faut respecter ou entretenir », concluait le maire Gérard Esnault qui a reçu l'approbation de ses élus. Deux se sont toutefois abstenus.

→ **Eco-pâturage**

C'est à la mode. De plus, une société vient de se créer dans le secteur. L'éco-pâturage permet de remplacer l'entretien des parcelles avec du matériel par des animaux. L'adjoint à l'environnement, Bruno Fournier, a exposé la proposition de don d'un mouton faite par un élu du conseil municipal des enfants, pour initier la commune à l'éco-pâturage. L'élu a présenté les avantages (financiers, écologiques...) mais aussi les contraintes liées à l'installation de clôtures et d'un abri. L'ovine sera dans un premier temps placée derrière la maison de l'enfant. Un deuxième pourrait l'accompagner. L'ensemble du conseil municipal a donné son accord au projet.

Ardillais : le futur lotissement veut le label écoquartier

Le futur lotissement de l'Ardillais sera défini comme écoquartier. A l'instar de ce qui existe au Champ de foire à Clisson. Ce projet qui date de plus de dix ans a été retardé en raison des difficultés à acquérir les terrains et le classement en zone humide de la moitié des 13 ha originels. 40 maisons doivent être construites sur la zone ouest (au lieu de 195 au total). « Un écoquartier est une zone urbaine conçue, organisée et gérée dans une démarche de développement durable. Ces quartiers doivent ainsi avoir un potentiel de développement économique, répondre à des critères

de performance environnementale rigoureux (transports en commun, recyclage de déchets, écoconstruction...) et assurer la mixité sociale et fonctionnelle (logements, commerces, équipements publics...) », détaillait le maire Gérard Esnault. Ce label est composé de 20 engagements axés autour de quatre domaines : la démarche et le processus, le cadre de vie et l'usage, le développement territorial et l'environnement et le climat. Le déroulement se fait en quatre étapes : écoquartier en projet, en chantier, livré, et confirmé. Cinq élus se sont abstenus.

Qualité de l'eau



Article paru dans « Ouest-France » du 29/05/2017

MAUGES COMMUNAUTÉ

Accessibilité | Plan du site | Contact

Rechercher

SON TERRITOIRE | SON ORGANISATION | SES MISSIONS & PROJETS | VIE PRATIQUE

JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE !

La qualité de l'eau de la Sanguèze et de ses affluents est dégradée par les pesticides, en particulier par des désherbants et des fongicides. Tous les utilisateurs de ces produits (agriculteurs, viticulteurs, collectivités, particuliers, etc.) sont concernés et de nombreuses actions sont aujourd'hui menées pour réduire durablement leurs usages.

Le Syndicat mixte Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise a lancé en 2016 la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » sur le sous-bassin de la Sanguèze. Cette charte engage les jardineries signataires à former leurs vendeurs pour conseiller les jardiniers amateurs sur les alternatives aux pesticides. L'EPTB porte cette démarche, accompagnée par un réseau de partenaires techniques et moraux (CPIE Loire-Anjou, UFC Que Choisir Nantes, la Cicadelle, Clisson Passion, Jardiner Nature, les intercommunalités, etc.).

8 enseignes se sont ainsi engagées localement :

- Jardinerie Bricomarché - Vallet,
- Espace Emeraude - Clisson,
- Espace Terrena - Gesté - BEAUPRÉAU-EN-MAUGES,
- Eta Pôhu - Saint-Germain-sur-Moine - SEVREMOINE,
- Gamm Vert - Clisson,
- Gamm Vert - Vallet,
- Jardin Décor - Gâtigné,
- Jean-Jacques Macé - La Regrippière.

Vous pourrez bénéficier de leurs conseils mais aussi d'animations organisées sur la thématique du jardinage au naturel durant toute la saison du jardin. Et ne partez pas les mains vides : les « jardifiches » abordant une dizaine de thèmes sont à votre disposition gratuitement pour vous apporter des astuces !

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise, installé au moulin de Nid d'Oie à Clisson, porte des actions qui visent aussi bien la reconquête de la qualité de l'eau, la restauration des milieux aquatiques, la prévention des inondations qu'encore la valorisation des cours d'eau.

Contact: eptb@sevre-nantaise.com - www.sevre-nantaise.com - Tél. : 02 51 80 09 51

La Charte "Jardiner au naturel ça coule de source"

La Charte « Jardiner au naturel ça coule de source ! » a été initiée en 2005 sur le bassin versant rennais par la M.C.E. (Maison de la Consommation et de l'Environnement), Rennes Métropole, le S.M.P.B.R. (Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Bassin Rennais) et Jardiniers de France. Elle s'est depuis étendue à d'autres bassins versants en Bretagne et aujourd'hui en Pays de la Loire sous l'impulsion de la CREPEPP (Conférence Régionale Ecophyto En Pluri Partenariat), groupe régional phytosanitaire animé par les services de l'État et chargé de mettre en oeuvre en Pays de la Loire le plan national Ecophyto 2 dont l'objectif est la réduction d'au moins 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2025.

Pour en savoir plus :

- www.jardineranaturel.org
- www.jardiner-autrement.fr

Information sur la charte jardinerie parue sur le site internet de Mauges Communauté (Mai 2017)

Qualité de l'eau

The screenshot shows the website for Sèvre-Moine, a commune nouvelle. The header includes the logo 'SÈVREMOINE' and navigation links: 'EN SÈVREMOINE', 'HORAIRES ET SERVICES', 'NOS PROJETS', 'VOS DEMARCHES', and 'Contact'. A search bar is visible with the text 'RÉCHERCHER' and an 'OK' button. The main content area features a navigation menu on the left with 'EN SEVREMOINE AGENDAS & ACTUALITÉS' and 'MESINFOS & MESOUTILS'. The central article is titled '"Jardiner au naturel, ça coule de source !"' and includes a photo of strawberries. The text discusses the degradation of water quality in the Sanguèze basin due to pesticides and the launch of a charter in 2016 by the EPTB de la Sèvre Nantaise. It lists local partners like 'Ets Pôhu Sèvremoine' and provides contact information for the EPTB.

Information sur la charte jardinerie parue sur le site internet de la commune nouvelle de Sèvremoine (Mai 2017)

The document is a page from a bulletin titled 'Environnement'. It features a section header '> Jardiner au naturel'. The text describes the impact of pesticides on water quality in the Sanguèze basin and the initiative by the EPTB de la Sèvre Nantaise to launch a charter in 2016. It highlights the role of local gardeners in advising amateurs and lists several engaged partners. The document concludes with a call to action to use free 'jardifiches' and provides contact details for the EPTB.

Article paru dans le bulletin municipal de Gétigné « L'Echo de la Butte » n°87 (Juin 2017)

Qui veut jardiner sans pesticides ?



Si depuis le 1^{er} janvier 2017, la vente de pesticides chimiques aux particuliers n'est plus possible en libre-service (seul un vendeur certifié peut les délivrer), au 1^{er} janvier 2019, elle leur sera interdite. Afin d'aider les habitants dans cette démarche progressive, la commune de La Regrippière et le CPIE (Centre permanent d'initiative pour l'environnement) Loire-Anjou donnent rendez-vous aux jardiniers curieux et soucieux de l'environnement le samedi 17 juin, de 10 h à 12 h, à La Grande Tranchais, à La Regrippière, dans le jardin de Jean-François Picot. Deux heures de découverte et de discussion autour des alternatives aux produits chimiques dans les jardins. Renseignements au CPIE Loire Anjou : 02 41 71 77 30. Par ailleurs, le Syndicat mixte Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise a lancé en 2016 la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » sur le sous-bassin de la Sanguèze. A La Regrippière, le pépiniériste Jean-Jacques Macé compte parmi les professionnels engagés localement autour de cette charte afin de conseiller les jardiniers amateurs sur le jardinage au naturel et les alternatives aux pesticides : conseils, animations, fiches thématiques...

Qualité de l'eau

Saint-Laurent-sur-Sèvre

Lancement de la charte de l'Eco'Jardinier

Avec l'interdiction des pesticides et la volonté d'être acteur de la reconquête de la qualité de l'eau, les élus ont validé l'implication de la commune dans la charte de l'Eco'Jardinier de la Sèvre Nantaise.

L'engagement sera mené en commun par la collectivité et les habitants afin d'assurer la transition vers de nouvelles pratiques d'entretien ou de jardinage.

Au niveau des services techniques, les actions se matérialisent, notamment, par le zéro phyto sur l'espace public. Le second volet de cette démarche concerne la sensibilisation et l'accompagnement des résidents

désireux de s'impliquer dans ce projet. « Tout le monde doit se sentir concerné, souligne Daniel Pichon, conseiller municipal, afin de transmettre aux générations futures, une eau et un environnement sans pesticides. Se questionner, échanger, et évoluer sur ses pratiques d'entretien et de jardinage ».

Animé par Daniel Pichon, un comité de pilotage a été formé. « L'idéal serait d'avoir un ambassadeur par quartier, précise Daniel Pichon. Les volontaires sont invités à se faire connaître auprès de la mairie, 02 51 67 81 44 ou mairie@saint-laurentsursevre.fr ».

Article paru dans « Ouest-France » du 10/08/2017

LA HAYE-FOUASSIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL. Une charte pour reconquérir la qualité de l'eau

Lors du conseil municipal qui s'est tenu jeudi dernier, un nouveau dispositif qui concerne le territoire du bassin-versant de la Sèvre Nantaise a été présenté. Son objectif est de reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

« Des études montrent l'implication des pesticides dans des pathologies comme les cancers et les maladies neurologiques, Alzheimer et Parkinson, mais aussi dans les troubles de la reproduction, les altérations du développement du fœtus et du jeune enfant », a rappelé Yann Binaut, animateur à l'Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB).

Selon les relevés effectués en 2015, les secteurs situés au sud de Vertou et autour du Bignon sont principalement concernés par le non-respect du cumul des pesticides (plus 80 % de dépassements). L'intervenant a aussi précisé que sur 17 stations

d'épuration suivies en 2015, seulement 3 respectaient l'objectif de 0,5 g/litre de pesticides.

Eco'jardinier.

La charte de l'éco'jardinier de la Sèvre nantaise a donc pour objectifs de sensibiliser les particuliers sur les risques liés à l'usage des pesticides, et de faire adhérer les jardiniers amateurs à une démarche de réduction de leur emploi.

Yann Binaut a précisé les principes de ce nouveau dispositif auquel une dizaine de communes du territoire ont adhéré : « Les particuliers s'engagent à suivre un ou plusieurs principes préétablis de la charte, la commune met en œuvre des outils de communication et des animations pour mobiliser, accompagner les changements de pratiques et conseiller ».

En ce qui concerne La Haye-Fouassière, l'instauration des chartes commencera après la validation du projet par la commission locale de l'eau et la signature de la convention.

Leur gestion sera assurée par le service environnement de la commune. « Les signatures se feront au fur et à mesure des contacts avec la population, lors des différentes animations programmées comme les Pépites botaniques, le Rendez-vous au jardin, les conférences, les sorties, l'opération Fleurissement pied de murs, le concours communal Fleurs et paysage... Une information sur l'existence de cette charte se fera aussi par le bulletin municipal et la presse », a précisé Benoît Teillet, conseiller délégué responsable de la commission environnement.

« Démarche vertueuse »

Elu de la minorité municipale, Philippe Formentel a salué cette « démarche vertueuse » en demandant si des interventions étaient prévues vers les professionnels et si un suivi des objectifs est prévu. « Les différents publics sont ciblés, que ce soit les jardiniers amateurs, les agriculteurs, les maraîchers,



Benoît Teillet, responsable de la commission environnement.

les horticulteurs et les viticulteurs. Nous intervenons aussi comme conseil auprès des vendeurs dans les jardinerie et magasin de bricolage », a répondu Yann Binaut. « Le suivi des objectifs de la charte incombe à la commune qui fait remonter quelques informations à l'EPTB, comme le nombre de chartes signées », a-t-il conclu.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 21/09/2017

ENVIRONNEMENT. Les jardinerie apprennent à faire sans pesticide

Depuis deux ans, l'établissement public territorial de bassin-versant de la Sèvre nantaise (EPTB) a lancé un cycle de formations auprès des responsables et employés de huit jardinerie du secteur afin de les sensibiliser aux pratiques alternatives de désherbage et de traitements des maladies végétales. Si depuis le début de l'année, les pesticides et fongicides sont sous clef dans les magasins, ces produits disparaîtront complètement au 1^{er} janvier 2019. Une profonde mutation des habitudes.

Monnières. « PTB comme prends-ta-binette ». C'est le nouveau surnom donné par les jardinerie à l'établissement public territorial de bassin-versant de la Sèvre nantaise (EPTB), implanté au Nid d'oie à Clisson. Un moyen mnémotechnique pour rappeler que l'organisme lutte pour la diminution de l'utilisation des désherbants et fongicides, privilégiant le désherbage mécanique. Depuis la rentrée 2015, huit jardinerie, ouvertes à Vallet,

Clisson, Gétigné, La Regrippière, Gesté et Saint-Germain-sur-Moine, ont accepté de suivre un cycle de formations pour mieux comprendre les enjeux locaux et connaître les pratiques alternatives à ces produits, afin de mieux informer leurs clients. Car depuis le 1^{er} janvier 2017, ces derniers n'ont plus directement accès aux pesticides. Les boîtes et les flacons sont mis sous clef. « Jusqu'à fin 2016, ils peuvent toujours en acheter, mais on a obligation de les avertir du danger sur leur santé et sur l'environnement ainsi que de les conseiller à s'orienter vers une autre solution. C'est un enjeu pour retrouver une bonne qualité de l'eau. Pour laisser des espaces de vie sains à nos enfants ou petits-enfants », indique Christophe, l'une des personnes suivant les formations animées par l'EPTB et le CPIE Loire-Anjou.

« Globalement, pour la lutte contre les ravageurs et maladies, la disparition progressive est plutôt bien comprise. Beaucoup de jardiniers amateurs avaient emboîté le pas, ayant conscience que ces légumes termineront dans leur assiette. Pour l'herbe

dans les allées, c'est un peu plus compliqué à faire entendre. Ça ronchonne davantage », constate Philippe, un autre vendeur de jardinerie. « Il n'y a pas que le désherbage à la bêche ou à la main qu'y est préconisé, il y a aussi les changements d'aménagement. Tout enherber avec une tonte de temps à autre peut être une solution », indique Line Fillonneau, animatrice du bassin Moine-Sanguèze, et pour l'occasion formatrice. « Si les gens réaménagent leurs extérieurs, ils vont vers plus de goudron selon nos premiers échos. On constate aussi que les ventes des désherbants thermiques augmentent. Quand ils sont au gaz, on y perd en écologie », ajoute Claude, autre vendeur. Complexe, le respect de l'environnement.

Sensibilisation de l'agriculture

Jeudi dernier, à Monnières, les professionnels, tous signataires de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source », ont suivi le 3^e niveau de la formation. Après avoir été informés de l'état des rivières et avoir en tête les alternatives



Jeudi dernier, à Monnières, les vendeurs de huit jardinerie ont reçu des conseils du CPIE Loire-Anjou représenté par Vincent Mahé, et de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise, avec Line Fillonneau. Ici, l'intervention sur la pyrale du buis.

au désherbant chimique lors des deux premières séances, les représentants des jardinerie se sont intéressés à la lutte contre les ravageurs (pyrale du buis, chenille processionnaire...) et maladies végétales (mildiou...). Avec deux visites de jardins l'après-midi pour étudier des cas concrets. « Ce n'est peut-être pas la dernière séance.

Avec le groupe, on verra s'il y a d'autres besoins d'information », précise Line Fillonneau, ravie de l'assiduité et de l'intérêt des jardinerie. En 2018, l'EPTB a prévu de sensibiliser l'agriculture lors de temps collectifs avant d'accompagner les volontaires qui le souhaitent individuellement ou par petits groupes. La viticulture n'en

fera pas partie : la chambre d'agriculture a établi un programme spécifique pour la profession. En attendant, les professionnels pourront découvrir les dernières études de la qualité de l'eau des rivières du Vignoble nantais en fin d'année. Et si la situation s'est améliorée.

L.F.

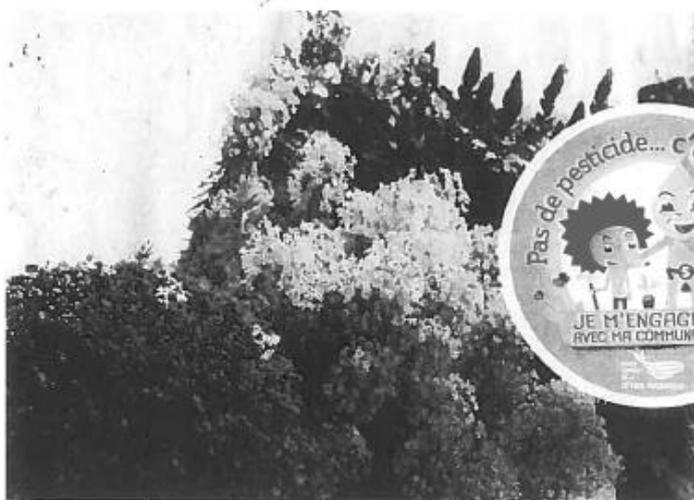
Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 28/09/2017

ENVIRONNEMENT

octobre 2017

CHARTRE DE L'ÉCO-JARDINIER REJOIGNEZ-NOUS !

Dans la continuité de son Plan de Gestion de l'Herbe, Sèvremoine met à la disposition de tous ses habitants, un nouvel outil pour s'engager vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement : la charte de l'éco-jardinier de la Sèvre Nantaise.



Depuis de nombreuses années, la commune nouvelle est engagée dans la réduction de l'usage des pesticides sur ses espaces publics avec notamment la mise en place de son Plan de Gestion de l'Herbe. Cette initiative qui vise le "0 pesticides" fait évoluer le regard de tous sur l'herbe et se traduit par des actions auprès des agents et des habitants.

Pour aller plus loin, les élus de Sèvremoine ont décidé de mettre en place pour les habitants, un outil développé par l'Établissement Public Territorial du Bassin versant (EPTB) de la Sèvre Nantaise : la charte de l'éco-jardinier de la Sèvre Nantaise.

Cet outil clairement destiné aux jardiniers amateurs (parfois plus, il faut le souligner) base sa mise en œuvre sur de l'animation, du conseil et la mise en avant de solutions de jardinage au naturel sans pesticides. Déployée grâce à un partenariat avec le CPIE Loire Anjou, cette charte se structure autour d'engagements réels, dans la réduction des pesticides et la préservation de l'eau, que chaque signataire doit respecter.

Devenir Éco-jardinier de la Sèvre Nantaise c'est protéger l'eau et les milieux aquatiques, respecter la santé de votre famille et de vos voisins et accueillir la biodiversité dans vos espaces.

Que vous ayez un parc, un jardin, un petit bout de jardin, un potager ou même une terrasse, vous pouvez adhérer à la charte de l'Éco-jardinier de la Sèvre Nantaise. Vous ferez alors partie d'un réseau de jardiniers convaincus sur notre territoire. Un bon moyen pour échanger sur les bonnes pratiques.

À noter :

Le CPIE Loire Anjou participe à plusieurs animations organisées sur Sèvremoine. N'hésitez pas à aller à leur rencontre. Ils vous expliqueront le fonctionnement de la charte et vous donneront des astuces et des techniques pour jardiner au naturel.

Plus d'infos sur

Soyez nombreux à vous investir dans une démarche "d'éco-jardinier" auprès de votre commune !



UN ÉCO-PÂTURAGE SUR SÈVRE-MOINE

Depuis le 27 juillet dernier, trois moutons d'Ouessant sont confortablement installés au sein du parc de l'étang dans le bourg de St André de la Marche.

C'est sur une parcelle d'environ 4 000 m², aménagée et clôturée, que les élus en lien avec les agents de la commune ont décidé de mettre en place une technique alternative pour l'entretien de cette zone enherbée. Jusqu'ici ce vaste parc était uniquement entretenu de façon mécanique, autrement dit avec un tracteur tondeuse, ce qui demandait beaucoup de temps à l'année pour les agents espaces verts.

L'éco-pâturage comme technique complémentaire consiste à introduire des animaux pour entretenir de grands espaces définis.

Cet entretien a plusieurs avantages :

- environnemental : conservation de la biodiversité, lutte contre les pollutions (gaz à effet de serre et bruits)
- social : lien intergénérationnel
- pédagogique : amélioration de la connaissance animale, visite des écoles...

Mais c'est aussi et surtout un gain de temps inestimable pour les équipes espaces verts.

N'hésitez pas à venir vous promener dans ce parc et faire un détour pour voir ces animaux très sociables.

La Sanguèze étouffe sous la pollution

Vignoble — Manque d'eau, manque d'oxygène. Mauvaises odeurs, poissons morts... L'affluent de la Sèvre ne parvient pas à digérer la pollution « structurelle » qu'on lui inflige.



L'écoulement de l'eau sur les pierres de la chaussée crée de la mousse blanche.

« Ça arrive presque tous les ans ». La pollution de la Sanguèze, Jean-Louis Métaireau connaît. Président de l'association des Amis de la Sèvre et de la Sanguèze et habitant du Pallet, il a l'habitude de voir des phénomènes anormaux se produire sur cet affluent de la Sèvre. Mais là... « Je ne m'attendais pas à ça ».

Au lieu-dit le Bois-Chaudeau, à Mouzillon, il est surpris par l'odeur nauséabonde qui se dégage du bief dont l'eau est recouverte de lentilles vertes. « Les lentilles ce n'est pas grave. Mais l'eau est noire, il y a de la mousse, les algues meurent et ce gris clair sur les pierres, ce n'est pas normal. »

C'est lui qui a alerté l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB) le 23 octobre. « Nos adhérents ont trouvé des poissons morts et des riverains se plaignent des odeurs », explique-t-il. Pourtant, sur les lieux hier matin, il s'étonne. « Je ne pensais pas que c'était à ce point. »

Trois endroits

À Clisson, l'EPTB a sollicité les services de l'État et envoyé ses techniciens pour observer le terrain. La



Jean-Louis Métaireau, président des Amis de la Sèvre et de la Sanguèze, devant la rivière en souffrance, ici, à Mouzillon.

pollution a été repérée à deux autres endroits. En aval de la lagune de La Regrippière et au Moulin-Pichon, à Vallet, selon le directeur Vincent Perrault. Trois lieux donc, où sévit le même phénomène : eaux sombres, odeurs d'ammoniaque...

On sait que la Sanguèze est polluée aux pesticides. Mais les pics de pollution comme ceux-là n'arrivent pas souvent à cette époque de l'année. « Nous avons des débits faibles. L'eau est à son minimum. L'oxygène se raréfie, la température de l'eau est anormalement élevée et les feuilles qui tombent dans

l'eau captent l'oxygène », explique Vincent Perrault.

Analyses en cours

Technicien rivière à l'EPTB, Eddy Ronan confirme que ce phénomène survient plutôt à la fin de l'été. « D'habitude à cette période, on a de l'eau. Mais là nous avons un gros déficit. Entre 200 et 400 mm. » Ce contexte est de nature à concentrer les pollutions « structurelles » subies par la rivière. Entendons, celles qui sont liées aux activités humaines.

Agriculture, viticulture, assainissements ? Les services de l'État suivent

la pollution de près pour l'identifier. L'Agence française de biodiversité a fait des analyses. Mais les résultats n'étaient pas accessibles hier.

Dans sa lettre électronique *L'Express du Pallet*, la mairie du Pallet parle de « pollution importante ». Elle met en garde : « Il est impératif d'éviter l'abreuvement des animaux à la rivière sur les zones polluées ». Hier, l'EPTB notait que la situation s'était améliorée à Vallet.

Corinne ARGENTINI.

Qualité de l'eau

La Loire-Atlantique en bref

DF
04 et 05/11/17

Dans le vignoble, la Sanguèze est polluée

X

Mauvaises odeurs, eaux sombres, poissons morts... La Sanguèze, un affluent de la Sèvre Nantaise qui sillonne une partie du vignoble nantais, souffre. La pollution est repérée à trois endroits : Vallet, La Regriprière et Mouzillon. Les services de l'État ont réalisé des analyses, dont les conclusions n'ont pas encore été rendues publiques.

Si l'on ne connaît pas la nature exacte de cette pollution, on sait que

ce cours d'eau reçoit beaucoup trop de pesticides. « Le faible niveau d'eau a pour effet de concentrer les pollutions structurelles liées aux activités humaines », explique le directeur de l'Établissement public du bassin de la Sèvre Nantaise. L'EPTB met en place un programme sur le bassin de la Sanguèze visant à réduire les quantités de produits phytosanitaires des agriculteurs. Il devrait être appliqué en 2018.

Article paru dans « Ouest-France » des 04 et 05/11/2017

FAITS DIVERS. Une pollution sur la Sanguèze

Plusieurs centaines de kilos de poissons ont été retrouvés morts dans le bassin de la Sanguèze, suite à une pollution qui touche une rivière en très faible débit.

Vallet/Mouzillon/Le Pallet. La semaine dernière, des centaines de kilos de poissons ont été retrouvés morts dans le bassin-versant de la Sanguèze, suite à une pollution. La mortalité a été constatée principalement dans plusieurs endroits au niveau de Tillières, du Moulin-Pichon, à Vallet et au Bois Chau-

deau à Mouzillon. La pollution dont l'origine n'est pas connue intervient dans une rivière recouverte par les lentilles, et surtout en très faible débit. Un déficit d'eau qui frappe l'ensemble du bassin de la Sèvre nantaise.

Les lentilles s'étendent dans de nombreux endroits de la rivière du Vignoble dont le lit est très bas. Une situation assez exceptionnelle pour le début du mois de novembre. Il suffit d'un dysfonctionnement d'une station d'épuration pour dégrader un milieu déjà connu pour être fragile. Et encore plus vulnérable en raison du manque



La pollution a été constatée il y a une dizaine de jours.

d'eau. « La rivière est quasiment irrespirable. Ce sont dans les endroits où il n'y a pas de chaussées et où l'eau circule plus librement que les poissons arrivent mieux à respirer », ajoute Eddy Renou, technicien de rivière. Les maires du bassin-versant ont été alertés.

Situation en voie d'amélioration

Les services de l'État ainsi que les techniciens de l'Établissement public de la Sèvre nantaise ont

suivi au quotidien l'évolution de cette pollution. Des services qui rappelaient la semaine dernière qu'il était impératif d'éviter l'abreuvement des animaux directement à la rivière sur les zones polluées. En ce début de semaine, la situation était en voie d'amélioration, en raison de la hausse du niveau d'eau. Les pluies des derniers jours ont permis de diluer la pollution. « On voit moins de problèmes d'asphyxie », a précisé le technicien de rivière qui est passé dans la zone touchée.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine »
du 09/11/2017

Qualité de l'eau

The screenshot shows the website for Sèvre-Moine, a 'Commune nouvelle'. The header includes the logo and navigation links: 'EN SÈVREMOINE', 'HORAIRES ET SERVICES', 'NOS PROJETS', and 'VOS DÉMARCHES'. A search bar is located on the right. Below the header, there are four main navigation buttons: 'SORTIR, DÉCOUVRIR, SE CULTIVER', 'HABITER, SE DÉPLACER, S'ENTRAIDER', 'TRIER, PRÉSERVER, CONSOMMER RESPONSABLE', and 'ENTREPRENDRE, S'IMPLANTER, TRAVAILLER'. The 'TRIER, PRÉSERVER, CONSOMMER RESPONSABLE' button is highlighted in green. A sidebar on the left contains a menu with items like 'Actualités', 'La redevance incitative', 'La collecte des OM', 'Le compostage', 'Les déchetteries', 'Consommer responsable', and 'Charte de l'éco-jardinier'. The main content area features a breadcrumb trail: 'Sèvre-Moine > Trier, préserver, consommer responsable > Charte de l'éco-jardinier'. The title 'La charte de l'éco-jardinier' is displayed in green. Below the title is a circular logo with the text 'Pas de pesticide... c'est possible' and an illustration of a child and a dog. The text below the logo reads: 'Dans la continuité de son Plan de Gestion de l'Herbe, Sèvre-Moine met à la disposition de ses habitants un outil pour s'engager vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement : la Charte de l'éco-jardinier de la Sèvre Nantaise.' It then states: 'Pas de pesticide... c'est possible, je m'engage avec ma commune ! Depuis de nombreuses années, la commune nouvelle est engagée dans la réduction de l'usage des pesticides sur ses espaces publics avec notamment la mise en place de son Plan de Gestion de l'Herbe. Cette initiative qui vise le "zéro pesticide" fait évoluer le regard de tous sur l'herbe et se traduit par des actions auprès des agents et des habitants. Pour aller plus loin, les élus de Sèvre-Moine ont décidé de mettre en place pour les habitants, un outil développé par l'Établissement Public Territorial du Bassin versant (EPTB) de la Sèvre Nantaise : la "charte de l'éco-jardinier" de la Sèvre Nantaise.' The text continues: 'Cet outil clairement destiné aux jardiniers amateurs (parfois plus, il faut le souligner) base sa mise en oeuvre sur l'animation, le conseil et la mise en avant de solutions de **jardinage au naturel** sans pesticides. Déployée grâce à un partenariat avec le CPIE Loire Anjou, cette charte se structure autour d'engagements réels, dans la réduction des pesticides et la préservation de l'eau, que chaque signataire doit respecter.' It then states: 'Devenir Éco-jardinier de la Sèvre Nantaise c'est protéger l'eau et les milieux aquatiques, respecter la santé de votre famille et de vos voisins et accueillir la biodiversité dans vos espaces'. The text concludes: 'Que vous ayez un parc, un jardin, un petit bout de jardin, un potager ou même une terrasse, vous pouvez adhérer à la charte de l'Éco-jardinier de la Sèvre Nantaise. Vous ferez alors partie d'un réseau de jardiniers convaincus sur notre territoire. Un bon moyen pour échanger sur les bonnes pratiques !'. A note follows: 'À noter : le CPIE Loire Anjou participe régulièrement à des animations organisées sur le territoire, vous pourrez retrouver les dates dans nos **Actualités**. N'hésitez pas à aller à leur rencontre. Ils vous expliqueront le fonctionnement de la charte et vous donneront des astuces et des techniques pour jardiner au naturel.' At the bottom, it says: 'Soyez nombreux à vous investir dans une démarche "d'Écojardinier" auprès de votre commune !'. A section titled 'Plus d'infos :' contains two links: 'Site du CPIE Loire Anjou' and 'Site de l'EPTB Sèvre Nantaise'.

Information sur la charte de l'éco-jardinier parue sur le site internet de la commune nouvelle de Sèvre-Moine (Novembre 2017)

■ MOUZILLON

ENVIRONNEMENT. Pollution de la Sanguèze : « L'inquiétude s'installe »

De mémoire de villageois, personne n'a vu la Sanguèze dans une pareille situation au Bois Chaudeau. Cela a commencé le 20 octobre dernier, date à laquelle de fortes odeurs émanaient de la rivière, interpellant sérieusement les riverains sur la possibilité d'une éventuelle pollution.

« Des odeurs nauséabondes se sont répandues le long de La Sanguèze, elles sentaient l'ammoniac, et on avait l'impression de vivre au-dessus des égouts, c'était abject », relatent des riverains. Les villageois décidaient alors

d'aller observer le phénomène d'un peu plus près, avant de découvrir par petits endroits des choses un peu bizarres. « Des dépôts blanchâtres et des mousses visqueuses apparaissent sur l'eau et semblaient se coller aux pierres de la rivière. L'eau est devenue noire très trouble, ressemblant par moments à des eaux usées d'égouts, tant par l'aspect que par l'odeur ».

Les Mouzillonnais ont régulièrement aperçu Eddy Renoux, du syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze, venir y faire des relevés. Personne ne semblait connaître, à ce jour, les premières explications à ce phénomène.



Des dépôts et mousses blanchâtres nauséabondes sur le lit de la Sanguèze, au Bois Chaudeau, le 10 novembre, juste après les premières pluies.

« La population se sent concernée »

Autre scène insolite pour les habitants du village, un engouement soudain pour des promenades du dimanche sur le pont du Bois Chaudeau, situé à quelques mètres d'un ancien moulin. Ils témoignent : « Il n'y a jamais eu autant de monde à venir se promener sur le pont, pendant le week-end, depuis que la rivière connaît ce problème de pollution. Cela veut dire que la population se sent concernée par la situation, et que l'inquiétude s'installe ».

Un facteur essentiel est venu modifier la donne vendredi dernier : la pluie. Les personnes vivant à proximité du cours d'eau détaillent les dernières évolutions : « Avant que la

pluie refasse son apparition le 10 novembre, le débit de l'eau était très faible voire presque nul. On est passé d'un stade où ces drôles de mousses blanches collaient aux cailloux et empestaient les alentours, à un stade où l'odeur s'est dissipée, mais les mousses blanches stagnent encore, c'est vraiment étrange ».

L'association des Amis de la Sanguèze, représentée par Jean-Louis Métaireau, suit également ce dossier. A l'heure où chacun va de son hypothèse, aucune explication n'a été apportée. Est-ce un mauvais concours de circonstances ? Y a-t-il eu une vraie pollution - si oui, laquelle ? Les villageois espèrent une réponse dans les semaines à venir.

Agir pour faire revivre la Sanguèze

Vignoble – L'affluent de la Sèvre souffre de pollution chronique, liée à différentes causes. La sécheresse, qui sévit depuis de longs mois, aggrave son état. Des actions sont envisagées.

Trois questions à...

Bryan Henning, adjoint au chef de service Environnement à la DDTN44 (Direction départementale des territoires et de la mer) fait le point.

Quelle est l'origine de la pollution de la Sanguèze ?

On a un problème de qualité de l'eau qui s'inscrit dans le temps. La pollution actuelle est liée à la sécheresse constatée depuis des mois. Normalement, en novembre, il pleut et le débit du cours, plus important, permet de fluidifier et d'assainir le cours d'eau.

Du fait du faible débit actuel, l'eau stagne. Phosphates et nitrates contribuent au développement des lentilles d'eau, qui consomment de l'oxygène. Dans un niveau d'eau faible, les poissons meurent, les feuilles se décomposent et cela induit de la putréfaction.

Cet automne, la température anormalement élevée a renforcé le phénomène. Cela entraîne une grande fragilité du milieu aquatique. Voilà ce qui explique la pollution, la mortalité des poissons, notamment là où le niveau de l'eau est le plus bas.

Vos analyses confirment cela ?

Oui, et d'ailleurs, l'ensemble du

cours de la Sanguèze est touché. On constate des causes multifactorielles (agriculture, assainissement, rejets industriels) qui se combinent au déficit d'eau actuel.

À hauteur des rejets d'eau des stations d'épuration, on trouve des lentilles d'eau. Elles ne sont pas responsables de la pollution. Mais contribue à renforcer le phénomène d'asphyxie.

Quelles actions sont envisagées ?

Après l'analyse des rejets, des actions sont menées à court terme. Ainsi, fin octobre, on a retiré les lentilles vertes sur des bassins de lagunage de stations d'épuration, pour permettre un meilleur fonctionnement.

D'autres actions sont à l'étude. En attendant le retour de la pluie. Un bureau d'études est mandaté, en lien avec le conseil départemental.

À long terme, il faut reconquérir le milieu. Cela passe par des mesures qui concernent l'agriculture et l'assainissement, le traitement des eaux usées des particuliers. Deux stations d'épuration doivent être changées (une étude est en cours).

La mauvaise qualité de l'eau de la Sanguèze est structurelle. Les pesticides en sont en partie responsables, le phénomène est identifié.

Le contrat milieu aquatique,



Du fait du faible débit actuel, l'eau de la Sanguèze stagne.

comme le contrat vignoble, doivent permettre de sensibiliser les agriculteurs à de nouvelles pratiques. Le Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) va permettre de définir

différentes actions afin de rétablir la qualité de l'eau. On y travaille.

Recueilli par
Roberte JOURDON.

Alerte donnée par les Amis de la Sèvre

Jean-Louis Métaireau, président de l'association des Amis de la Sèvre et de la Sanguèze, vit au Pallet. Il constate régulièrement des pollutions sur le cours d'eau. Exemple : au lieu-dit le Bois-Chaudeau, à Mouzillon, une odeur nauséabonde se dégage du bief, l'eau est couverte de lentilles vertes. Il y a de la mousse, les poissons et les algues meurent, l'eau est noire...

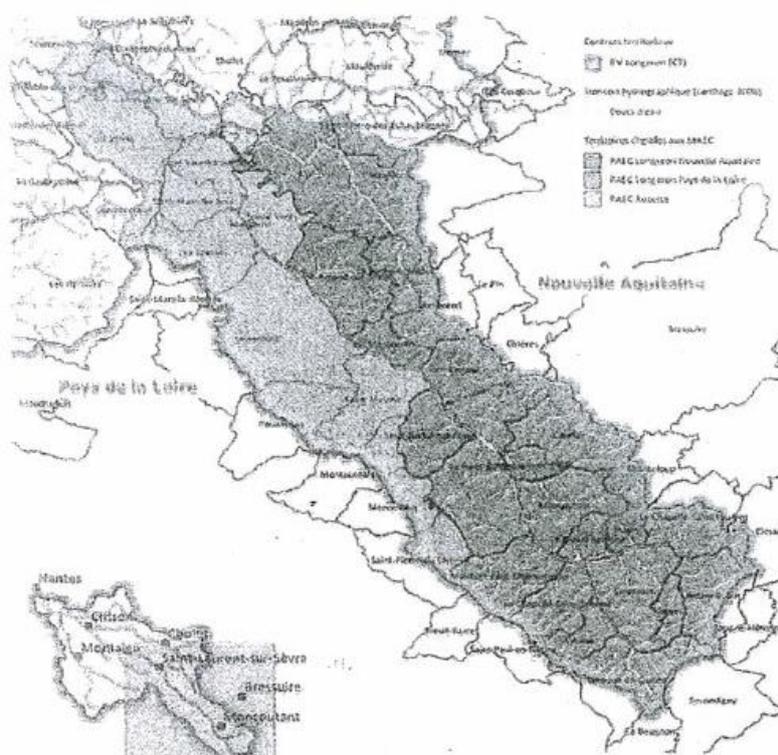
L'Établissement public territorial du

bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB) a été alerté le 23 octobre.

À Clisson, l'EPTB a sollicité les services de l'État et envoyé ses techniciens pour observer le terrain. La pollution a été repérée à deux autres endroits : en aval de la lagune de La Regrippière et au Moulin-Pichon, à Vallet. Le même phénomène est constaté : eaux sombres et odeurs d'ammoniacque.

BASSIN-VERSANT DU LONGERON Pour la 2^e année, le bassin-versant du Longeron est ouvert en 2017 aux MAEC.

2^e année d'ouverture aux MAEC



Pour la deuxième année, le territoire du bassin-versant du Longeron est ouvert en 2017 aux MAEC. L'EPTB (Établissement Public de territoire du bassin-versant du Longeron) organisme porteur du programme informe des démarches :

Pour commencer, un outil d'autodiagnostic est mis à la disposition des intéressés sur le site :

<http://agri.sevre-nantaise.com>

pour connaître les mesures auxquelles on peut prétendre ainsi que l'écart entre le fonctionnement de l'exploitation et certains critères du cahier des charges. Cet autodiagnostic vous permet par ailleurs de notifier votre intérêt au dispositif MAEC. Ce site restera accessible jusqu'au 3 avril 2017.

À l'issue de cet autodiagnostic, un diagnostic préalable à la

contractualisation (étape obligatoire) sera réalisé sur l'exploitation par l'un des organismes « partenaire » au choix du demandeur (chambre d'agriculture de la Vendée ou GRAPEA).

Les mesures ouvertes sur la partie Pays de Loire du bassin-versant du Longeron :

Deux types de MAEC sont proposés ; les MAEC « système polyculture élevage » qui s'appliqueront sur l'ensemble de l'exploitation, et les mesures localisées ou unitaires pour l'entretien de haies, ou la gestion des prairies humides. Les mesures unitaires doivent obligatoirement être couplées avec une mesure système.

Les exploitations engagées dans une MAEC en 2016, peuvent également souscrire à une MAEC unitaire (haies gestion de prairies humides). Il est important au préalable de prendre connaissance du cahier des charges, une information pour cela sera proposée.

Pour toutes informations complémentaires : contact : Véronique Rondeau Chambre d'agriculture service territoire : **06 85 28 36 77**

ENVIRONNEMENT. Les berges de la Maine restaurées

Château-Thébaud.

Depuis le début de la semaine, le syndicat de rivière Sevraval a lancé un programme d'actions sur la ripisylve de la Maine. Les travaux de restauration de la végétation des berges sont réalisés par l'entreprise Chognot de Charente-Maritime, de la chaussée de Pont Caffino (communes de Château-Thébaud et Maisdon-sur-Sèvre) à la confluence avec la Sèvre nantaise au château du Coing (communes de Saint-Fiacre-sur-Maine et Vertou), soit sur un linéaire d'environ 5,8 km. Le chantier devrait durer deux mois (en fonction des conditions météorologiques). Le chantier consiste à effectuer un débroussaillage ponctuel, à abattre des arbres morts, dépérissants ou instables, (en particulier les peupliers), éclaircir certaines souches, élaguer des branches basses, retirer les embâcles (troncs, branches...) dans le lit de la rivière ou enlever les déchets et débris divers (certains seront conservés afin de servir de supports de pontes).

Sevraval rappelle qu'il se substitue « aux propriétaires riverains, dans un souci de cohérence de travaux de restauration de milieux aquatiques et de préservation de la Maine ». Les interventions se feront principalement à partir



Les travaux ont démarré lundi après-midi.

d'une rive. Le bois sera déposé de préférence dans les parcelles où il aura été coupé ou prélevé, sauf raison majeure. Afin d'éviter les risques de déchaussement et d'érosion, les peupliers (au système racinaire superficiel) seront abattus, sauf avis contraire des propriétaires. « Les propriétaires et exploitants devront récupérer et évacuer dans les 2 semaines tout le bois, y compris les petits branchages qui pourraient être entraînés lors d'éventuelles crues », ajoute le syndicat. L'agence de l'eau Loire Bretagne, dans le cadre du Contrat territorial des Maines, et la région des Pays-de-la-Loire dans le cadre du Contrat régional bassin-versant, aident financièrement les travaux estimés à 87 000 €.

Milieux aquatiques

Arbres coupés de Pont-Caffino à Vertou

Le chantier de restauration de la ripisylve de la Maine entraîne l'abattage de nombreux arbres sur les rives du cours d'eau.



Le chantier de restauration de la ripisylve de la Maine a débuté lundi, en aval de Pont-Caffino, et doit se poursuivre jusqu'au confluent avec la Sèvre.

Les bûcherons s'affairent depuis lundi à la base de loisirs de Pont-Caffino, sur la commune de Château-Thébaud. Des arbres qui bordent la Maine sont sciés. « **Il s'agit de peupliers arrivés à maturité ou qui présentent un risque pour la sécurité, notamment en cas de tempête** », indique Odile Pluchon, technicienne chargée du chantier de restauration de la ripisylve (végétation) de la Maine pour Sèvresval.

Le syndicat du bassin-versant de la Sèvre nantaise a missionné l'entreprise Chognot pour nettoyer les rives et le cours d'eau sur 5,8 km : débroussaillage, élagage... Deux mois de travaux sont prévus, de Remouillé (à la limite de la Vendée) au

confluent, à Saint-Fiacre et Vertou.

Coût du chantier : 86 776 €. Il est financé à hauteur de 40 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, dans le cadre du contrat territorial des Maines (volet milieux aquatiques) ; 30 % par la Région (dans le cadre du contrat régional Bassin versant). Les 30 % restants sont à la charge des quinze communes de Sèvresval.

Le programme prévoit ensuite, en lien avec les riverains propriétaires, des plantations, avec des essences locales notamment frêne, chêne, aulne ou érable.

Roberte JOURDON.

Milieus aquatiques

Une dizaine d'arbres coupés à Pont-Caffino

Le syndicat Sevraval mène un gros chantier sur les rives de la Maine, jusqu'à son confluent. Lancé lundi à Pont-Caffino, il doit durer deux mois. (Lire aussi page 9)

Reportage

Depuis lundi, des bruits de tronçonneuses perturbent la quiétude de Pont-Caffino, base de loisirs prisée à Château-Thébaud. Des bûcherons s'activent et déjà une dizaine d'arbres, des peupliers notamment, ont été coupés.

L'impressionnant chantier a été lancé, lundi, sur les rives de la Maine, par le syndicat Sevraval (Syndicat Sèvre, Aval, Maine et affluents).

« Il s'agit d'un programme de restauration de la ripisylve (végétation) », résume Odile Pluchon, technicienne de rivière, chargée du chantier. Il va se dérouler sur 5,8 km du cours d'eau, de Remouillé, en aval de la chaussée de Pont-Caffino, à Château-Thébaud, jusqu'à la confluence avec la Sèvre nantaise, au château du Coing, à Saint-Fiacre-sur-Maine, et Vertou.

Au programme, débroussaillage, abattage d'arbres, élagage, taille de frênes têtards, retrait sélectif de troncs. Et aussi nettoyage du lit de la rivière, des embâcles, ces amas de branchages qui freinent l'écoulement de l'eau.

Deux mois de chantier

Sevraval a retenu l'entreprise Chognot, basée à Surgères (Charente) pour ces travaux. Cédric Gautron, chef d'équipe, et deux bûcherons sont aidés de trois employés communaux de Château-Thébaud.

Le coût de l'opération est de



Sept arbres ont été coupés mercredi à la base de Pont-Caffino, à Château-Thébaud.

86 776 € TTC, financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région (dans le cadre du contrat régional Bassin versant) et les quinze communes partenaires de Sevraval.

Sevraval agit « dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, après un arrêté préfectoral, et se substi-

tue aux propriétaires », avec pour objectif « la restauration des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau de la Maine, précise Odile Pluchon. Ce qui signifie une remise en état du milieu, avec des plantes endémiques, frênes, aulnes, chênes, érables. On a pro-

posé aux propriétaires riverains des conventions pour la replantation d'arbres ou arbustes. »

Le chantier doit durer environ deux mois, selon les conditions météorologiques.

Roberte JOURDON.



Le chantier comprend aussi le nettoyage du lit de la Maine, avec retrait d'embâcles, qui freinent le débit de l'eau.



Cédric Gautron, chef d'équipe de l'entreprise Chognot, et Odile Pluchon, technicienne de rivière chargée du suivi chantier pour Sevraval.

Article paru dans « Ouest-France » du 10/03/2017

Les bûcherons de l'Éclaircie nettoient le ruisseau

Maulévrier — Le cours d'eau de la Haie-de-Rezé coule au creux des coteaux, entre la commune de Maulévrier et le Trézou, dans lequel il se jette. Un petit lifting s'imposait.

L'initiative

Le syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze a fait appel à l'association l'Éclaircie et à Jean-François Lafon, entrepreneur agricole en traction animale. Objectif ? Nettoyer sur plusieurs centaines de mètres les berges d'un ruisseau à la Haie-de-Rezé, sur la propriété de Jean-Marie Vendé, près de Toutlemonde.

« Nos travaux s'inscrivent dans les programmes pluriannuels de l'agence de l'eau Loire-et-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire, explique Eddie Renoud, technicien du syndicat. Ils vont concourir à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux naturels, souhaitée par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Sèvre nantaise et par le plan de gestion du Ribou-Verdon. »

Protéger la biodiversité

Ces travaux vont se dérouler en trois temps. Cette année, la tranche forestière se terminera fin mars car la végétation redémarrera. « Grâce au travail impressionnant des deux équipes de l'Éclaircie, encadrées par Guillaume Jean et Sylvain Ouvrard, les berges sont débroussaillées, des arbres abattus ou élagués. Il faut rajeunir la végétation et privilégier la diversité. »

Les déchets tombés dans la rivière, et qui bloquent son écoulement, sont extraits. « Puis viendra la pose de clôtures sur les parcelles non protégées, pour éviter la dégradation de l'eau par le piétinement des bovins », annonce le technicien.

L'association l'Éclaircie est une structure d'insertion par l'activité économique. Elle permet, grâce à ses



Jean-François Lafon et ses chevaux infatigables, deux percherons et un postier breton, font des merveilles sur le terrain pentu et détrempé de la Haie-de-Rezé.

chantiers d'entretien ou d'aménagement d'espaces naturels et forestiers, d'accompagner vers l'emploi des personnes en difficulté, en leur procurant une activité professionnelle rémunérée, pour une durée maximum de deux ans. « Nous privilégions l'humain avec nos salariés, tout en s'attachant à satisfaire notre don-

neur d'ordre », souligne Guillaume Jean.

L'autre intervenant, Jean-François Lafon, conduit ses trois chevaux avec une grande maîtrise. Ses deux beaux percherons à la robe blanche, *Quercy* et *Vegas*, ainsi que *Mistral*, son postier breton de 17 ans, ne faiblissent pas pour tirer les arbres

abattus et les souches, sur ce terrain pentu et détrempé.

« Là où des engins motorisés dévasteraient le terrain, mes chevaux sont capables de tirer plusieurs dizaines de tonnes en laissant la prairie propre et accessible », raconte fièrement Jean-François, venu de Saint-Paterne-Racan (Indre-et-Loire).

Article paru dans « Ouest-France » du 23/03/2017

Milieux aquatiques

La chaussée de la Moine, près du viaduc, va être arasée

Afin de restaurer la continuité écologique des cours d'eau, l'État demande que les ouvrages situés sur les cours d'eau soient modifiés, effacés ou aménagés. Ce qui oblige les propriétaires d'ouvrages, dont la commune, à se mettre aux normes.

Le Syndicat mixte des vallées de la Moine et de la Sanguèze va s'en charger. La commune cède donc, pour l'euro symbolique, la partie de la chaussée lui appartenant (côté Garenne-Valentin) au Syndicat qui est autorisé à lancer la phase maîtrise d'œuvre.

Une concertation préalable a eu lieu avec, en conclusion, un avis défavorable à une suppression totale de la chaussée. Le scénario proposé par le Syndicat et retenu par la commune consiste à araser la chaussée de 65 cm et de créer cinq seuils successifs en blocs de granit roulés émergeant.

Les berges seront aménagées en



Ouest-France

La chaussée va être arasée d'environ 65 cm. Elle sera précédée de cinq seuils de franchissement.

pente douce et la végétation préservée et traitée. Il en coûtera 161 439 € TTC, financés par le Syndicat qui sera lui-même subventionné par l'Agence de l'eau.

Pour les techniciens du Syndicat, « ces travaux amélioreront l'oxygénation de l'eau tout en abaissant la ligne d'eau. Ils n'auront pas d'incidence en situation de hautes eaux ».

*Ouest-France
27/03/17.*

■ Animations Jardinage au naturel

Des animations Jardinage au naturel en partenariat avec le lycée Charles Péguy de Gorges.

Du mercredi 29 au vendredi 31 mars, 9 h à 12 h et 14 h à 18 h, Gamm Vert, rue des rosiers, ZI Tabari. Gratuit.

Article paru dans « Ouest-France » du 27/03/2017

■ CLISSON

MOINE. La chaussée va perdre de la hauteur

Conformément à la directive européenne qui prône un meilleur écoulement des cours d'eau, et donc une suppression des ouvrages sur les rivières, le syndicat mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze prévoit d'abaisser de 65 centimètres la chaussée de la Garenne-Valentin sur la Moine. Les travaux auront lieu en 2018. Le conseil municipal a donné son accord jeudi dernier, à la quasi-unanimité. L'investissement est pris en charge par le syndicat de rivières.

Elle ne sera pas détruite. « Bien que l'absence d'existence légale de ce patrimoine, dans tous les documents historiques, aurait pu le légitimer », indiquait Eddie Renou, technicien de rivières au syndicat mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze, venu présenter le dossier au conseil municipal jeudi dernier, avec sa collègue,

Muriel Ribeyrolles. Comme le moindre coût qu'engendrait cette opération (10 % moins cher). Non, la chaussée de la Garenne-Valentin sera arasée. De 65 centimètres. Et remplacée par cinq seuils successifs. « C'est un bon compromis », assure le maire Xavier Bonnet qui admet que la réflexion « a fait peur à certains ».

« La suppression n'était pas le souhait du fait du haut enjeu patrimonial représenté ici », confirmait le spécialiste d'un syndicat qui a déjà aménagé ou fait disparaître une quinzaine d'ouvrages entre Mauléon et Clisson (70 km) sur cette rivière. « Toutefois, les services de l'Etat nous obligeaient à un aménagement. Pourquoi ? Parce que la volonté est de retrouver des cours d'eau naturels pour améliorer la faune aquatique et la sédimentation. Aujourd'hui, on a beaucoup de poissons d'étang (brèmes, carpes...) et moins de poissons de rivières (brochets, vandoises, anguilles...), du

fait de ces bassins que créent les chaussées. Nos actions ont déjà donné des résultats concluants, confirmés par les associations de pêcheurs. Il y a une meilleure circulation. Idem pour les matériaux : avec cette directive environnementale, il faut qu'un rocher des Alpes devienne grain de sable à Marseille ».

Meilleure oxygénation

L'objectif est aussi écologique. « Il vise à améliorer la biodiversité. Qui dit un meilleur courant, dit une baisse de température de l'eau (environ 2 degrés l'été). Donc, une meilleure oxygénation et auto-épuration, et moins de phosphates et de nitrates. Car si chacun fait des efforts sur ses pratiques, l'activité humaine est ce qu'elle est. Elle ne changera pas du tout au tout », poursuivait Eddie Renou.

Les travaux ne devraient toutefois pas démarrer avant 2018. Le temps de poursuivre

la concertation et le délai administratif lié à l'enquête publique. Ils sont estimés à 161 439 €. Entièrement pris en charge par le syndicat, celui-ci étant aidé entre 60 et 80 % par l'agence de l'eau.

« On ne peut que souscrire », annonçait Franck Nicolon, élu minoritaire qui en profitait pour saluer l'attention environnementale portée par ce syndicat, « à la différence d'autres, voisins ». « Je déplore toutefois que les associations clissonnaises n'aient pas été toutes associées. Et qu'il n'y ait pas la même vigilance pour le patrimoine clissonnais depuis le début du mandat, quand on voit la destruction des arbres et la volonté de détruire le Tivoli ». Le maire concluait le débat en demandant « d'éviter de le polluer » avec des dossiers totalement déconnectés. Seul membre de la majorité s'abstenait. Le conseil municipal donnait son feu vert.

Laurent Fortin



La chaussée de la Garenne-Valentin sur la Moine va être transformée.



Les techniciens présents au conseil municipal ont donné un aperçu de ce qu'allait devenir ce lieu patrimonial, après travaux.

Milieux aquatiques

Saint-Crespin-sur-Moine (Sèvre-moine)

Ouest France
31103147

Des travaux d'élagage aux abords de la Moine



Près des machines à broyer, Samuel Rosselot, technicien municipal, Clémence Joubert, chargée de mission environnement, et l'adjoint Philippe Bacle.

Ce lundi après-midi, ils sont quelques acteurs (adjoints, techniciens municipaux, chargée de mission environnement) à se retrouver à l'espace Bikini, à Saint-Crespin, pour le début des travaux aux abords de la Moine.

Ce chantier d'une semaine est entrepris pour permettre au Syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze d'accéder à la rivière, afin d'y réaliser des travaux d'abaissement des berges jugées trop hautes.

Il s'agit donc au préalable d'un nettoyage le long de la rivière, sur environ 350 m. On prévoit notamment l'élagage et l'abattage d'arbres, la taille de haies, le débroussaillage et le nettoyage du bois mort.

Les responsables ont fait appel à des professionnels locaux, Florian (Saint-Crespin) et Nicolas (Montigné). Ces entreprises et leurs grosses machines sont venues rompre le calme habituel, à coup de tronçon-

neuses et d'engins de broyage.

Les branches broyées serviront dans les espaces verts communaux. Le gros bois sera mis en vente pour le chauffage, auprès des Crespinois.

Renseignement en mairie, ou au 02 41 70 42 04.

Milieux aquatiques

OPÉRATION ÉLAGAGE SUR LES BORDS DE LA MOINE

Réalisée par le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze, l'opération a pour but de préserver les arbres et les berges du cours d'eau. Sur la photo, prise en décembre 2016, au niveau du moulin de Normandeu à Roussay, une "pelle" récupère les branches tombées dans la rivière.



EN IMAGES

INFORMER



Article paru dans le bulletin municipal de Sèvremoine (Mars 2017)

Continuité écologique, le projet présenté aux élus

Saint-Laurent-sur-Sèvre — Le projet doit être réalisé sur le territoire saint-laurentais au niveau du parc de la Sèvre Noire. Un sujet qui a attiré le public lors du dernier conseil municipal.

Pourquoi ? Comment ?

Dans quel cadre a été lancé le projet ?

Dominique Maudet, président du syndicat intercommunal de la Sèvre aux Menhirs roulants et de ses affluents, et Ludovic Boissinot, technicien en milieu aquatique du cabinet Serama, ont présenté le fruit d'un travail, étalé de 2014 à 2016, et issu d'une commission mixte, ainsi que les orientations de continuité écologique sur cette partie du territoire saint-laurentais.

« Il convient de préciser que ce projet est la résultante, au niveau local, de la directive-cadre européenne sur l'eau, initiée en octobre 2000, puis au niveau national en décembre 2006, avec l'instauration de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, explique en préambule Dominique Maudet. L'application s'effectuant via un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) au niveau du bassin Loire-Bretagne, puis pour chaque bassin-versant (Sage). C'est dans ce dernier cadre que s'inscrit le travail mené ici. »

Qu'est-ce que la continuité écologique ?

C'est permettre la libre circulation des organismes qui font la vie des cours d'eau, le bon fonctionnement des réservoirs biologiques et la



Dominique Maudet et Ludovic Boissinot ont détaillé ce projet de continuité écologique qui a fait l'objet dans la phase d'étude d'un lien entre les élus du syndicat, le monde associatif utilisateur de la Sèvre, et les riverains, guidés par la volonté du meilleur pour la nature.

conquête de la qualité de l'eau.

« Ce qui était vrai il y a vingt ans en matière de réhabilitation et aménagement des cours d'eau, ne l'est plus aujourd'hui, précise Dominique Maudet. Ce que l'on croyait bon à l'époque est révolu, c'est une nouvelle donne qui nous est imposée avec un autre cheminement à

avoir ».

Comment a été mis en place le projet ?

Il a été scindé en trois phases : états des lieux et diagnostics, établissement de divers scénarios d'aménagement avec visite sur place en juin 2016, et les options finales retenues

et budgétées par le syndicat en janvier 2017, avant la présentation officielle, ce lundi.

Après l'avis favorable du conseil départemental, les élus locaux, qui seront invités à se prononcer prochainement, ont découvert via un diaporama précis, illustré et commenté par Ludovic Boissinot, le projet partant du constat écologique actuel de chaque site abordé, pour arriver, après travaux envisagés, aux effets bénéfiques sur le milieu aquatique.

« Chaque site a sa spécificité et est étudié en tant que tel. Il n'est en aucun cas une croisade systématique contre les ouvrages », assure Dominique Maudet. Guy-Marie Maudet, maire, a annoncé « qu'une réunion publique serait prochainement organisée ».

Continuité écologique, les scénarios envisagés

Au niveau de Buchet, la chaussée avec son passage piétonnier est conservée en l'état. Les vannes usinières, permettant la régulation du débit d'eau, seront abaissées. Le bras de la Sèvre Noire sera utilisé comme rivière de contournement et le passage à gué, à côté de la passerelle en bois, sera retravaillé afin

de permettre une continuité d'eau constante. Coût estimatif pour cette partie, 26 000 €.

Au niveau des moulins Antoine et Étourneau, les trois chaussées disparaissent, le chemin muletier est conservé. Coût estimatif de cette partie, 90 000 €. Des travaux, financés par le syndicat intercommunal, qui

sont placés en attente, suspendus à la décision des élus saint-laurentais. « Même si je suis favorable à ce projet tel qu'il est présenté, et que j'aurais pu donner mon accord via ma délégation, confie Guy-Marie Maudet, maire, j'ai souhaité recueillir l'avis du conseil municipal. C'est ma manière de fonctionner. »

Article paru dans « Ouest-France » du 24/05/2017

Le ruisseau de Champ-Totet retrouve son état initial

Saint-Malo-du-Bois — C'est un projet novateur et expérimental que le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs-Roulants vient de mener, en partenariat avec les agriculteurs riverains.

D'un côté, deux plans d'eaux envasés, dont le volume de boues stockées était estimé à environ 1 700 m³, pour une superficie en eau de 2 500 m² avec, par endroits, une hauteur de vase atteignant 1,40 m. De l'autre, un cours d'eau qui n'assurait pas sa fonction.

Christian Merlet et Claude Godet ne pouvaient plus utiliser les étangs et cela revêtait également un caractère dangereux. « Nos vaches auraient pu tomber dans la vase et elles ne pouvaient s'y abreuver, du fait de la mauvaise qualité de l'eau », indique Claude Godet. Le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs-Roulants a pour mission notamment de mettre en œuvre des politiques d'amélioration de la continuité écologique.

Ici, le projet novateur consistait à restaurer le linéaire du cours d'eau, en supprimant les plans d'eau. Le président, Dominique Maudet, souligne le travail mené en partenariat avec les exploitants agricoles : « Il y a d'abord eu un travail de recensement et il est dans les compétences du Syndicat de pouvoir intervenir sur un tel site pour l'amélioration qualitative de l'eau et des milieux aquatiques. »

Laisse la nature faire son travail

En 2015, l'étude confiée au bureau Segi précisait, outre les modalités



Claude Godet, Dominique Maudet et Joseph Bertrand sur le site de Champ-Totet. Absent sur la photo : Christian Merlet.

techniques de mises en œuvre, les obligations réglementaires préalables à la réalisation des travaux.

Trois phases de travaux, de septembre 2015 jusqu'à aujourd'hui, avec la vidange du plan d'eau en amont, l'ouverture de la digue du plan d'eau en aval et la remise en état du site. Joseph Bertrand, technicien, explique : « Les travaux, qui viennent de se terminer, permettent de restituer le cours d'eau en lieu et place des plans d'eau. Le ruisseau

va creuser son lit tout seul, petit à petit, pour retrouver son état d'origine. On laisse maintenant la nature faire son travail. »

Une eau claire qui d'ici quelques années verra peut-être réapparaître le poisson « le chabot », signe de la bonne oxygénation de l'eau.

Les agriculteurs sont satisfaits que le site soit équipé d'un abreuvoir, dont le fonctionnement est assuré par des panneaux solaires, permettant d'alimenter deux bacs.

Le coût de l'opération globale est de 26 923 €, financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, à hauteur de 50 % pour l'étude, 70 % pour les travaux de renaturation et l'abreuvoir, 60 % pour la réfection du passage busé, et de la région Pays de la Loire, à hauteur de 30 % pour l'étude, 10 % pour les travaux de renaturation, de réfection du passage busé et l'abreuvoir. Les communes et intercommunalités, adhérentes au syndicat, ont financé le solde.

Article paru dans « Ouest-France » du 14/06/2017

Milieux aquatiques

■ **CLISSON**

RIVIÈRES. Sèvraval : reste un important « trésor de guerre »

Lors du dernier conseil municipal de mi-juillet (lire L'Hebdo de Sèvre et Maine du jeudi 20 juillet), il a également été question de la Sèvre nantaise. Après la présentation du rapport d'activité du syndicat de rivières Sèvraval, plusieurs élus se sont interrogés sur le devenir de l'excédent financier de cette structure amenée à disparaître à la fin de l'année.

Le syndicat de rivières Sèvraval disparaîtra à la fin de l'année. Sa vocation est de gérer les berges, le lit et certains ouvrages hydrauliques dont il est propriétaire sur les 86 km de cours d'eau. La ville y participe à hauteur de 9 107 €. Le rapport d'activité 2016 a été présenté par Bernard Bellanger. 26 850 € ont été par exemple



En 2016, un important nettoyage des berges entre Clisson et Gorges avait été réalisé (photo d'archives).

dévolus à l'entretien des plantations, la régulation des populations de ragondins et l'enlèvement de plantes envahissantes, d'embâcles ainsi que l'entretien des ouvrages. Plus de 35 000 € ont été accordés à la restauration de la ripisylve. Enfin, l'entre-

tien de la base de Pont-Caffino constitue un effort régulier (pose d'une tyrolienne et d'une passe népalaise).

Franck Nicolon constatait une nouvelle fois « le trésor de guerre » du syndicat. « Un tel excédent (ndlr. 420 000 €)

pourrait servir à la sécurisation du site côté Maisdon-sur-Sèvre où une partie de la falaise est effondrée », lançait l' élu écologiste. « Il ne faudrait pas que ces excédents se dissolvent dans le futur établissement public territorial de bassin ».

De son côté, Jacques Sauvion, s'interrogeait sur les 427 000 € pour le projet de restauration du perré et de la rampe de mise à l'eau de Portillon à Vertou. Un projet lancé depuis 2013. Etudes, réunions publiques ont déjà été réalisées sans que le projet ne se concrétise encore. Un investissement qui n'a toujours pas été réalisé et qui n'est sans doute pas prévu « avant 2020-2021 », comme l'a signalé récemment la municipalité vertavienne, co-financier du projet dans son plan d'actions « Quelle Sèvre ? »

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 27/07/2017

■ **SAINT-LUMINE-DE-CLISSON**

CONSEIL MUNICIPAL. Maine : l'étude sur les chaussées, déplorée

Lors du conseil municipal jeudi dernier, les élus représentant la commune au syndicat de rivières Sèvraval sont une nouvelle fois montés au créneau pour dénoncer la volonté de régler le problème de pollution des eaux de rivières par la destruction des chaussées.

Suite à la dernière réunion de bureau du syndicat de rivières Sèvraval, les représentants luminais du conseil municipal se sont

indignés de la décision d'enclencher une étude d'aménagement pour les quatre chaussées dont l'institution est propriétaire sur la Maine (Saint-Lumine-de-Clisson) et la Sèvre (Le Pallet). « C'est un pas de plus vers leur possible destruction », a annoncé la conseillère municipale Anne-Marie Péneau qui ne comprend pas « l'iniquité de traitement de ces ouvrages » (conservations des chaussées de Caffino à Château-Thébaud, des Moines à Vertou, de Nid d'oie à Clisson...).

« C'est une structure opaque, » lâchait un autre élu luminais. « A leurs yeux, on n'a pas le même patrimoine. Les nôtres ne valent pas le coût d'être restaurées. Ils brandissent l'obligation de continuité écologique alors que même les conclusions de rapport indiquent que la seule suppression des chaussées ne résoudra pas la problématique de la pollution des eaux ». Des élus qui ont affirmé être prêts à défendre leurs ouvrages jusqu'au bout.



Une des chaussées de la Maine qui pourrait être détruite.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 12/10/2017

Les bords de la Moine lancent leur mue

Publié dans « Ouest-France » le 19/10/2017



Le chantier bat déjà son plein sur les bords de la Moine.

Les travaux de nettoyage de la Moine ont commencé. Au programme du chantier : l'installation d'habitats piscicoles et un meilleur accès aux pêcheurs.

Reportage

À Bikini, l'espace botanique, c'est officiel : le chantier a pris ses quartiers, mardi matin. Et ils sont nombreux à s'affairer sur les rives de la Moine. Exit le bruit habituel des lieux, son clapotis singulier. Les gros engins et autres tronçonneuses retentissent. **« Il y a cinq ans, on a entretenu les berges mais ça n'a pas suffi. On a eu l'idée de lancer un nouveau projet »**, explique Eddie Renou, technicien pour le Syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze, le SVMS.

Le chantier coordonné par le SVMS, prévoit la taille de végétaux, l'abattage des arbres inclinés. Sans compter sur l'élagage et le nettoyage des bois morts.

Protéger les espèces rares

Compte tenu de la fragilité du milieu, certains endroits sont proscrits aux pelleteuses. La solution ? Jean-François Lafon réalise le débardage, le transport des troncs d'arbres abattus à l'aide de chevaux. Les sous-bois ne s'en porteront que mieux.

« Les travaux se tiennent sur la partie reprofilée et peu diversifiée de la rivière, poursuit Eddie Renou. On prévoit d'améliorer le lit, créé il y a une trentaine d'années, pour favoriser son bon écoulement, son auto-épuration et préserver les fonctions écologiques. » Comment ça ? **« Il sera mis en place des habitats pour renforcer la présence et la protection des espèces rares qui reviennent : loutre, libellules, sans oublier les végétaux. »**

Les berges seront retravaillées pour donner plus d'accessibilité aux usagers locaux. De gros aménagements sont en cours pour créer un lien entre l'espace Bikini et la rivière. Il y aura même la réalisation d'un radier, l'installation d'une rampe d'accès, de banquettes pour se poser...

Concrètement, les travaux s'étendent sur 800 m. Il s'agit d'adoucir les pentes, de sécuriser le site pour le rendre plus accessible aux pêcheurs et au public, augmenter la capacité l'oxygénation naturelle de l'eau.

Les principaux partenaires sont le SVMS dont font partie la société de pêche crespinoise, la fédération de pêche de Maine-et-Loire, le conseil régional et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. S'y ajoutent les services de l'État et Sèvremoine.

L'association Éclaircie s'occupe du travail forestier. Le coût total du chantier s'élève à 35 000 €, dont 60 % sont financés par l'Agence de l'eau, 20 % par la Région et 20 % d'autofinancement. La fin des travaux est prévue pour le début novembre.

Article paru dans « Ouest-France » du 19/10/2017

Valorisation

Clisson

Visites commentées au moulin de Nid d'Oie



Lors des Journées du patrimoine de pays et des moulins, des visites com-

mentées sont proposées à 10 h, 11 h, 12 h, 15 h, 16 h, 17 h. Réservation obligatoire et dans la limite des places disponibles. Pas de parking sur place, sauf vélo et PMR. Pour faciliter l'accès PMR, contacter l'EPTB.

Samedi 17, dimanche 18 juin, moulin de Nid-d'Oie, 10 bis, route de Nid-d'Oie. Gratuit. Contact et réservation : 02 51 80 09 51, eptb@sevre-nantaise.com, www.sevre-nantaise.com

Le moulin du Nid d'oie se visite ce week-end

Clisson. Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins fêtent leurs 20 ans les 17 et 18 juin. Dans le cadre de l'opération nationale, plusieurs moulins ouvrent leurs portes ce week-end. Parmi eux, le Nid d'oie à Clisson. Le visiteur découvrira le moulin à eau de Nid d'oie, son histoire, son fonctionnement et les vestiges de cette ancienne minoterie réhabilitée par l'EPTB Sèvre nantaise. Visite commentée uniquement, le samedi 17 et le dimanche 18 juin à 10 h, 11 h, 12 h, 15 h, 16 h, 17 h (durée : 50 min). Réservation obligatoire et dans la limite des places disponibles. Gratuit. Renseignements et réservations au 02 51 80 09 51. Tout le programme sur le site www.patrimoinedepays-moulins.org.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 15/06/2017

En kayak, une autre façon de découvrir Clisson

Clisson — J'ai testé pour vous. Rien de tel, un après-midi estival, que de trouver un peu de fraîcheur, au fil de l'eau, à la découverte de la carte postale italienne et médiévale de Clisson.

14 h 30. Je suis pile à l'heure. J'ai rendez-vous à la base de canoë-kayak de Clisson, au moulin de Plessard. J'ai réservé un kayak par téléphone. « Ah ! C'est vous qui avez appelé ce matin. Venez avec moi, je vais vous équiper. » Régis me donne une paire de pagaies et un gilet de sauvetage, qu'il m'aide à revêtir, tout en me prodiguant quelques conseils.

Le kayak est prêt. Je le mets à l'eau et m'installe. La frêle embarcation tangue sous le poids de mes 85 kg. Quelques coups de pagaie et, bien vite, je retrouve le geste qui m'était familier autrefois.

Clisson des rives de la Sèvre Nantaise

Déjà s'estompent les chutes de Diane, alors que, sur ma droite, défile la Garenne-Lemot, qui fourmille de nombreux visiteurs. Après avoir dépassé le coude de la rivière, apparaissent les coteaux Henri IV. Des enfants jouent dans la prairie, alors que les parents se prélassent sur une couverture.

Voici le rocher plat qui émerge. Adolescents, nous nous y baignions

autrefois. Quelques coups de pagaie et j'aperçois le pont de la vallée avec, au-dessus, le campanile de l'église Notre-Dame. Une carte postale d'Italie !

À gauche, le château se déploie, majestueux. Le long de la rive, Madame la cane cancanne, suivie de sa nichée.

À droite, au confluent de la Sèvre et de la Moine, la modernité de l'hôtel Best Western contraste avec le pont Saint-Antoine (XV^e siècle), que l'on doit à François II, duc de Bretagne.

Une invitation à aller jusqu'à Gervaux

Je pensais franchir la passe pour entrer dans le bief de Nid-d'Oie. Mais le temps me presse. Dommage, ce sera pour une autre fois. Je pourrai alors voir le moulin de Nid-d'Oie, fraîchement restauré, qui abrite l'établissement territorial du bassin de la Sèvre. Puis, la chaussée franchie, je pousserai jusqu'à Gervaux, où je pourrai me désaltérer à la terrasse de l'auberge de la Cascade.

Les courageux s'enhardiront jusqu'au moulin à papier du Liveau,



Du milieu de la rivière, face à l'ancien hôpital Saint-Antoine, cette vue de Clisson est magnifique.

à Gorges, qu'ils ne manqueront pas de visiter avant de remonter la rivière jusqu'à la base de Plessard.

Contact. Location de kayak, canoë et paddle, à la base de Plessard, tél. 07 68 47 66 18.

Article paru dans « Ouest-France » du 23/08/2017

Valorisation

Clisson

Patrimoine

Visitez le moulin de Nid d'oie en bord de Sèvre nantaise. Venez découvrir l'histoire de ce moulin à eau réhabilité et son fonctionnement. Visites commentées uniquement les samedi et dimanche à 10 h, 11 h, 12 h, 15 h, 16 h, 17 h. Nombre de places limité. Inscription obligatoire au 02 51 80 09 51 ou eptb@sevre-nantaise.com. Attention : pas de parking sur pla

Samedi 16, dimanche 17 septembre, moulin de Nid-d'Oie, 10 bis, route de Nid-d'Oie. Gratuit. Contact et réservation : 02 51 80 09 51, eptb@sevre-nantaise.com, www.sevre-nantaise.com

JOF-13/09/17-

Article paru dans « Ouest-France » du 13/09/2017

Journées du patrimoine

Clisson

Du samedi 16 au dimanche 17 septembre

Visitez le moulin de Nid d'oie en bord de Sèvre nantaise.

Venez découvrir l'histoire de ce moulin à eau réhabilité et son fonctionnement. Visites commentées uniquement les samedi et dimanche à 10 h, 11 h, 12 h, 15 h, 16 h, 17 h. Nombre de places limité. Inscription obligatoire au 02 51 80 09 51 ou eptb@sevre-nantaise.com. Attention : pas de parking sur pla



Samedi 16, dimanche 17 septembre, Moulin de Nid-d'Oie, 10 bis, route de Nid-d'Oie, Clisson. Gratuit. Contact et réservation : 02 51 80 09 51, eptb@sevre-nantaise.com, <http://www.sevre-nantaise.com>

Information sur les Journées du patrimoine parue sur le site internet du Département de Loire-Atlantique (Septembre 2017)

Valorisation

Office de tourisme du vignoble de Nantes

Ti amo... Votre séjour Groupes

Le moulin de nid d'oie
clisson journées du patrimoine

MANIFESTATION NATIONALE

SAMEDI
16 SEPT.

Retour à la liste

Mon séjour
0 sélections

Circuits
Routes des Vins « Voyage dans le vignoble de Nantes »

178.2km 5h 7h

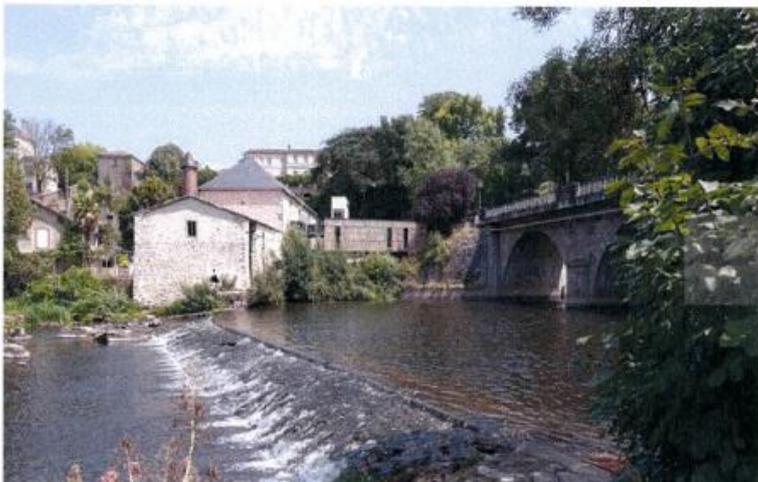
DISPONIBLE SUR Google play

DISPONIBLE SUR App Store

Site Internet: <http://www.sevre-nantaise.com>
Téléphone: 02 51 80 09 51
Email: eptb@sevre-nantaise.com
Adresse: 10 BIS, ROUTE DE NID D'OIE 44190 CLISSON
Fichier PDF: Programme des Journées Européennes du Patrimoine 2017

A l'occasion des Journées Européennes du patrimoine, l'EPTB Sèvre Nantaise vous propose des visites commentées du moulin de Nid d'Oie - son histoire et le fonctionnement de cette ancienne minoterie - le samedi 16 et le dimanche 17 septembre 2017 de 10h15 à 12h15 et de 14h à 17h. Nombre de places limité - inscription au 02 51 80 09 51 ou eptb@sevre-nantaise.com www.sevre-nantaise.com Lieu : Moulin de Nid d'Oie 10 bis, route de Nid d'Oie 44190 CLISSON Accès : en rive droite de la Sèvre et à proximité du pont de Nid d'Oie. Entrée par la passerelle au 2e étage du moulin. Pas de parking sur place sauf PMR. Gare SNCF et centre-ville de Clisson à moins de 10 min à pied.

Carte touristique



©Alexandre Wasilewski tous droits réservés

Information sur les Journées du patrimoine parue sur le site internet de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes (Septembre 2017)

Valorisation

The screenshot shows the website interface for P'tit Raisin.com. At the top, there is a search bar with the text 'Recherche', a location filter 'Proche de' with a dropdown arrow, and a 'RECHERCHER' button. Below the search bar is the P'tit Raisin.com logo, which features a smiling yellow raisin character and the text 'P'tit Raisin.com GUIDE DES SORTIES ET BONNES ADRESSES DANS LE VIGNOBLE NANTAIS'. Navigation tabs for 'Evénements', 'Bonnes adresses', and 'Actualités' are visible. The main content area displays the event title 'Journées européennes du patrimoine : visitez le moulin de Nid d'oise à Clisson' in a large, bold font. Below the title, it indicates 'Par chorrel', 'Vues totales: 186', 'Vues quotidiennes: 4', and 'Pas de commentaires'. A large photograph of the mill building is shown. To the right of the photo is a sidebar with event details: 'Adresse: 10bis, route de Nid d'oise, 44190 Clisson', 'Site web', 'Téléphone: 0251800951', 'Ajouter aux Favoris', 'Imprimer', 'Ajouter à mon agenda', 'Évaluation: ★★★★★', 'Partager', and 'Envoyer à un ami'. Below the photo, there is a short text description: 'Venez découvrir l'ancien moulin à eau réhabilité de Nid d'oise en bordure de Sèvre à Clisson. Visites commentées les samedi et dimanche à 10h, 11h, 12h, 15h, 16h, 17h. Nombre de places limité. Inscription obligatoire au 02 51 80 09 51 ou eptb@sevre-nantaise.com'. Below the text are social media sharing buttons for 'Like 0' and 'G+'. At the bottom, there are category and tag filters: 'Catégories d'événements : Événements et Visites guidées' and 'Étiquettes d'événements : Journées européennes du patrimoine.' Navigation arrows for 'précédents' and 'suivants' are also present. A map on the right side shows the location of Clisson on the Sèvre river, with various road numbers like 113, 1054, 1053, 1052, 1051, 1050, 1049, 1048, 1047, 1046, 1045, 1044, 1043, 1042, 1041, 1040, 1039, 1038, 1037, 1036, 1035, 1034, 1033, 1032, 1031, 1030, 1029, 1028, 1027, 1026, 1025, 1024, 1023, 1022, 1021, 1020, 1019, 1018, 1017, 1016, 1015, 1014, 1013, 1012, 1011, 1010, 1009, 1008, 1007, 1006, 1005, 1004, 1003, 1002, 1001, 1000, 999, 998, 997, 996, 995, 994, 993, 992, 991, 990, 989, 988, 987, 986, 985, 984, 983, 982, 981, 980, 979, 978, 977, 976, 975, 974, 973, 972, 971, 970, 969, 968, 967, 966, 965, 964, 963, 962, 961, 960, 959, 958, 957, 956, 955, 954, 953, 952, 951, 950, 949, 948, 947, 946, 945, 944, 943, 942, 941, 940, 939, 938, 937, 936, 935, 934, 933, 932, 931, 930, 929, 928, 927, 926, 925, 924, 923, 922, 921, 920, 919, 918, 917, 916, 915, 914, 913, 912, 911, 910, 909, 908, 907, 906, 905, 904, 903, 902, 901, 900, 899, 898, 897, 896, 895, 894, 893, 892, 891, 890, 889, 888, 887, 886, 885, 884, 883, 882, 881, 880, 879, 878, 877, 876, 875, 874, 873, 872, 871, 870, 869, 868, 867, 866, 865, 864, 863, 862, 861, 860, 859, 858, 857, 856, 855, 854, 853, 852, 851, 850, 849, 848, 847, 846, 845, 844, 843, 842, 841, 840, 839, 838, 837, 836, 835, 834, 833, 832, 831, 830, 829, 828, 827, 826, 825, 824, 823, 822, 821, 820, 819, 818, 817, 816, 815, 814, 813, 812, 811, 810, 809, 808, 807, 806, 805, 804, 803, 802, 801, 800, 799, 798, 797, 796, 795, 794, 793, 792, 791, 790, 789, 788, 787, 786, 785, 784, 783, 782, 781, 780, 779, 778, 777, 776, 775, 774, 773, 772, 771, 770, 769, 768, 767, 766, 765, 764, 763, 762, 761, 760, 759, 758, 757, 756, 755, 754, 753, 752, 751, 750, 749, 748, 747, 746, 745, 744, 743, 742, 741, 740, 739, 738, 737, 736, 735, 734, 733, 732, 731, 730, 729, 728, 727, 726, 725, 724, 723, 722, 721, 720, 719, 718, 717, 716, 715, 714, 713, 712, 711, 710, 709, 708, 707, 706, 705, 704, 703, 702, 701, 700, 699, 698, 697, 696, 695, 694, 693, 692, 691, 690, 689, 688, 687, 686, 685, 684, 683, 682, 681, 680, 679, 678, 677, 676, 675, 674, 673, 672, 671, 670, 669, 668, 667, 666, 665, 664, 663, 662, 661, 660, 659, 658, 657, 656, 655, 654, 653, 652, 651, 650, 649, 648, 647, 646, 645, 644, 643, 642, 641, 640, 639, 638, 637, 636, 635, 634, 633, 632, 631, 630, 629, 628, 627, 626, 625, 624, 623, 622, 621, 620, 619, 618, 617, 616, 615, 614, 613, 612, 611, 610, 609, 608, 607, 606, 605, 604, 603, 602, 601, 600, 599, 598, 597, 596, 595, 594, 593, 592, 591, 590, 589, 588, 587, 586, 585, 584, 583, 582, 581, 580, 579, 578, 577, 576, 575, 574, 573, 572, 571, 570, 569, 568, 567, 566, 565, 564, 563, 562, 561, 560, 559, 558, 557, 556, 555, 554, 553, 552, 551, 550, 549, 548, 547, 546, 545, 544, 543, 542, 541, 540, 539, 538, 537, 536, 535, 534, 533, 532, 531, 530, 529, 528, 527, 526, 525, 524, 523, 522, 521, 520, 519, 518, 517, 516, 515, 514, 513, 512, 511, 510, 509, 508, 507, 506, 505, 504, 503, 502, 501, 500, 499, 498, 497, 496, 495, 494, 493, 492, 491, 490, 489, 488, 487, 486, 485, 484, 483, 482, 481, 480, 479, 478, 477, 476, 475, 474, 473, 472, 471, 470, 469, 468, 467, 466, 465, 464, 463, 462, 461, 460, 459, 458, 457, 456, 455, 454, 453, 452, 451, 450, 449, 448, 447, 446, 445, 444, 443, 442, 441, 440, 439, 438, 437, 436, 435, 434, 433, 432, 431, 430, 429, 428, 427, 426, 425, 424, 423, 422, 421, 420, 419, 418, 417, 416, 415, 414, 413, 412, 411, 410, 409, 408, 407, 406, 405, 404, 403, 402, 401, 400, 399, 398, 397, 396, 395, 394, 393, 392, 391, 390, 389, 388, 387, 386, 385, 384, 383, 382, 381, 380, 379, 378, 377, 376, 375, 374, 373, 372, 371, 370, 369, 368, 367, 366, 365, 364, 363, 362, 361, 360, 359, 358, 357, 356, 355, 354, 353, 352, 351, 350, 349, 348, 347, 346, 345, 344, 343, 342, 341, 340, 339, 338, 337, 336, 335, 334, 333, 332, 331, 330, 329, 328, 327, 326, 325, 324, 323, 322, 321, 320, 319, 318, 317, 316, 315, 314, 313, 312, 311, 310, 309, 308, 307, 306, 305, 304, 303, 302, 301, 300, 299, 298, 297, 296, 295, 294, 293, 292, 291, 290, 289, 288, 287, 286, 285, 284, 283, 282, 281, 280, 279, 278, 277, 276, 275, 274, 273, 272, 271, 270, 269, 268, 267, 266, 265, 264, 263, 262, 261, 260, 259, 258, 257, 256, 255, 254, 253, 252, 251, 250, 249, 248, 247, 246, 245, 244, 243, 242, 241, 240, 239, 238, 237, 236, 235, 234, 233, 232, 231, 230, 229, 228, 227, 226, 225, 224, 223, 222, 221, 220, 219, 218, 217, 216, 215, 214, 213, 212, 211, 210, 209, 208, 207, 206, 205, 204, 203, 202, 201, 200, 199, 198, 197, 196, 195, 194, 193, 192, 191, 190, 189, 188, 187, 186, 185, 184, 183, 182, 181, 180, 179, 178, 177, 176, 175, 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161, 160, 159, 158, 157, 156, 155, 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 114, 113, 112, 111, 110, 109, 108, 107, 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 89, 88, 87, 86, 85, 84, 83, 82, 81, 80, 79, 78, 77, 76, 75, 74, 73, 72, 71, 70, 69, 68, 67, 66, 65, 64, 63, 62, 61, 60, 59, 58, 57, 56, 55, 54, 53, 52, 51, 50, 49, 48, 47, 46, 45, 44, 43, 42, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 0.

Information sur les Journées du patrimoine parue sur le site internet du P'tit Raisin.com (Septembre 2017)